



# Bulletin Officiel

N° 4614 Vendredi 30 Mai 2014

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

<b><u>COMMUNIQUE DU CMF</u></b>	
REPRISE DE LA COTATION DES ACTIONS SOPAT	2
REPRISE DE LA PROCEDURE DE MAINTIEN DE COURS PORTANT SUR LES ACTIONS SOPAT	3
<b><u>AVIS DES SOCIETES</u></b>	
<b><u>AVIS DE LA BOURSE</u></b>	
RESULTAT DE L'OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING «TGH»	4
<b><u>AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES</u></b>	
MAXULA PLACEMENT SICAV	5
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	6
SOCIETE AL JAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME	6
<b><u>AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE</u></b>	
SERVICOM	7
<b><u>AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE</u></b>	
DISSOLUTION D'UN OPCVM POUR EXPIRATION DE LA DUREE DE VIE : FCP VALEURS QUIETUDE 2014	7
<b><u>ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES</u></b>	
GIF FILTER – AGO –	8
GIF FILTER – AGE –	8
STIP – AGO –	9
AIR LIQUIDE – AGO –	10
AIR LIQUIDE – AGE –	10
ASSURANCES SALIM – AGO –	11
TUNISIE PROFILES ALUMINIUM TPR – AGO –	12
AeTECH – AGO –	13
BANQUE DE TUNISIE – BT – – AGO -	14
<b><u>PROJET DE RESOLUTIONS AGE - AGO</u></b>	
BANQUE DE TUNISIE – BT – – AGO -	15-16
AIR LIQUIDE – AGO -	17-19
AIR LIQUIDE – AGE -	20
ASSURANCES SALIM – AGO -	21-23
TUNISIE PROFILES ALUMINIUM TPR – AGO -	24-26
AeTECH – AGO –	27-28
<b><u>INFORMATIONS POST AGO</u></b>	
AL JAZIRA – AGO -	29-32
ASSURANCE COMAR – AGO -	33-38
<b><u>RESOLUTIONS ADOPTEES</u></b>	
MAXULA PLACEMENT SICAV – AGO -	39-40
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV – AGO -	41-42
<b><u>EMISSION D'ACTION CORRELATIVE A LA TRANSFORMATION DE LA FORME JURIDIQUE DE MUTUELLE EN SOCIETE ANONYME</u></b>	
ASSURANCES MUTUELLE ITTIHAD - AMI ASSURANCES -	43-49
<b><u>EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u></b>	
EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2014-1 »	50-53
<b><u>COURBE DES TAUX</u></b>	
	54
<b><u>VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM</u></b>	
	55-56
<b><u>ANNEXE I</u></b>	
- OFFRE A PRIX FERME - OPF - ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE « MIP	
<b><u>ANNEXE II</u></b>	
ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETEES AU 31/12/2013	
- ASSURANCES SALIM	
- MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE « MIP »	
- BTE	
<b><u>ANNEXE III</u></b>	
ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETEES AU 31/03/2014	
- FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	
- GENERALE OBLIG SICAV	

## AVIS DU CMF

Le Conseil du Marché Financier informe les actionnaires de la société SOPAT et le public que le commissaire aux comptes de ladite société, après avoir procédé aux travaux de vérifications rendus nécessaires suite aux informations portées à sa connaissance pouvant avoir un impact sur la situation financière de la société et sur le cours de ses titres, a remis en date du 26 mars 2014, un rapport portant sur les irrégularités commises par la SOPAT consistant en un lissage progressif de ses résultats d'année en année, ayant mené à une majoration indue de sa situation nette au 31 décembre 2012, d'un montant de 16 982 661 dinars dont 2 919 884 dinars concerne le seul exercice 2012.

Il convient de signaler que dans le cadre du protocole d'accord et des avenants y afférent, portant sur la cession de 51% du capital de la société Gallus Finance Holding (qui est propriétaire de 65,429% du capital de la SOPAT) et qui ont été signés entre le Groupe Lahmar (en sa qualité de cédants) et le Groupe Rose Blanche (en sa qualité de cessionnaire), les cédants autorisent le cessionnaire à retrancher du prix de vente en vue de les reverser dans les comptes de la SOPAT, toutes sommes dégagées par le commissaire aux comptes relatives aux différents postes de l'actif et du passif de la société et ce, afin de rétablir ses équilibres financiers.

En application des termes du protocole d'accord sus mentionné et des avenants y afférent, et sur la base du rapport sus visé remis par le commissaire aux comptes, le Groupe Rose Blanche a informé le CMF avoir retenu et versé dans les comptes de la société SOPAT le montant de 16 698 660,342 dinars dont 9 522 000,000 dinars sous la forme de Compte Courant Associés. Cette inscription en Compte Courant Associés sera maintenue jusqu'à la récupération, dans les jours qui suivent, par le Groupe Rose Blanche des traites déposées chez l'avocat pour le compte des Frères Lahmar, matérialisant le règlement de la cession du bloc des titres Gallus Finances Holding, date à partir de laquelle la Direction Générale de la société SOPAT s'engage à virer ledit montant aux comptes destinés à rétablir la situation financière de la société.

Ayant eu passation, à son profit, du pouvoir relatif à la gestion de la société SOPAT au cours du mois d'avril 2014, le Groupe Rose Blanche affirme rester très confiant quant à l'avenir de la société et son potentiel de développement.

Selon les responsables du Groupe Rose Blanche, l'ensemble des opérations de régularisation ci-dessus indiquées permettraient de :

- Rétablir les équilibres financiers de la société ;
- Réorganiser les structures de gestion ;
- Réaliser dans les meilleures conditions possibles, le programme d'investissement envisagé en vue d'améliorer sensiblement les performances de l'outil de production qui n'est exploité actuellement qu'à hauteur de 50% de sa capacité.

En conséquence, **la cotation de la valeur SOPAT reprendra le lundi 19 mai 2014**. Il en est de même pour **la procédure de maintien de cours qui reprendra à la même date jusqu'au jeudi 05 juin 2014 inclus** et ce, conformément à la décision du CMF n° 21 en date du 16 mai 2014.

**AVIS DU CMF**PROCEDURE DE MAINTIEN DE COURS**REPRISE DE LA PERIODE DE SOUMISSION DES SOCIETES MEDIGRAIN, LES MINOTERIES DES CENTRE ET SAHEL REUNIES -MCSR- ET Mr KAMEL BELKHIRIA A LA PROCEDURE DE MAINTIEN DE COURS PORTANT SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE DE TEBOULBA -SOPAT SA-**

Le Conseil du Marché Financier,

Vu la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, notamment l'article 51,

Vu le Règlement Général de la Bourse, notamment les articles 166 à 170,

Vu la décision du Conseil du Marché Financier en date du 5 mars 2014 de soumettre les sociétés MEDIGRAIN, Les Minoteries des Centre et Sahel Réunion -MCSR- et Mr Kamel Belkhiria, acquéreurs de la part de 51% du capital de la société « Gallus Holding Finance » (qui est propriétaire de 65,429% du capital de la Société de Production Agricole de Téboulba -SOPAT SA-), à une procédure de maintien de cours visant le reste des actions composant le capital de la SOPAT, appartenant aux actionnaires, personnes physiques et morales, qui possèdent individuellement au plus 5% du capital de ladite société et ce, dans les conditions suivantes :

- Cours à maintenir : D. 2,680 ;
- Nombre des actions visées : 4 492 040 actions ;
- Période de maintien de cours : 15 séances de bourse, allant du 11 mars 2014 au 1er avril 2014 inclus.

Vu la décision du Conseil du Marché Financier en date du 12 mars 2014 de suspendre la cotation de la valeur SOPAT, et de reporter la période de la procédure de maintien de cours, à partir du mercredi 12 mars 2014 à une date ultérieure qui sera fixée par décision,

Vu la décision du Conseil du Marché Financier en date du 16 mai 2014 de reprendre la cotation des actions de la SOPAT à partir du 19 mai 2014.

Décide de reprendre la période de soumission à la procédure de maintien de cours visant le reste des actions composant le capital de la SOPAT SA, appartenant aux actionnaires, personnes physiques et morales, qui possèdent individuellement au plus 5% du capital sur les actions de la SOPAT et ce, **à partir du lundi 19 mai 2014 jusqu'au jeudi 05 juin 2014** inclus.

A l'expiration de la période de maintien de cours des actions de la SOPAT, Mena Capital Parters -MCP- en sa qualité d'intermédiaire en bourse chargé de l'achat des titres offerts dans le cadre de la procédure de maintien de cours, communiquera le résultat de l'opération à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis qui procèdera à sa publication sur son Bulletin Officiel.

<b>AVIS DE LA BOURSE</b>
--------------------------

**RESULTAT DE L'OFFRE SUR LES ACTIONS  
DE LA SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING «TGH»**

1-A partir du **mardi 27 mai 2014**, les **90 004 156** actions anciennes qui composent le capital social actuel de la société **TAWASOL GROUP HOLDING**, ainsi que les **17 995 844** actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation du capital, soit un total de **108 000 000** actions de nominal un dinar chacune sont introduites au **Marché Alternatif** de la Cote de la Bourse, avec un cours de **1,100 dinar** par action.

Le titre TAWASOL GROUP HOLDING sera négocié avec les caractéristiques suivantes:

- Code ISIN : TN0007650013
- Mnémonique : TGH
- Libellé : TAWASOL GP HOLDING
- Groupe de cotation : 51 (continu)

Toutefois, le démarrage des négociations sur la totalité des actions de la société **TAWASOL GROUP HOLDING** sera annoncé par avis de la Bourse de Tunis dès l'achèvement des formalités juridiques de réalisation de l'augmentation de capital.

2-La répartition par intermédiaire des quantités souscrites dans le cadre de l'OPF est comme suit :

Intermédiaire	Nombre de souscripteurs Retenus	Quantité totale Demandée et Retenue	Quantité attribuée par catégorie		Total Attribué OPF
			Catégorie A	Catégorie B	
AFC	128	1 419 576	20 560	1 360 521	1 381 081
AMEN INVEST	917	1 324 558	280 691	1 015 103	1 295 794
ATTIJARI INTER	119	115 439	46 239	67 299	113 538
AXIS BOURSE	96	1 355 954	25 350	1 294 001	1 319 351
BEST INVEST	5	6 045	1 500	4 420	5 920
BIAT CAPITAL	4	10 172	1 400	8 532	9 932
BNA CAP	40	345 803	15 779	320 940	336 719
CGF	310	443 930	152 010	283 887	435 897
CGI	1	2 000		1 944	1 944
COFIB CAP	296	445 592	54 670	380 158	434 828
FINA CORP	10	1 000	1 000		1 000
MAC SA	1 397	5 562 665	363 567	5 056 024	5 419 591
MAXULA BOURSE	228	268 200	157 500	107 650	265 150
MCP	21	14 330	6 330	7 780	14 110
SBT	3	1 200	1 200		1 200
SCIF	186	224 578	49 175	170 568	219 743
SIFIB BH	38	368 700	15 700	343 282	358 982
STB FINANCE	17	22 200	11 200	10 698	21 898
TSI	464	1 517 559	183 218	1 297 653	1 480 871
TUNISIE VALEURS	495	1 373 550	207 052	1 134 394	1 341 446
UBCI FIN	15	322 373	1 500	312 046	313 546
UFI	55	400 538	29 900	360 439	390 339
UIB FINANCE	1	18 000		17 505	17 505
<b>Total</b>	<b>4 846</b>	<b>15 563 962</b>	<b>1 625 541</b>	<b>13 554 844</b>	<b>15 180 385</b>

Il est précisé que l'excédent d'offre non souscrit de la catégorie A (3 647 250 actions) et du Placement Global (820 905 actions), soit un total de 4 468 155 actions est transféré à la catégorie B. Ainsi, la quantité offerte pour la catégorie B passera de 9 086 689 actions à 13 554 844 actions.

Par ailleurs, MAC SA informe que dans le cadre du Placement Global, **8** investisseurs ont souscrit **2 815 459** actions.

**AVIS DES SOCIETES**

**AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**MAXULA PLACEMENT SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable

**Siège Social** : Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B - 1053 – Les Berges du Lac

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 29 Mai 2014, MAXULA PLACEMENT SICAV informe ses actionnaires qu'elle règle au titre de l'exercice 2013 :

**Un dividende de 3,121 D par action**

Ce dividende sera mis en paiement à partir du **02 Juin 2014** aux guichets de Maxula Bourse sise au Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B - 1053 – Les Berges du Lac.

**OPTION**

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions de MAXULA PLACEMENT SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

**La présente distribution de dividendes n'étant pas conforme aux dispositions de l'article 26 du Code des Organismes de Placement Collectif en matière de délais, le Conseil du Marché Financier a rappelé à l'ordre la SICAV afin qu'elle se conforme scrupuleusement à la réglementation en vigueur.**

**AVIS DES SOCIETES**

**MAXULA INVESTISSEMENT SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable

**Siège Social :** Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B - 1053 – Les Berges du Lac

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 29 Mai 2014, MAXULA INVESTISSEMENT SICAV informe ses actionnaires qu'elle règle au titre de l'exercice 2013 :

**Un dividende de 3,198 D par action**

Ce dividende sera mis en paiement à partir du **02 Juin 2014** aux guichets de Maxula Bourse sise au Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B - 1053 – Les Berges du Lac.

**OPTION**

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions de MAXULA INVESTISSEMENT SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

**La présente distribution de dividendes n'étant pas conforme aux dispositions de l'article 26 du Code des Organismes de Placement Collectif en matière de délais, le Conseil du Marché Financier a rappelé à l'ordre la SICAV afin qu'elle se conforme scrupuleusement à la réglementation en vigueur.**

---

2013 - AS - 1492

---

**Païement des dividendes**

**SOCIETE ALJAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME**

Siège social : HOTEL AL JAZIRA - plage Sidi Mahrez - DJERBA

La Société de Transport et de Tourisme ALJAZIRA Djerba, porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 23 mai 2014, a décidé de mettre en paiement les dividendes de l'exercice 2013 à partir du 26 Mai 2014, à raison de 0.750 DT par action, et ce au siège de la société.

---

2013 - AS - 1493

**AVIS DES SOCIETES**

**Augmentation de capital réalisée**

**SERVICOM**

Siège Social : Cité Ishbilila Route de Tunis 3111 Kairouan

La Société **SERVICOM** informe ses actionnaires et le public que l'augmentation en numéraire de son capital social de 1 179 000 dinars, telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du **17 Décembre 2013** et ouverte à la souscription le **16 Avril 2014** conformément au prospectus d'émission visé par le CMF en date du **1 Avril 2014** sous le numéro n° **14-0856**, a été réalisée par l'émission de 1 179 000 actions de nominal 1 dinar chacune majoré d'une prime d'émission de **16** dinars, souscrites en numéraire à raison d'une **(1)** action nouvelle pour **(2)** anciennes et libérées intégralement à la souscription.

Le capital social est ainsi porté à **3 537 000** dinars divisé en **3 537 000** actions de nominal 1 dinar chacune et les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

---

2013 - AS - 1474

---

**DISSOLUTION D'UN OPCVM POUR EXPIRATION DE LA DUREE DE VIE**

**FCP VALEURS QUIETUDE 2014**

Fonds Commun de Placement

Agrément du CMF n°44-2008 du 30 décembre 2008

**Adresse** : Immeuble Integra, Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène

TUNISIE VALEURS gestionnaire de FCP VALEURS QUIETUDE 2014 porte à la connaissance des porteurs de parts et du public que le fonds constitué en date du 31 mai 2009 pour une durée de 5 ans, **arrivera à échéance le 30 mai 2014**.

En application des dispositions de l'article 32 du Code des Organismes de Placement Collectif, TUNISIE VALEURS a déposé auprès du Conseil du Marché Financier un dossier d'agrément de la liquidation du fonds FCP VALEURS QUIETUDE 2014.

---

2013 - AS - 1475

**AVIS DES SOCIETES**

**Assemblée Générale Ordinaire**

***GIF FILTER SA***

Siège social : GP1 km 35 – 8030 Grombalia

Les actionnaires de la Société Générale industrielle de filtration GIF Filter sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 17 juin 2014 à l'hôtel GOLDEN TULIP GAMMARTH sis à la rue de la république la marsa 2078 à 15h afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture et approbation du rapport d'activité préparé par le Conseil d'Administration.
2. Lecture des rapports Général et spécial du Commissaire aux Comptes.
3. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013.
4. Approbation des conventions conclues par la société et régies par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.
5. Affectation des résultats.
6. Approbation des états financiers Consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013.
7. Quitus aux membres du Conseil d'Administration.
8. Fixation des Jetons de présence pour l'exercice 2014.
9. Fixation de la rémunération des membres du comité Permanent d'audit pour l'exercice 2014.
10. Renouvellement du mandat du Commissaire Aux Comptes.
11. Réélection des administrateurs représentant les petits porteurs.
12. Déclaration des postes occupés par les Administrateurs au sein des autres sociétés.
13. Pouvoirs pour accomplissement des formalités juridiques requises par la loi.

Un exemplaire des statuts, des états financiers de l'exercice clos 2013, du rapport du conseil d'Administration, des rapports du commissaire aux comptes, et un projet de résolutions à soumettre à l'Assemblée sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter à partir du **02 juin 2014** au siège social de la société sis au **GP1 Km 35 Grombalia 8030.**

2013 - AS - 1476

**Assemblée Générale Extraordinaire**

***GIF FILTER SA***

Siège social : GP1 km 35 – 8030 Grombalia

Les actionnaires de la Société Générale industrielle de Filtration GIF Filter sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mardi 17 juin 2014 à l'hôtel GOLDEN TULIP GAMMARTH sis à la rue de la république la marsa 2078, à 16 H afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. L'augmentation du capital social par l'incorporation de réserves.
2. La dissociation entre les fonctions du Président du Conseil d'Administration et celles du Directeur Général.
3. Précision du Nom Commercial de la société.
4. Mise à jour des statuts et approbation de son nouveau texte.
5. Pouvoirs pour accomplissement des formalités juridiques requises par la loi.

Un exemplaire des statuts mis à jour, du rapport du conseil d'Administration, et un projet de résolutions à soumettre à l'Assemblée sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter à partir du **02 juin 2014** au siège social de la société sis au **GP1 Km 35 Grombalia 8030.**

2013 - AS - 1477



**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES  
DE PNEUMATIQUES "STIP"**

Siège social : Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra

La Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques « STIP » porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le jeudi 19 juin 2014, à 14 heures à l'Hôtel RAMADA PLAZA TUNIS - sis aux Côtes de Carthage – Zone Touristique Gammarth –Tunis –, à l'effet de délibérer sur les questions portées sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2013.
2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2013 ainsi que le rapport spécial.
3. Approbation des dits rapports et des états financiers de l'exercice 2013.
4. Fixation des jetons de présence.
5. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2013.
6. Quitus aux Administrateurs
7. Affectation des résultats de l'exercice 2013.
8. Mandat des co-commissaires aux comptes de la « STIP ».
9. Renouvellement partiel du Conseil d'Administration conformément à l'article 19 des statuts

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEES GENERALES**

**AIR LIQUIDE TUNISIE**

**SIEGE SOCIAL : 37, RUE DES ENTREPRENEURS - ZI CHARGUIA II - ARIANA AEROPORT - 2035 ARIANA**

Messieurs les actionnaires de la Société Air Liquide Tunisie sont convoqués en Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire qui se tiendront le Vendredi 13 Juin 2014, respectivement à 9 heures et 10 heures 30, Au Lake Forum Business Center, 5 Rue de la Feuille d'Erable, 1053 Les Berges du Lac 2, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

**Assemblée Générale Ordinaire**

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos au 31 décembre 2013,
- Rapports des Commissaires aux Comptes relatifs au même exercice,
- Approbation des états financiers individuels de l'exercice clos au 31 décembre 2013 et répartition des bénéfices,
- Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2013,
- Renouvellement de mandats d'Administrateurs,
- Nomination d'Administrateurs,
- Renouvellement de mandat du Co-Commissaire aux Comptes,
- Fixation du montant des jetons de présence,
- Approbation des conventions réglementées,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**Assemblée Générale Extraordinaire**

- Augmentation de capital,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Tout actionnaire désirant prendre part à ces assemblées peut retirer une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de compte - dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet.

**AVIS DES SOCIETES****ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE****ASSURANCES SALIM**

*Siège social : Immeuble ASSURANCES SALIM  
lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -Tunis -1003*

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société « **ASSURANCES SALIM** » sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **Mardi 10 Juin 2014, à 10 h 30 mn** au siège de la Banque de l'Habitat sis au 18 Av. Mohamed V-1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Lecture du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2013 ;
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice 2013 ;
- 3- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2013 ;
- 4- Approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
- 5- Quitus aux administrateurs ;
- 6- Affectation du résultat de l'exercice 2013;
- 7- Fixation des jetons de présence des administrateurs et des membres du comité permanent d'audit ;
- 8- Renouvellement du mandat d'administrateurs;
- 9- Désignation du Co-commissaire aux comptes ;
- 10- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité.

Conformément aux dispositions de l'article 37 des statuts, les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent, seuls, assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité, à la condition d'être inscrit sur les registres sociaux huit jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire.

Les autres titulaires d'actions inférieures à 10 peuvent pour être admis dans l'Assemblée Générale Ordinaire se réunir pour former le nombre nécessaire et se faire représenter par l'un d'eux.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Société sis à l'Immeuble Assurances Salim, Lotissement AFH/ BC5, au Centre Urbain Nord Tunis.

**AVIS DES SOCIETES**

**Assemblée Générale Ordinaire**

**Tunisie Profilés Aluminium TPR**

**SSiège Social : ZI Sidi Rezig – Rue des Usines – 2033 Mégrine**

Les Actionnaires de la Société Tunisie Profilés Aluminium TPR, sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 17 Juin 2014 à 15H00 à la Maison de l'Entreprise sise à l'Avenue Principale 1053 les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos au 31/12/2013.
- 2- Lecture des rapports général & spécial des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice clos au 31/12/2013.
- 3- Lecture du rapport des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés au 31/12/2013.
- 4- Approbation des états financiers arrêtés par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2013.
- 5- Approbation des états financiers consolidés au 31/12/2013.
- 6- Affectation des résultats de l'exercice 2013.
- 7- Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- 8- Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2013.
- 9- Autorisation au Conseil d'Administration d'acheter et de revendre les actions propres de la société.
- 10- Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration.
- 11- Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit
- 12- Nomination ou renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration pour les exercices 2014, 2015 et 2016.
- 13- Nomination ou renouvellement des commissaires aux comptes pour les exercices 2014, 2015 et 2016.
- 14- Pouvoirs en vue de formalités.

Les documents destinés aux délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire seront tenus à la disposition de chaque actionnaire au siège social de la société sise à la Z.I Sidi Rezig Rue des Usines – 2033 Mégrine.

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**Société Advanced e Technologies « AeTECH »**

Siège social : 29, Rue des Entrepreneurs Charguia II, Zone Industrielle Ariana Aéroport

Les actionnaires de la Société Advanced e Technologies “AeTECH” sont convoqués à l’Assemblée Générale Ordinaire le 12 juin 2014 à 10h.30mn à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (B.V.M.T) sise avenue de la bourse aux berges du lac à Tunis, à l’effet de délibérer sur l’ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d’administration concernant l’activité de la société pour l’exercice clos le 31 décembre 2013.
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l’exercice clos le 31 décembre 2013.
3. Examen et approbation des états financiers clos le 31 décembre 2013.
4. Approbation des conventions réglementées.
5. Affectation des résultats de l’exercice clos le 31 décembre 2013.
6. Fixation du montant des jetons de présence.
7. Quitus aux administrateurs.
8. Questions diverses.

Les documents relatifs à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au Siège de la Société Advanced e Technologies “AeTECH” sise à la Z.I Ariana - Aéroport, 29 rue des Entrepreneurs La Charguia II 2035 Tunis.

**AVIS DES SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE

**Banque de Tunisie**

Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

Les actionnaires de la BANQUE DE TUNISIE sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Jeudi 19 Juin 2014 à 10 heures, à la « Maison de l'Entreprise » siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE) - Avenue Principale Les Berges du Lac - 1053 Tunis. à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée relatif à la gestion 2013,
- Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2013,
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions règlementées (l'article 200 et suivants, l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales et l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001),
- Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2013 et quitus aux administrateurs,
- Réaffectation des réserves spéciales,
- Affectation du résultat de l'exercice 2013,
- Renouvellement de mandats d'Administrateurs,
- Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration et des comités règlementaires.

Tout actionnaire peut assister à l'Assemblée Générale Ordinaire en retirant une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de comptes-dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet, ou se faire représenter par une autre personne au moyen d'un pouvoir.

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**Projet de résolutions AGO****Banque de Tunisie**

Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 19 juin 2014.

**Première résolution :**

*L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport d'activité du Conseil d'Administration sur la gestion 2013, et entendu lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2013, approuve le rapport d'activité, les états financiers ainsi que les conventions régies par les dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales tels que présentés*

*En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2013.*

**Deuxième résolution :**

*La réserve à régime spécial relative aux plus-values sur cession d'actions, constituée en 2007, pour un montant de 6.349.135 dinars est devenue fiscalement libre, après la période légale de blocage. L'Assemblée Générale Ordinaire décide de l'affecter au poste de report à nouveau.*

**Troisième résolution :**

*Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2013, ainsi que le report à nouveau, comme suit :*

<b>▶</b>	Bénéfice de l'exercice	:	73.732.249 D
<b>▶</b>	Report antérieur	:	6.743.285 D
	<b>Total:</b>		<b>80.475.534 D</b>

**Répartition :**

<b>▶</b>	Réserves légales	:	3.750.000 D
<b>▶</b>	Réserves de prévoyance	:	2.000.000 D
<b>▶</b>	Réserve pour réinvestissements exonérés	:	35.245.000 D
<b>▶</b>	Dividendes	:	39.000.000 D
<b>▶</b>	Report à nouveau	:	480.534 D
	<b>Total :</b>		<b>80.475.534 D</b>

*Cette affectation se traduit par la distribution d'un dividende de 0,260 dinar par action de nominal 1 dinar. Ce dividende sera mis en paiement à partir du 01 juillet 2014.*

- Suite -

**Quatrième résolution :**

*L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de trois ans les mandats d'administrateur de Messieurs Mohamed Habib BEN SAAD, Habib KAMOUN et Elyès JOUINI.*

*Ces mandats prendront fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.*

**Cinquième résolution :**

*L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire le montant brut des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration et aux membres des Comités règlementaires au titre de l'exercice 2014 à trois cent cinquante mille dinars par an (350.000 dinars). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en décidera la répartition entre ses membres.*

**Septième résolution :**

*L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.*



<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO****AIR LIQUIDE TUNISIE**

SIEGE SOCIAL : 37, RUE DES ENTREPRENEURS - ZI CHARGUIA II - ARIANA AEROPORT - 2035  
ARIANA

Projet des résolutions de la société AIR LIQUIDE TUNISIE à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 13 juin 2014.

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers individuels de l'exercice 2013 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces états, faisant apparaître un bénéfice net de 8 963 661,926 Dinars.

Elle donne quitus entier aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2013.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers consolidés du Groupe Air Liquide Tunisie de l'exercice 2013 tels qu'ils lui ont été présentés.

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale constate qu'il lui a été fait, sur les opérations visées par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, le rapport prévu par la loi. Elle approuve ces opérations.

**QUATRIEME RESOLUTION**

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit :

Bénéfice de l'exercice	8 963 661,926 DT
<b>Total à répartir</b>	<b>8 963 661,926 DT</b>

**Répartition**

Réserves légales	252 350,000 DT
Autres Réserves	- 1 203 636,474 DT
Réserve pour réinvestissements exonérés	2 345 000,000 DT
Fonds Social	60 000,000 DT
Dividendes	7 509 948,400 DT
<b>Total Réparti</b>	<b>8 963 661,926 DT</b>

- Suite -

**L'Assemblée fixe en conséquence le dividende à 6,200 DT pour chacune des 1 211 282 actions composant le capital social.**

Le paiement sera effectué à partir du Jeudi 10 juillet 2014.

### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration entérine la cooptation, de Monsieur Didier Poirier en tant qu'Administrateur et renouvelle son mandat ainsi que celui de la Banque de Tunisie pour une période de 2 années.

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les Comptes de l'Exercice clos au 31 Décembre 2015 .

### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer Monsieur Rémi Frentz Administrateur pour une période de 2 ans.

Le mandat de Monsieur Frentz prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les Comptes de l'Exercice clos au 31 Décembre 2015 .

### **SPETIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer Madame Bénédicte Levinson Administrateur pour une période de 2 ans.

Le mandat de Madame Levinson prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les Comptes de l'Exercice clos au 31 Décembre 2015 .

### **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer Monsieur Didier Prola Administrateur en remplacement de Madame Virginie Reynaud pour le restant de son mandat qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les Comptes de l'Exercice clos au 31 Décembre 2014.

### **NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer Monsieur Emmanuel Dehan Administrateur en remplacement Monsieur Pierre-Emmanuel Augustin pour le restant de son mandat qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les Comptes de l'Exercice clos au 31 Décembre 2014.

- Suite -

### **DIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de 3 années, le mandat de Co-Commissaire aux Comptes du Cabinet Mourad Guellaty.

Le mandat du Cabinet Mourad Guellaty expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2016.

La rémunération du Commissaire aux comptes sera fixée conformément à la réglementation en vigueur.

### **ONZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale Ordinaire après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, décide de fixer, à partir de 2014, le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs pour 130 000 Dinars par exercice, dont 20 000 Dinars revenant aux membres du Comité d'Audit. Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

### **DOUZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale autorise le Président du Conseil à donner pouvoir à toute personne désignée par lui à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité des décisions de la présente Assemblée.

**AVIS DES SOCIETES**

**PROJET DE RESOLUTIONS AGE**

**AIR LIQUIDE TUNISIE**

SIEGE SOCIAL : 37, RUE DES ENTREPRENEURS - ZI CHARGUIA II - ARIANA AEROPORT - 2035  
ARIANA

Projet des résolutions de la société AIR LIQUIDE TUNISIE à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra en date du 13 juin 2014.

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide de porter le capital social de 30 282 050 DT à 32 805 550 DT par incorporation de 2 345 000 DT des réserves exonérées et de 178 500 DT à prélever sur le poste « Autres réserves » tel qu'ils figurent au passif du Bilan après approbation des comptes au 31 décembre 2013.

Cette augmentation de capital est réalisée par la création de 100 940 actions nouvelles au nominal de 25 DT attribuées gratuitement aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour douze actions anciennes. Ces nouvelles actions porteront jouissance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Tous pouvoirs sont conférés au Président du Conseil pour assurer la réalisation de cette augmentation et fixer la date de détachement et de négociation à la bourse des droits d'attribution.

**DEUXIEME RESOLUTION**

**L'Assemblée Générale décide de modifier comme suit l'article 6 bis des statuts :**

**Ancien texte**

**Nouveau texte**

Le Capital Social est fixé à 30 282 050 DT  
divisé en 1 211 282 actions de 25 Dinars chacune  
Dinars chacune

DT

Le Capital Social est fixé à 32 805 550  
DT  
divisé en 1 312 222 actions de 25

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale autorise le Président du Conseil d'Administration à donner pouvoir à toute personne désignée par lui à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité des décisions de la présente Assemblée.

**AVIS DES SOCIETES**

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO**

**ASSURANCES SALIM**

Siège social : Immeuble ASSURANCES SALIM lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis

Projet de résolutions à soumettre à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 10 juin 2013.

**PREMIERE RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et après avoir entendu lecture du rapport général des Commissaires aux comptes pour l'exercice, approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2013 tels qu'ils sont présentés.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2013.

Cette résolution mise aux voix est .....

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatif aux opérations rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales , approuve sans réserve toutes les conventions qui y sont énumérées.

Cette résolution mise aux voix est .....

- Suite -

**TROISIEME RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que l'exercice 2013 fait ressortir un bénéfice net après modifications comptables de 3 670 404,922 D;

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve et décide l'affectation proposée par le Conseil d'Administration comme suit:

Bénéfice Net	3 670 404,922
Report exercice 2012	187 311,349
Total	3 857 716,271
Réserves pour réinvestissement exonéré	1 334 000,000
Dividendes	2 261 000,000
Report à nouveau	262 716,271

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant net des dividendes à distribuer aux actionnaires à 0,850 D par action.

Ces dividendes seront mis en paiement à partir du ..... auprès des intermédiaires en bourse dépositaires.

Cette résolution mise aux voix est .....

**QUATRIEME RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale fixe, pour l'exercice 2013, le montant net des jetons de présence au à 5 000 D par administrateur.

Cette résolution mise aux voix est .....

**CINQUIEME RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du comité permanent d'Audit au titre de l'exercice 2013 à un montant net de 5 000 D par membre.

Cette résolution mise aux voix est .....

- Suite -

**SIXIEME RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat du présent conseil arrive à expiration décide de renouveler pour 3 ans le mandat des administrateurs suivants :

- La Banque de l'Habitat
- Epargne Invest Sicaf
- Sim Sicar
- Modern Leasing
- Sifib
- Ahmed Trabelsi
- Haifa Laaribi
- Nejib Marzougui
- Radhouane Zouari
- Tarek Cherif

Les administrateurs désignés acceptent ces fonctions et déclarent chacun en ce qui le concerne ne pas tomber sous le coup des incapacités, interdictions ou déchéances prévues par la loi.

Cette résolution mise aux voix est .....

**SEPTIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance de la proposition du comité permanent d'audit et du conseil d'administration, décide de nommer La Générale d'Audit et Conseil représentée par Monsieur Chiheb GHANMI en tant que co-commissaire aux comptes pour les exercices 2014-2015 et 2016.

Cette résolution mise aux voix est .....

**HUITIEME RESOLUTION :**

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres.

Cette résolution mise aux voix est .....

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO****Tunisie Profilés Aluminium TPR**

Siège Social : ZI Sidi Rezig – Rue des Usines – 2033 Mégrine

Projet de résolutions de la Société Tunisie Profilés Aluminium **TPR** à soumettre à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 17 juin 2014.

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport d'activité établi par le Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2013, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, et après lecture des rapports des commissaires aux comptes, approuve les dits états financiers.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes, approuve les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2013.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve l'affectation du résultat bénéficiaire tel que proposé par le Conseil d'Administration :

**Affectation du résultat 2013**

<b>Bénéfice 2013</b>	<b>14 764 829,127</b>
Report à nouveau bénéficiaire	12 790 022,831
<b><u>Bénéfice distribuable</u></b>	<b><u>27 554 851,958</u></b>
Réserves légales 5% du bénéfice distribuables jusqu'à ladite réserve atteigne 10% du capital (4.500.000dinars-4.400.000 dinars)	100 000,000
Réserves à régime spécial	1 800 000,000
<b><u>Total bénéfice distribuable</u></b>	<b><u>25 654 851,958</u></b>
Premier dividende ( 45.000 000 DT*6%)	2 700 000,000
Super dividende à distribuer	7 650 000,000
<b>Report à nouveau</b>	<b>15 304 851,958</b>



- Suite -

Les dividendes de l'exercice 2013 sont ainsi fixés à Deux Cent Trente (0,230) Millimes par action de nominal 1 dinar. L'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise en paiement des dividendes à partir du .....

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

Après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les dites conventions réglementées

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, délivre aux membres du Conseil d'Administration décharge et quitus entier et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2013.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne son accord pour acheter et revendre les propres actions de la société dans le cadre des dispositions de l'article 19 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifié par la loi 99-92 du 17 Août 1999 relative à la relance du marché financier et l'arrêté du Ministre des Finances du 17 Novembre 2000, et autorise expressément le Conseil d'Administration d'acheter et de revendre les actions propres de la société, et ce pour une durée de trois (3) ans à partir de ce jour.

Et lui délègue, en conséquence les pouvoirs nécessaires à l'effet de fixer notamment les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'action à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et en général accomplir toutes les formalités et les procédures nécessaires pour la bonne fin et la réussite de cette opération conformément à la réglementation en vigueur.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

#### **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de fixer le montant total brut des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration à Cinquante Mille (50.000) Dinars.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

#### **NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de fixer la rémunération des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2013, d'un montant total brut de Quinze Mille (15.000) Dinars

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

- Suite -

### **DIXIEME RESOLUTION**

Après avoir constaté l'arrivée du terme du mandat des membres du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat des Administrateurs suivants pour une période de 3 ans, Le mandat des Administrateurs qui viennent d'être élus viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31/12/2016 :

- **Mr. Yahia BAYAH**
- **Mr. Taieb BAYAH**
- **Mr. Tahar BAYAH**
- **Mr. Brahim ANANE**
- **La Société INDINVEST SICAF S.A** – Représentée par Mr. Taieb BAYAH
- **La Société CFI** – Représentée par Mr. Tahar BAYAH

L'Assemblée Générale nomme / ou renouvelle Mr. .... en qualité d'administrateur représentant les actionnaires petits porteurs, pour la durée de trois exercices 2014, 2015 et 2016.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

### **ONZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, décide de renouveler le Cabinet AMC ERNST & YOUNG, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représenté par Monsieur Anis LAADHAR, en qualité de commissaire aux comptes de la société et Monsieur Naoufel AMRI, en qualité de co-commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2014, 2015 & 2016.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

### **DOUZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, confère tous pouvoirs au porteur des copies ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et remplir les formalités de publication légale.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

**AVIS DES SOCIETES**

**PROJET DE RESOLUTIONS**

**Société Advanced e Technologies « AeTECH »**

Siège social : 29, Rue des Entrepreneurs Charguia II, Zone Industrielle Ariana Aéroport

Projet de résolutions de la société Advanced e Technologies « AeTECH » à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 12 juin 2014.

**Première résolution**

L'assemblée générale approuve les modalités et les délais de sa convocation qui n'entachent en rien les intérêts des actionnaires.

Cette résolution est adoptée à .....

**Deuxième résolution**

L'assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration approuve ledit rapport, tel qu'il lui a été présenté, relatif à l'activité de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Cette résolution est adoptée à .....

**Troisième résolution**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes, prend acte desdits rapports.

Cette résolution est adoptée à .....

**Quatrième résolution**

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des rapports du commissaire aux comptes sur les comptes annuels approuve les états financiers, tels qu'ils lui sont présentés, de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ainsi que toutes les opérations qu'ils traduisent et desquelles il résulte pour ledit exercice, une perte nette comptable de 984 182 Dinars Tunisiens.

L'assemblée générale décide d'affecter le déficit net comptable de l'exercice 2013 s'élevant à 984 182 Dinars Tunisiens en totalité au poste « Report à nouveau ».

Cette résolution est adoptée à .....

- Suite -

**Cinquième résolution**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles 200, 475 et suivants du code tunisien des sociétés commerciales, approuve les conventions qui y sont visées, les actionnaires concernés ne participant pas au vote.

Cette résolution est adoptée à .....

**Sixième résolution**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, autorise l'allocation d'une somme annuelle de mille cinq cent (1 500) Dinars Tunisiens à chacun des administrateurs en fonction à titre des jetons de présence. Cette somme sera versée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Cette résolution est adoptée à .....

**Septième résolution**

L'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à l'ensemble des administrateurs en fonction pour leur gestion pendant l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à .....

**Huitième résolution**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publication requises par la loi.

Cette résolution est adoptée à .....

**AVIS DES SOCIETES**

**INFORMATIONS POST AGO**

**SOCIETE ALJAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME**

Siège social : HOTEL AL JAZIRA - plage Sidi Mahrez - DJERBA

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 23 mai 2014, la Société de Transport et de Tourisme ALJAZIRA Djerba publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

**1. Les résolutions adoptées :**

**Première Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 2013 et du rapport général du Commissaire aux comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2013.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

**Deuxième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 du code des sociétés commerciales, en approuve le contenu.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

**Troisième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2013.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -**Quatrième Résolution**

1- L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice 2013 de la société, se traduisant par un bénéfice net de 934 110,896 dinars comme suit :

Bénéfice net 2013		934 110,896
Report à nouveau 2012		<u>3 594 389,468</u>
	Total	4 528 500,364
	Dividendes	1 050 000,000
	1 <sup>er</sup> reliquat	3 478 500,364
<u>Résultats reportés 2013</u>		<u>3 478 500,364</u>
	2 <sup>ème</sup> reliquat	0

En conséquence, il sera servi un dividende de 0,750 DT par action. Ces dividendes seront mis en paiement à compter du 26 Mai 2014 et ce au siège de la société.

2- L'Assemblée Générale décide le transfert au compte de réserve facultative :

2-1- Une partie de « la réserve pour réinvestissement exonéré » devenue disponible pour un montant de 356.000 D, et ce après une période de blocage de 5 ans.

2-2- Le montant de la réserve à régime spécial constituée en 2006 pour 302.381,386D.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

**Cinquième Résolution**

L'assemblée générale ordinaire approuve les droits de vote des actionnaires présents ou représentés à l'AGO du 23/05/2014

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

**Sixième Résolution**

L'Assemblée Générale prend acte de la baisse du seuil de participation de Monsieur Abdelmajid EL CADHI dans la société Al Jazira de 12,36% à 0%, et ce après le partage entre ses enfants de la totalité des actions détenues soit 173073 actions par transaction boursière (avis d'opéré n° 2677 en date du 04/02/2014).

**Septième Résolution**

L'Assemblée Générale confère à tout porteur de copie ou extrait de la présente, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -

2 - Le bilan après affectation du résultat :

<b>BILAN APRES AFFECTATION</b>		
Exprimé en dinars		
	Au 31 Décembre	
	2013	2012
<b>Actifs</b>		
Immobilisations corporelles & incorporelles nettes	6 412 808	7 257 930
Immobilisations financières	1 363 599	1 658 349
Autres actifs non courants	0	0
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>7 776 406</b>	<b>8 916 279</b>
Stocks	564 827	698 249
Clients et comptes rattachés (net)	75 791	112 441
Autres actifs courants (net)	28 818	115 979
Placements et autres actifs financiers (net)	4 830 908	6 243 615
Liquidités et équivalents de liquidités	4 856 714	969 738
<b>Total des actifs courants</b>	<b>10 357 057</b>	<b>8 140 022</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>18 133 464</b>	<b>17 056 301</b>

<b>BILAN APRES AFFECTATION</b>		
Exprimé en dinars		
	Au 31 Décembre	
	2013	2012
<b>Capitaux propres et Passifs</b>		
Capital social	7 000 000	7 000 000
Réserves	2 921 247	2 921 247
Autres capitaux propres	974 795	974 795
Résultats reportés	3 478 500	3 594 389
<b>Capitaux propres après affectation</b>	<b>14 374 542</b>	<b>14 490 431</b>
<b>Passifs</b>		
<b><u>PASSIFS NON COURANTS</u></b>	<b>175 000</b>	<b>525 000</b>
Emprunts	175 000	525 000
<b><u>PASSIFS COURANTS</u></b>	<b>3 583 921</b>	<b>2 040 870</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	842 742	503 167
Autres passifs courants	2 391 180	1 187 703
Passifs financiers	350 000	350 000
<b>Capitaux propres et des passifs</b>	<b>18 133 464</b>	<b>17 056 301</b>

- Suite -

**3- L'état d'évolution des capitaux propres :**

<b>LIBELLES</b>	<b>Capital</b>	<b>Réserve légale</b>	<b>Réserve facultative</b>	<b>Réserve à Rég. spécial</b>	<b>Réserve pour réinvestis.exo</b>	<b>Réserve de réévaluation</b>	<b>Résultats reportés</b>	<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>Total</b>
<b>Soldes au 31/12/2013 avant affectation</b>	<b>7 000 000</b>	<b>700 000</b>	<b>1 082 866</b>	<b>302 381</b>	<b>836 000</b>	<b>974 795</b>	<b>3 594 389</b>	<b>934 111</b>	<b>15 424 542</b>
Réserve légale		0						0	0
Réserve facultative			658 381					0	658 381
Réserve à régime spécial				-302 381	-356 000			0	-658 381
Réserve pour réinvestissement exonéré						0		0	0
Réserve de réévaluation légale 1990									
Résultats reportés							934 111	-934 111	0
Dividendes à distribuer sur exercice 2013							-1 050 000	0	-1 050 000
<b>Soldes au 31/12/2013 après affectation du résultat A.G.O. du 23 mai 2014</b>	<b>7 000 000</b>	<b>700 000</b>	<b>1 741 247</b>	<b>0</b>	<b>480 000</b>	<b>974 795</b>	<b>3 478 500</b>	<b>0</b>	<b>14 374 542</b>



**AVIS DES SOCIETES****INFORMATIONS POST AGO****Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « CO.M.A.R »**

Siège social : Avenue Habib Bourguiba, Immeuble COMAR, 1001 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 16 mai 2014, la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « CO.M.A.R » publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

**1. Les résolutions adoptées :****PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « CO.M.A.R », réunie le vendredi 16 Mai 2014 à 17 heures 30 minutes au siège de la société, Avenue Habib Bourguiba, Immeuble COMAR, 1001 Tunis, et après lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et du rapport général des co-commissaires aux comptes pour l'exercice 2013, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2013, tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion dudit exercice.

**Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes relatif aux conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve les dites conventions et approuve les éléments de rémunération des dirigeants tels que figurant dans ledit rapport.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**TROISIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'arrivée à échéance des mandats d'administrateurs de Messieurs Karim BEN YEDDER, Rachid BEN JEMIA et la Société Parcs d'Engins Industriels et Agricoles « PARENIN » lors de la présente assemblée.

- Suite -

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, en qualité d'administrateurs pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2016

- Monsieur Karim BEN YEDDER
- Monsieur Rachid BEN JEMIA
- Monsieur Hakim BEN YEDDER
- Monsieur Bernard MARSEILLE
- la Société Parcs d'Engins Industriels et Agricoles « PARENIN »

En conséquence, la composition du Conseil d'Administration sera comme suit :

	Administrateur	Echéance du mandat, qui prendra fin lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers de :
-	Monsieur Rachid BEN YEDDER	2014
-	Monsieur Béchir BEN YEDDER	2014
-	Monsieur Elyes JOUINI	2015
-	Monsieur Ahmed ABDELKEFI	2015
-	Monsieur Louis DEROYE	2015
-	La SICOF	2015
-	La société AXA	2015
-	Monsieur Karim BEN YEDDER	2016
-	Monsieur Rachid BEN JEMIA	2016
-	Monsieur Hakim BEN YEDDER	2016
-	Monsieur Bernard MARSEILLE	2016
-	la Société Parcs d'Engins Industriels et Agricoles « PARENIN »	2016

**Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

#### **QUATRIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport présenté en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales et concernant les fonctions de direction occupées par les administrateurs dans d'autres sociétés.

**Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

#### **CINQUIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du bénéfice de l'exercice, s'élevant à 25 229 826,761 dinars, telle qu'elle a été proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

- Suite -

<b>Résultat Net</b>	<b>25 229 826,761</b>
Réserve Spéciale d'investissement	- 5 668 570,000
<b>Bénéfice distribuable</b>	<b>19 561 256,761</b>
Dividendes	-10 000 000,000
Réserve pour toutes éventualités	9 561 256,761

Et fixe la date de mise en paiement des dividendes au 23 mai 2014.

**Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

#### SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence pour l'exercice 2014 à 140 000,000 dinars bruts.

**Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

#### SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération du comité permanent d'audit pour l'exercice 2014 à 30 000,000 dinars bruts.

**Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

#### HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

**Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

- Suite -

**2 - Le bilan après affectation du résultat :****ACTIF DU BILAN AU 31 DECEMBRE 2013**

A C T I F	Exercice 2 0 1 3			Exercice 2 0 1 2
	Montant Brut	Amort & Prov	Montant Net	Montant Net
<b>AC1 Actifs incorporels</b>				
AC11 Investissements de recherche et développement	748 684,180		748 684,180	45 823,340
AC12 Concessions, Brevets, licences, Marques	6 581 020,701	3 462 871,694	3 118 149,007	3 805 989,730
AC13 Fonds commercial	15 000,000		15 000,000	15 000,000
<b>AC1</b>	<b>7 344 704,881</b>	<b>3 462 871,694</b>	<b>3 881 833,187</b>	<b>3 866 813,070</b>
<b>AC2 Actifs corporels d'exploitation</b>				
AC21 Installations techniques et machines	12 930 494,944	10 726 521,501	2 223 973,443	2 254 917,584
AC22 Autres installations, outillage et mobilier	818 636,301	747 293,854	71 362,447	121 391,411
<b>AC2</b>	<b>13 769 131,245</b>	<b>11 473 815,355</b>	<b>2 295 335,890</b>	<b>2 376 308,995</b>
<b>AC3 Placements</b>				
AC31 Terrains et constructions	<b>44 956 519,576</b>	<b>10 315 423,101</b>	<b>34 641 096,475</b>	<b>34 631 330,254</b>
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	14 005 218,497	5 467 327,070	8 537 891,427	9 090 027,183
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	30 951 301,079	4 848 096,031	26 103 205,048	25 541 303,071
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations	<b>191 509 342,162</b>	<b>8 043 763,939</b>	<b>183 465 578,223</b>	<b>169 440 463,112</b>
AC321 Parts dans les entreprises liées	44 469 938,752	221 923,962	44 248 034,790	47 515 638,752
AC323 Parts dans les entreprises avec un lien de participation	136 716 288,410	7 821 839,977	128 894 448,433	112 528 329,360
AC324 Bons et obligations émis par les entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance à un lien de participation et créances sur ces entreprises	10 323 095,000		10 323 095,000	9 396 495,000
AC33 Autres placements financiers	<b>194 241 039,208</b>	<b>3 569 962,169</b>	<b>190 671 077,039</b>	<b>190 040 982,416</b>
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	55 236 113,118	3 457 912,169	51 778 200,949	40 128 566,972
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	136 038 296,600		136 038 296,600	147 371 056,600
AC334 Autres prêts	2 963 477,663	112 050,000	2 851 427,663	2 538 207,017
AC336 Autres	3 151,827		3 151,827	3 151,827
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	3 817 243,496		3 817 243,496	3 767 489,155
<b>AC3</b>	<b>434 524 144,442</b>	<b>21 929 149,209</b>	<b>412 594 995,233</b>	<b>397 880 264,937</b>
<b>AC5 Parts des réassureurs dans les provisions techniques</b>				
AC510 Provisions pour primes non acquises	6 231 063,792		6 231 063,792	5 770 641,315
AC530 Provisions pour sinistres ( vie)	192 129,000		192 129,000	122 446,858
AC531 Provisions pour sinistres (non vie)	32 273 838,923		32 273 838,923	28 551 901,252
AC540 Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)				
AC541 Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)				
AC560 Autres provisions techniques (vie)				
AC561 Autres provisions techniques (non vie)				
<b>AC5</b>	<b>38 697 031,715</b>		<b>38 697 031,715</b>	<b>34 444 989,425</b>
<b>AC6 Créances</b>				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 Primes acquises et non émises et primes à annuler	1 553 914,918		1 553 914,918	574 351,940
AC612 Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	58 041 840,915	25 297 055,743	32 744 785,172	30 755 746,626
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	13 480 557,540		13 480 557,540	14 209 802,683
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	<b>2 422 698,992</b>	<b>563 750,192</b>	<b>1 858 948,800</b>	<b>1 633 313,793</b>
AC63 Autres créances				
AC631 Personnel	248 978,801		248 978,801	222 209,371
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	5 430 904,588		5 430 904,588	7 891 390,717
AC633 Débiteurs divers	3 085 604,148		3 085 604,148	3 211 969,374
AC64 Créances sur ressources spéciales				
<b>AC6</b>	<b>84 284 499,902</b>	<b>25 860 805,935</b>	<b>58 423 693,967</b>	<b>58 498 984,504</b>
<b>AC7 Autres éléments d'actifs</b>				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	15 443 703,198		15 443 703,198	3 757 116,767
AC72 Charges reportées				
AC721 Frais d'acquisitions reportés	7 539 473,901		7 539 473,901	5 495 029,856
AC722 Autres charges à répartir	100 247,200		100 247,200	96 381,750
AC73 Comptes de régularisation Actif				
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	6 833 333,501		6 833 333,501	6 884 541,029
AC732 Estimations de réassurance-acceptation				
AC733 Autres comptes de régularisation	2 824 335,239		2 824 335,239	2 463 562,736
AC74 Ecart de conversion				
AC75 Autres	-6 627,713		-6 627,713	-75 067,522
<b>AC7</b>	<b>32 734 465,326</b>		<b>32 734 465,326</b>	<b>18 621 764,616</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>611 373 997,511</b>	<b>62 726 642,193</b>	<b>548 647 355,318</b>	<b>515 689 325,547</b>

- Suite -

**CAPITAUX PROPRES ET PASSIF DU BILAN AU 31 DECEMBRE 2013**

		Exercice 2013	Exercice 2012
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>Montant Net</b>	<b>Montant Net</b>
<b>Capitaux propres</b>			
CP1 Capital social ou fonds équivalent	CP1	50 000 000,000	50 000 000,000
CP2 Réserves et primes liées au capital	CP2	60 817 987,117	53 601 124,356
CP4 Autres capitaux propres	CP4	31 764 775,647	23 751 811,647
<b>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>142 582 762,764</b>	<b>127 352 936,003</b>
CP6 Résultat de l'exercice	CP6		
<b>Total capitaux propres après affectation</b>		<b>142 582 762,764</b>	<b>127 352 936,003</b>
<b>Passifs</b>			
<b>PA2 Provisions pour autres risques et charges</b>			
PA23 Autres provisions		2 768 722,704	1 947 222,704
	PA2	<b>2 768 722,704</b>	<b>1 947 222,704</b>
<b>PA3 Provisions techniques brutes</b>			
PA310 Provisions pour primes non acquises		43 982 762,639	40 518 119,644
PA320 Provisions d'assurance vie		9 396 910,779	9 000 973,033
PA330 Provision pour sinistres (vie)		2 208 148,160	1 842 028,060
PA331 Provision pour sinistres (non vie)		252 315 354,629	241 961 934,208
PA340 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)		133 562,655	118 398,000
PA341 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (non vie)		2 762 880,784	2 762 047,906
PA350 Provisions pour égalisation et équilibrage		16 400 684,656	15 697 813,108
PA360 Autres provisions techniques (vie)			
PA361 Autres provisions techniques (non vie)		10 456 996,309	11 389 233,458
	PA3	<b>337 657 300,611</b>	<b>323 290 547,417</b>
<b>PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires</b>			
		28 884 852,308	28 166 775,671
	PA5	<b>28 884 852,308</b>	<b>28 166 775,671</b>
<b>PA6 Autres dettes</b>			
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe		3 072 212,065	2 854 612,748
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance		7 423 544,273	6 184 208,636
PA621 Parts des réassureurs dans les créances indémnisées subrogées à l'entreprise d'assurance			
PA622 Autres			
PA63 Autres dettes			
PA631 Dépôts et cautionnements reçus		2 789 910,177	2 716 037,984
PA632 Personnel		15 048,847	63 278,221
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		2 962 017,829	2 897 574,055
PA634 Créanciers divers		13 284 248,160	3 633 417,113
	PA6	<b>29 546 981,351</b>	<b>18 349 128,757</b>
<b>PA7 Autres passifs</b>			
PA71 Compte de régularisation Passif			
PA712 Autres comptes de régularisation Passif		7 206 735,580	6 582 714,995
	PA7	<b>7 206 735,580</b>	<b>6 582 714,995</b>
<b>Total du passif</b>		<b>406 064 592,554</b>	<b>378 336 389,544</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF</b>		<b>548 647 355,318</b>	<b>505 689 325,547</b>

- Suite -

**3- L'état d'évolution des capitaux propres :**

	CAPITAL	PRIME D'EMISSION	RESERVE LEGALE	RESERVE SPECIALE DE REEVALUATION	RESERVE POUR REINVESTIR EXONEREE D'IMPOT	RESERVE POUR REINVESTIR EXONEREE INDISPONIBLE	RESERVE POUR TOUTE EVENTUALITE	RESERVE POUR FOND SOCIAL	RESERVE A REGIME SPECIAL	RESERVE A REGIME SPECIAL D'EVENUE DISPONIBLE RESULTATS REPORTEES	RESULTAT DE L'EXERCICE	MODIFICATIONS COMPTABLES	TOTAL
au 31/12/%3 not affectation,	50 000 000,000	250 000,000	3 908 579,829	668 861,647		3 652 500,000	35 305 019,664	3 301 021,701			21 458 045,689		118 544 028,530
station des résultats ant décision de l'AGO			1 072 902,284			8 390 000,000	3 995 143,405				-13 458 045,689		
... dividendes distribués											-8 000 000,000		
au 31/12/%3 not affectation,	50 000 000,000	250 000,000	4 981 482,113	668 861,647		12 042 500,000	39 300 163,069	3 301 021,701			0,000		110 544 028,530
dividendes de exercice N-2													
au 31/12/%2 not affectation,	50 000 000,000	250 000,000	4 981 482,113	668 861,647		12 042 500,000	39 300 163,069	3 301 021,701			14 510 275,704		125 054 304,234
station des résultats ant décision de l'AGO			18 517,887			7 740 000,000	7 517 57,817				-8 510 275,704		
... dividendes distribués											-6 000 000,000		
au 31/12/%2 not affectation,	50 000 000,000	250 000,000	5 000 000,000	668 861,647		19 782 500,000	40 051 920,886	3 301 021,701			0,000		119 054 304,234
dividendes de exercice N-1													
au 31/12/ %1 not affectation,	50 000 000,000	250 000,000	5 000 000,000	668 861,647		19 782 500,000	40 051 920,886	3 301 021,701			18 298 631,769		137 352 936,003
station des résultats ant décision de l'AGO						3 300 450,000	4 998 181,769				-8 298 631,769		
... dividendes distribués											-10 000 000,000		
au 31/12/ %1 not affectation,	50 000 000,000	250 000,000	5 000 000,000	668 861,647		23 082 950,000	45 050 102,655	3 301 021,701			0,000		127 352 936,003
au 31/12/2013 not affectation,	50 000 000,000	250 000,000	5 000 000,000	668 861,647		25 427 344,000	42 705 708,655	3 301 021,701			25 229 826,761		152 582 762,764
station des résultats ant décision de l'AGO						5 668 570,000	9 561 256,761				-15 229 826,761		
... dividendes distribués											-10 000 000,000		
au 31/12/2013 not affectation,	50 000 000,000	250 000,000	5 000 000,000	668 861,647		31 095 914,000	52 266 965,416	3 301 021,701			0,000		142 582 762,764

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**RESOLUTIONS ADOPTEES****MAXULA PLACEMENT SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège Social : Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B - 1053 – Les Berges du Lac

**Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mai 2014****PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes, et après examen des états financiers de la société relatifs à l'exercice 2013, approuve dans son intégralité le rapport d'activité ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2013.

***Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.***

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires prend acte du rapport Spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2013.

***Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.***

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires donne quitus entier et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2013.

***Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.***

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à la répartition des sommes distribuables de l'exercice clos le 31.12.2013, comme suit :

Résultat d'exploitation 2013	229 321,755
Régularisation du résultat d'exploitation 2013	36 682,474
Report à nouveau 2012	49,350
Sommes distribuables 2013	266 053,579
Dividendes	266 040,282
Report à nouveau 2013	13,297

- Suite -

Elle décide en conséquence de fixer le dividende de l'exercice 2013 à **3,121 dinars par action** et d'affecter le reliquat, soit 13,297 dinars au compte report à nouveau.

La mise en paiement du dividende de Maxula Placement SICAV s'effectuera à partir du **02/06/2014** aux guichets de Maxula Bourse.

L'Assemblée Générale Ordinaire réserve la faculté aux actionnaires de réinvestir leurs dividendes en s'attribuant des actions Maxula Placement SICAV.

***Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.***

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration de Maxula Placement SICAV des jetons de présence relatifs à l'exercice 2013 pour un montant brut de 150 Dinars par administrateur et par séance.

Le montant des jetons de présence sera supporté par le gestionnaire.

***Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.***

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires confère tous pouvoirs à tout porteur de copies ou d'extraits du Procès Verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous les dépôts et remplir toutes les formalités nécessaires.

***Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.***



<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**RESOLUTIONS ADOPTEES****MAXULA INVESTISSEMENT SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège Social : Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B - 1053 – Les Berges du Lac

**Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mai 2014****PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, après lecture des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice 2013, approuve dans son intégralité le rapport d'activité ainsi que les états financiers arrêtés au 31.12.2013.

***Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.***

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2013.

***Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.***

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires donne quitus entier et sans réserves aux Administrateurs pour la gestion au titre de l'exercice 2013.

***Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.***

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à la répartition des sommes distribuables de l'exercice clos le 31.12.2013, comme suit :

(En D)

RESULTAT D'EXPLOITATION 2013	300 316,208
Régularisation du résultat d'exploitation 2013	6 778,895
Report à nouveau 2012	47,946
Sommes distribuables 2013	307 143,049
Dividendes	307 075,158
Report à nouveau 2013	67,891

- Suite -

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le dividende de l'exercice 2013 à **3,198 Dinars par action** et d'affecter le reliquat, soit 67,891 Dinars au compte « Report à nouveau».

La mise en paiement du dividende s'effectuera auprès des guichets de Maxula Bourse, à compter du **02/06/2014**. L'Assemblée Générale Ordinaire réserve la faculté aux actionnaires de réinvestir leurs dividendes en s'attribuant des actions Maxula Investissement SICAV.

***Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.***

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer un montant brut de 150 Dinars par administrateur et par séance au titre de jetons de présence pour l'exercice 2013.  
Ces jetons de présence seront supportés par le gestionnaire.

***Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.***

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires confère tous pouvoirs à tout porteur de copies ou d'extraits du Procès Verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous les dépôts et remplir toutes les formalités nécessaires.

***Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.***

## AVIS DES SOCIETES

### **EMISSION D' ACTIONS CORRELATIVE A LA TRANSFORMATION DE LA FORME JURIDIQUE DE MUTUELLE EN SOCIETE ANONYME**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

## **ASSURANCES MUTUELLE ITTIHAD -AMI ASSURANCES -**

Siège Social : 15, Rue de Mauritanie, 1002 Tunis

### **Décision à l'origine de l'émission**

#### Autorisation de la transformation juridique

L'AGE du 29/06/2013, a approuvé la restructuration de l'AMI Assurances et le principe de transformation de sa forme juridique de mutuelle en société anonyme et ce, suite aux discussions et négociations réalisées au sein des structures de direction de l'AMI Assurances, en concertation et coordination avec le Comité Général des Assurances (conformément aux termes du rapport du Conseil d'Administration de l'AMI Assurances soumis pour approbation à l'AGE du 28/12/2013).

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013\*, a décidé dans sa 2ème résolution, la transformation de la forme juridique d'AMI Assurances de mutuelle en société anonyme, régie par le Code des Sociétés Commerciales, ses statuts et le Code des Assurances, et a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs d'achever la procédure légale exigée pour la transformation de l'AMI Assurances particulièrement la publication des nouveaux statuts, l'organisation des souscriptions au capital social, la convocation de l'AGE de la société transformée ainsi que l'obtention des autorisations si nécessaire.

Le Comité Général des Assurances, après avoir exposé le cas de la transformation de la forme juridique de l'AMI Assurances de mutuelle en société anonyme à son collège réuni le 28/04/2014, a décidé qu'il ne voyait aucune objection à ladite transformation.

#### Autorisation de conversion du fonds commun en capital social

Le Conseil d'Administration, réuni le 10/12/2013, a proposé de convertir le montant du fonds commun arrêté fin décembre 2012 et tel qu'il sera actualisé à la date du 28/12/2013, pour la constitution du nouveau capital social, à répartir entre les adhérents figurant dans une liste nominative qui sera arrêtée à la date du 28/12/2013.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013, a décidé dans sa 4ème résolution, la conversion du fonds commun en capital social, à répartir entre tous les adhérents figurant dans la liste initialement arrêtée au 28/12/2013, et telle qu'elle sera mise à jour ultérieurement.

#### Autorisation de rallonger la période d'adhésion

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013, a décidé dans sa 8ème résolution, de fixer au 31 janvier 2014 la date limite, pour les assurés qui disposent d'une police d'assurance valide à la date du 28/12/2013, afin de régulariser leur situation en payant le droit d'adhésion, ce qui leur procure légalement la qualité d'adhérent.

- Suite -

### Fixation du nouveau capital social de l'AMI Assurances SA

Le Conseil d'Administration d'AMI Assurances, réuni le 10/12/2013, a décidé d'atteindre un capital minimum de 10 millions DT, tel qu'est exigé par la législation en vigueur régissant le secteur des assurances, réparti sur des actions de valeur nominale égale à 1 DT.

Après l'opération de conversion du fonds commun, le reliquat du montant du capital social nécessaire pour atteindre au moins le capital minimum, sera constitué au moyen d'une souscription au capital, réservée aux assurés, (adhérents et non adhérents) de la société et d'une opération d'incorporation de réserves.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013, a décidé dans sa 5ème résolution, que l'ensemble des assurés à la date du 28/12/2013 participeront à ladite souscription.

La souscription au capital social pour atteindre au moins le capital minimum légal, sera ouverte :

- Aux assurés à la date du 28/12/2013, adhérents et non adhérents,
- Au personnel de l'AMI Assurances,
- A l'UGTT
- Aux agents Généraux.

L'AGE du 28/12/2013 a approuvé les pourcentages réservés aux différentes catégories tels que prévus par le Conseil d'Administration du 10/12/2013 et a délégué au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer définitivement ces pourcentages.

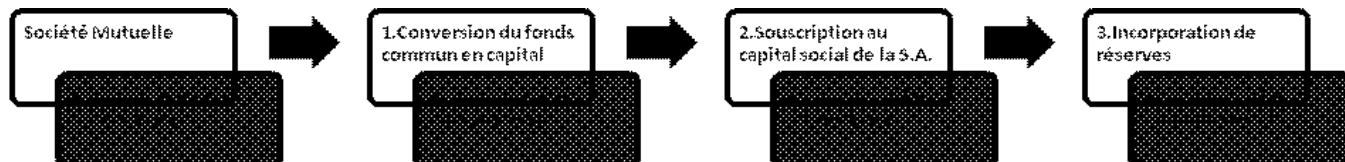
### Fixation du nombre définitif des adhérents

Le Procès Verbal de l'huissier notaire, établi à la date du 27/12/2013, a validé la liste des adhérents arrêtée à cette date, contenant 68 688 adhérents.

Suite au rallongement de la période d'adhésion au 31/01/2014, le Procès Verbal de l'huissier notaire, établi à cette date, a validé la liste des adhérents arrêtée à cette même date, ayant procédé à la régularisation de leur situation. Cette liste contient désormais 20 832 nouveaux adhérents.

Après des opérations de vérification réalisées par AMI Assurances, les adhérents et les agents généraux, le Procès Verbal de l'huissier notaire, établi à la date du 10/04/2014, a validé la liste définitive des adhérents arrêtée à la date du 31/01/2014, contenant 86 757 adhérents.

Ainsi, la constitution du capital social d'AMI Assurances suite à l'opération de transformation de sa forme juridique de mutuelle en société anonyme se fera en trois étapes:



### **La conversion du fonds commun en capital de 1 735 140 DT composé de 1 735 140 actions, de nominal de 1 DT :**

La valeur finale du fonds commun, constituée de la somme des adhésions acquittées jusqu'au 31/01/2014, suivant la décision de l'AGE du 28/12/2013, est de 1 735 140 DT. Ce montant sera converti en actions de nominal de 1 DT, à répartir entre tous les adhérents d'AMI Assurances, adhérents qui disposent d'une police d'assurance valide à la date du 28/12/2013 et ayant payé le droit d'adhésion de 20 DT.

Au 31 janvier 2014, ce montant a atteint les 1 735 140 DT du fait que l'AGE ait décidé de rallonger la période d'adhésion à cette date, et ce uniquement pour les assurés qui disposent d'une police d'assurance valide à la date du 28 décembre 2013, mais qui n'ont pas payé le droit d'adhésion. Ces derniers ont été appelés à se présenter pour régulariser leur situation et pouvoir bénéficier de la conversion du fonds commun en capital social, avant la date limite.

- Suite -

STRUCTURE DU FONDS COMMUN		AGE Du 28/12/2013	CONSTITUTION DU CAPITAL SOCIAL	
<b>Nombre d'adhérents</b>	<b>86 757</b>		<b>DECISION DE TRANSFORMATION DE MUTUELLE EN</b>	<b>Création d'actions</b>
Montant de l'adhésion unitaire	20 DT	Valeur par action (nominal)		1 DT
<b>Montant total du fonds commun</b>	<b>1 735 140 DT</b>	<b>SOCIETE ANONYME</b>	Capital initial (conversion fonds commun)	1 735 140 DT
			Nombre d'actionnaires	86 757
			<b>Prime d'émission</b>	<b>29 830 000 DT</b>
			<b>Nombre d'actions octroyées / actionnaire</b>	<b>20 actions</b>

### La souscription au capital en numéraire :

La souscription en numéraire au capital pour un montant de 1 570 000 DT se fera par l'émission de 1 570 000 actions émises à 20 DT chacune, de nominal de 1 DT et une prime d'émission de 19 DT.

Cette souscription est réservée exclusivement à l'UGTT, au personnel d'AMI Assurances, aux agents généraux et aux assurés\*\*, adhérents et non adhérents, d'AMI Assurances.

Tous ces souscripteurs devront être assurés à la date du 28/12/2013 et ce indépendamment de leur statut d'adhérent.

Par ailleurs, le prix par action à appliquer pour la souscription au capital d'AMI Assurances a été fixé à 20 DT par action. Cette valeur a été arrêtée après l'application d'une décote de 19,79% sur la valeur par action issue du processus d'évaluation réalisé par la Banque d'Affaires de Tunisie, soit 24,934 DT.

VALORISATION		STRUCTURE DU CAPITAL		STRUCTURE DES FONDS PROPRES	
<b>Valorisation Post-Money</b>	74 663 854 DT	Produit de la souscription	31 400 000 DT	Capital social après souscription	3 305 140 DT
<b>Produit de la souscription</b>	31 400 000 DT	Prix par action (après décote)	20 DT	Capital initial (conversion fonds commun)	1 735 140 DT
<b>Valorisation Pre-Money</b>	43 263 854 DT			Capital social (souscription)	1 570 000 DT
<b>Nombre d'actions</b>	1 735 140	Nombre d'actions émises	1 570 000		
<b>Valeur par action</b>	24,934 DT	Nombre initial d'actions	1 735 140	Prime d'émission	29 830 000 DT
<b>Décote</b>	20 %	Nombre total d'actions	3 305 140		
<b>Prix par action (après décote)</b>	20 DT	<b>Capital social après souscription</b>	<b>3 305 140 DT</b>		

- Suite -

**L'incorporation de réserves par attribution gratuite d'actions**

A l'issue de ces deux étapes, et afin de se conformer aux exigences légales de capital social minimum pour les sociétés d'assurances et sous réserve de la réalisation des étapes antérieures, une augmentation de capital par incorporation de réserves sera décidée par une AGE, à convoquer ultérieurement, portant sur un montant à prélever sur les réserves de la société issu de l'opération de souscription et ce par incorporation d'une partie de la prime d'émission, et la création d'actions nouvelles à attribuer gratuitement aux actionnaires détenteurs des actions anciennes créées suite aux opérations de conversion du fonds commun et de souscription au capital.

---

**INCORPORATION DE RESERVES ENVISAGEE:  
ATTRIBUTION DE 3 NOUVELLES ACTIONS GRATUITES POUR UNE ACTION ANCIENNE**

---

<b>Capital social après attribution</b>	<b>13 220 560 DT</b>
<b>Capital social après souscription</b>	<b>3 305 140 DT</b>
<b>Capital social issu de l'émission de nouvelles actions gratuites</b>	<b>9 915 420 DT</b>
<b>Prime d'émission</b>	<b>19 914 580 DT</b>

---

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

**Caractéristiques de l'opération de souscription au capital en numéraire**

Le capital social sera souscrit à hauteur de 1 570 000 DT par souscription en numéraire et par émission de 1 570 000 actions, tel que décidé par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 28 décembre 2013.

**Prix d'émission des actions à souscrire :**

L'émission va être opérée à un prix d'émission égal à **20 DT par action**, représentant un **(1) dinar** de valeur nominale et **19 dinars** de prime d'émission. Le prix de l'émission est à libérer intégralement à la souscription.

**Personnes concernées par l'opération :**

La souscription au capital en numéraire est réservée exclusivement à l'UGTT, au personnel d'AMI Assurances, aux agents généraux et aux assurés\*\*, adhérents et non adhérents, d'AMI Assurances. Tous les souscripteurs doivent être assurés à la date du 28/12/2013 et ce indépendamment de leur statut d'adhérent.

**Période de souscription :**

La souscription aux 1 570 000 actions nouvelles à émettre en numéraire se fera du **16/05/2014 au 06/06/2014 inclus**.

**Modalités de souscription :**

Les souscripteurs au capital d'AMI Assurances devront en faire la demande auprès de Maxula Bourse, sis Rue du Lac Lemman Centre Nawrez, 1053, Les Berges du Lac, en remplissant la demande de souscription.

Maxula Bourse recevra les demandes de souscription des souscripteurs des catégories A, B, C et D pour qui elle ouvrira des comptes titres et espèces et y inscrira les souscriptions respectives, sauf pour les souscripteurs qui disposent déjà d'un compte titres et espèces chez Maxula Bourse.

Toute demande de souscription signée vaudra acceptation d'ouverture d'un compte titres et espèces chez Maxula Bourse, et fera office de spécimen de signature.

**Etablissements domiciliaires :**

Les souscriptions seront reçues au siège de Maxula Bourse, sis Rue du Lac Lemman Centre Nawrez, 1053, Les Berges du Lac. Les versements à l'appui des souscriptions seront effectués, sans frais\*\*\*, soit directement auprès de Maxula Bourse, sis Rue du Lac Lemman Centre Nawrez, 1053, Les Berges du Lac, soit par virement au compte bancaire de Maxula Bourse ouvert auprès de l'AMEN BANK.

AMEN BANK (Kheireddine Pacha) : **07 401 00491 01 11004 2 31**

En souscrivant, il devra être versé le montant de 20 DT par action souscrite. Toute souscription ne sera reçue qu'après la justification du versement du montant total correspondant (mention du

- Suite -

Pour les versements effectués directement auprès de Maxula Bourse, un reçu de versement mentionnant également la police d'assurances donnant droit à la souscription sera remis aux souscripteurs.

A la clôture de l'opération, le montant global des fonds versés à l'appui des demandes de souscription, correspondant au montant de souscription au capital, soit 31 400 000 DT (soit un nominal de 1 570 000 DT et une prime d'émission de 29 830 000 DT), sera versé dans le compte indisponible d'AMI Assurances, réservé à cette opération :

RIB : 0700 1000 134 000 096 529

TITULAIRE DU COMPTE : ASSURANCES AMI

DOMICILIATION : AMEN BANK, Agence place pasteur 150 avenue de la liberté Tunis.

N° IBAN : TN 59 0700 1000 134 000 096 529 TND

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés à l'appui des souscriptions, seront restituées, sans intérêts, par Maxula Bourse, par virement ou par chèque, sur demande du souscripteur.

#### Modalités et délais de livraison des titres :

Une fois la liste des souscriptions arrêtée, Maxula Bourse procédera à sa vérification en se référant à la liste des assurés éligibles à la souscription, la liste du personnel, la liste des agents généraux, communiquées par AMI Assurances. Tout souscripteur non assuré à la date du 28 décembre 2013, et donc non listé sur la base de sa police d'assurance, sa carte d'identité nationale, ou son nom et prénom, sera rejeté.

Les souscriptions au capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits, délivrée par Maxula Bourse et ce dès la réalisation définitive de l'opération.

#### Mode de placement :

L'opération de souscription au capital en numéraire est réservée exclusivement à des souscripteurs assurés à la date du 28/12/2013, telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28/12/2013, et porte sur 1 570 000 actions. Ces souscripteurs sont répartis sur les quatre (4) catégories suivantes :

CATEGORIES	REPARTITION EN %	NOMBRE DE TITRES OFFERTS
<b>Catégorie A</b> : U.G.T.T	20%	314 000
<b>Catégorie B</b> : Personnel AMI Assurances	10%	157 000
<b>Catégorie C</b> : Agents Généraux	10%	157 000
<b>Catégorie D</b> : Assurés (Adhérents et non adhérents)	60%	942 000
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>1 570 000</b>

- **Catégorie A** : 20% des titres offerts, soit 314 000 actions réservées à l'Union Générale Tunisienne du Travail, U.G.T.T.

- **Catégorie B** : 10% des titres offerts, soit 157 000 actions réservées au personnel d'AMI Assurances et répartis selon les modalités fixées par la Direction Générale d'AMI Assurances.

- **Catégorie C** : 10% des titres offerts, soit 157 000 actions réservées aux agents généraux d'AMI Assurances.

- **Catégorie D** : 60% des titres offerts, soit 942 000 actions réservées aux assurés adhérents et non adhérents d'AMI Assurances.

- Pour les catégories B et C, une partie des titres respectivement offerte à chaque catégorie, sera allouée de manière préfixée garantissant l'allocation d'un nombre minimum de titres à chaque souscripteur des catégories B et C. Dans ce cadre, la Direction Générale d'AMI Assurances a décidé d'allouer à chaque souscripteur 100 titres, auxquels il souscrira de manière garantie, si sa demande de souscription correspond à un nombre de titres égal ou supérieur à 100 titres. Si la demande correspond à un nombre inférieur à 100 titres, cette demande sera intégralement satisfaite.

- Suite -

Pour le reliquat des titres offerts aux catégories B et C, les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport :

Quantité offerte (Reliquat) / Quantité demandée (Non Satisfaite)

• Pour la catégorie D, les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport :

Quantité offerte / Quantité demandée

• Pour toutes les catégories, l'allocation d'actions se fera par nombre entier. Le reliquat sera réparti sur les souscripteurs, de manière unitaire par ordre des quantités demandées, du plus grand au plus petit.

• En cas d'excédent de titres offerts non demandés par l'une des catégories A, B et C, le reliquat sera affecté à la catégorie D.

Dans ce cas, les demandes de souscription de la catégorie D seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport :

Quantité offerte et reliquat / Quantité demandée

• En cas d'excédent de titres offerts non demandés par la catégorie D, le reliquat sera affecté par ordre de priorité aux catégories A, B et C.

La répartition de ce reliquat de titres offerts sur les souscripteurs de chaque catégorie se fera par ordre des quantités demandées, du plus grand au plus petit.

• Tout souscripteur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription correspondant à une seule catégorie.

En cas de demandes de souscription multiples correspondant à plusieurs catégories, seule une demande par souscripteur sera retenue, selon l'ordre suivant des catégories : A, B, C, D.

#### **Dépouillement et déclaration des résultats :**

Maxula Bourse procèdera au dépouillement des demandes de souscription, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet.

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription, le résultat de l'opération de souscription au capital d'AMI Assurances fera l'objet d'un avis qui sera publié par Maxula Bourse sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF.

#### **Jouissance des actions émises**

Les actions souscrites, soient 1 570 000 actions porteront jouissance en dividendes à compter du 01 janvier 2014.

#### **But de l'émission**

Les principaux objectifs assignés à cette opération sont :

- Favoriser le renforcement des fonds propres d'AMI Assurances et par conséquent, constituer une marge de solvabilité conforme aux exigences réglementaires ;
- Se conformer aux exigences de capital social réglementaire pour les sociétés d'assurances ;
- Consolider sa position sur le marché local ;
- Accéder à de nouveaux marchés et s'attaquer ainsi à couvrir des risques élevés. Ceci lui permettra de diversifier son portefeuille produits et d'améliorer en conséquent, sa compétitivité ;

CHAPITRE 1. Améliorer sa notoriété ; etc.



- Suite -

## **Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises**

### **Droits attachés aux valeurs mobilières offertes**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires, proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

La détention individuelle ou collective de dix (10) actions ouvre le droit à la participation aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

### **Régime de négociabilité**

Les actions sont librement négociables.

### **Régime fiscal applicable**

Droit commun. Les dividendes sont soumis à l'impôt selon les dispositions légales en vigueur.

### **Marché des titres**

Les actions d'AMI Assurances sont négociables sur le marché hors-cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### **Négociation en bourse des actions émises**

Les actions issues de la souscription au capital seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'opération et la publication de la notice conséquente au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT) et aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier (CMF) et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT). Conformément à l'article 320 du CSC, les actions sont négociables à compter de l'immatriculation de la société au Registre de Commerce. Elles seront dès lors, négociées sur le marché hors cote.

### **Tribunaux compétents en cas de litiges**

Tout litige pouvant surgir suite à cette opération sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

### **Prise en charge de la STICODEVAM**

Les actions souscrites ne seront pas prises en charge par la STICODEVAM.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°**14-0862** en date du **30 avril 2014**, sera incessamment mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'AMI ASSURANCES, de Maxula Bourse, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération sis à la Rue du Lac Lemman, Centre Nawrez, 1053 Les Berges du Lac, ainsi que sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn).

\*Un extrait du Procès Verbal de l'AGE du 28/12/2013 approuvant le rapport du Conseil d'Administration relatif à la transformation de l'AMI Assurances en une société anonyme ainsi que la structure de son capital, l'affectation de son fonds commun et la réservation de la souscription à la couverture du capital social, la détermination de la valeur de l'action et des avantages attribués aux adhérents au capital social, a été publié au JORT n°15 du 04/02/2014.

\*\* Est considéré comme assuré, toute personne détenant un contrat d'assurance valide à la date du 28/12/2013, tel que décidé par l'AGE tenue à la même date.

\*\*\*La souscription, l'ouverture et la clôture d'un compte titre et espèces inhérent à cette opération se feront sans frais.

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE****VISA du Conseil du Marché Financier :**

<p>Portée du visa du CMF : <b>Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.</b></p>
---

## EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2014-1 »

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :**

Lors de sa réunion tenue le 06 juin 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire de L'Arab International Lease "AIL" a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires durant l'année 2014 d'un montant total ne dépassant pas 60 millions de dinars et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les caractéristiques et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration, réuni le 04 avril 2014, a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars, pour une durée de 5 ans avec des taux d'intérêts compris entre :

- Taux variable : TMM+1,5% et TMM+2,25% brut l'an au maximum
- Taux fixe : 7% et 7,30% brut l'an au maximum.

Le Conseil d'Administration a également donné tout pouvoir au Directeur Général de l'AIL pour réaliser le dit emprunt. A cet effet, le Directeur Général a décidé d'émettre l'emprunt pour une durée de 5 ans, pour un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars, à deux taux d'intérêts au choix du souscripteur : un taux variable TMM + 1,90% et/ou un taux fixe de 7,30% brut l'an.

**RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :**

**Dénomination de l'emprunt :** «AIL 2014-1 »

**Montant :** 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 de dinars.

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Forme des obligations :** Les obligations sont nominatives.

**Taux d'intérêt :** Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Durée	Taux d'intérêt
5 ans	TMM + 1,9% et / ou 7,3%

- Suite -

- *Taux variable*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,9 % brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année n-1 au mois de juin de l'année n.

- *Taux fixe*

7,3% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **7,30%** pour le présent emprunt.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de mars 2014 (à titre indicatif) qui est égale à 4,7158%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,6158%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,90%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale :**

Les obligations de l'emprunt obligataire « AIL 2014-1 » sont émises pour une durée de 5 ans.

**Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour le présent emprunt.

**Duration (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,741 années**.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31/07/2014**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

- Suite -

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **31/07/2014**, et ce même en cas de prorogation de cette date

**Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le (1/5) de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **31/07/2019**.

**Paiement :**

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **31 juillet** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **31/07/2015**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **31/07/2015**.

Le paiement des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM..

**Période de souscriptions et de versements :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **13/05/2014** et clôturées sans préavis et au plus tard le **31/07/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission 30 000 000 dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des obligations émises, soient 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31/07/2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31/07/2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **12/08/2014**. Avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société. Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **13/05/2014** auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF, intermédiaire en bourse, rue du Lac Oubeira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis.

**Intermédiaire agréée mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

**Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Notation de la société :**

En date du 8 novembre 2013, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué à la société Arab International Lease – AIL sur son échelle de notation nationale les notes suivantes:

- ✓ Note nationale à long terme : AA + (tun) ;
- ✓ Perspective de la note nationale à long terme : Stable
- ✓ Note à court terme : F1 + (tun) ;
- ✓ Note nationale de dette senior : AA+ (tun).

Cette note a été confirmée le 14 mars 2014.

- Suite -

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 22 avril 2014, la note AA+ (tun) à l'emprunt « AIL 2014-1 » objet de la présente note d'opération.

**Cotation en bourse :**

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, l'Arab International Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse «SCIF» de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « AIL 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par la STICODEVAM :**

L'Arab International Lease s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire « AIL 2014-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° 14-0859 en date du 25 avril 2014, du document de référence « AIL 2014 » enregistré par le CMF sous le n° 14-001 en date du 25 avril 2014, des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'Arab International Lease, 11 rue Hédi Nouria - 1001 Tunis, sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, rue du Lac Oubeira Immeuble Al Faouz Les Berges du Lac - 1053 Tunis.

Les états financiers relatifs à l'exercice 2013 de l'AIL seront publiés sur le bulletin officiel du CMF au plus tard le 30 avril 2014.

## A V I S

## COURBE DES TAUX DU 30 MAI 2014

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,786%		
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "	4,223%		1 004,147
TN0008002875	BTC 52 SEMAINES 05/08/2014		4,285%	
TN0008002883	BTC 52 SEMAINES 02/09/2014		4,349%	
TN0008002891	BTC 52 SEMAINES 30/09/2014		4,413%	
TN0008002909	BTC 52 SEMAINES 04/11/2014		4,494%	
TN0008002917	BTC 52 SEMAINES 02/12/2014		4,558%	
TN0008002925	BTC 52 SEMAINES 23/12/2014		4,606%	
TN0008002933	BTC 52 SEMAINES 27/01/2015		4,686%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,716%	1 015,985
TN0008002941	BTC 52 SEMAINES 24/02/2015		4,751%	
TN0008002958	BTC 52 SEMAINES 24/03/2015		4,815%	
TN0008002974	BTC 52 SEMAINES 21/04/2015	4,879%		
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,030%	999,336
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,160%	1 001,848
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,345%	883,904
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,399%	996,205
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,581%	1 032,486
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	5,744%		985,457
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,885%	985,171
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,915%	770,606
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,963%	981,655
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,138%	970,318
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"	6,266%		960,620
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,370%		1 032,394
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,387%	950,612

[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL			
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	148,068	150,079	150,092		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,039	13,230	13,231		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,343	1,362	1,363		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	36,333	36,780	36,783		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	49,325	49,986	49,990		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	149,679	151,896	151,987		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	533,979	548,366	549,188		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,085	109,142	108,900		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,930	121,334	121,095		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,190	117,876	117,783		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	110,871	111,376	111,168		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	84,103	85,383	85,473		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	129,917	127,673	127,415		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,426	91,485	91,377		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	106,398	105,683	105,747		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 341,133	1 369,459	1 370,053		
17	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 213,247	2 254,508	2 247,059		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	100,089	102,426	102,192		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	100,769	102,107	101,641		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,556	125,665	125,336		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 189,670	1 201,788	1 198,243		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	122,412	120,780	120,141		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,752	15,445	15,341		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 879,069	5 896,079	5 898,035		
25	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 060,226	5 196,343	5 164,109		
26	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 000,000	5 083,984	5 050,431		
27	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,117	2,176	2,152		
28	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,862	1,905	1,891		
29	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,054	1,068	1,059		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
30	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,216	105,917	105,928
31	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	14/04/14	3,727	104,217	101,852	101,861
32	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	105,764	103,620	103,631
33	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	26/05/14	4,080	102,679	100,299	100,311
34	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,526	101,276	101,288
35	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14	3,612	106,814	104,742	104,777
36	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,112	101,736	101,747
37	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	103,499	100,817	100,827
38	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	104,066	101,344	101,353
39	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,373	102,958	102,968
40	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,003	103,662	100,034
41	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,182	101,999	102,010
42	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	103,931	101,934	101,944
43	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,836	104,461	104,448
44	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,568	103,253	103,264
45	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/13	2,823	103,146	104,512	104,521
46	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,565	100,394	100,404
47	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,577	102,393	102,403
48	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,563	104,318	100,295
49	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,540	101,488	101,499
50	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/13	3,124	104,500	106,001	106,011
51	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14	4,094	102,544	100,138	100,149
52	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,699	101,246	101,256
53	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,696	106,146	102,885
54	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,226	100,197	100,206





### **VISA du Conseil du Marché Financier :**

**Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**Ce visa a été accordé en vue de l'introduction de la société au marché alternatif de la cote de la Bourse. Ce marché permet aux sociétés de lever des fonds stables dans le but de se restructurer et de financer leur croissance. Il est essentiellement destiné aux investisseurs ayant un horizon de placement de moyen et long terme.**

## **OFFRE A PRIX FERME - OPF - ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE « MIP »**

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse des actions de la société Maghreb International Publicité « MIP ».

Dans le cadre du prospectus, la société « MIP » a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Régulariser la nomination du Directeur Général Adjoint de la société, conformément à l'article 212 du code des sociétés commerciales ;
- Conformer ses états financiers aux dispositions du système comptable des entreprises ;
- Réserver un (01) nouveau siège au Conseil d'Administration au profit des détenteurs des actions émises dans le cadre de cette opération. Ce nouvel administrateur sera désigné par les détenteurs d'actions MIP acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Créer un comité permanent d'audit, conformément à l'article 256 bis du code des sociétés commerciales ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- Garder en permanence un niveau de participation suffisamment élevé lui permettant d'exercer un contrôle exclusif sur les politiques opérationnelles et financières de ses filiales, vu l'importance de celles-ci dans le groupe ;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau de son rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, les actionnaires actuels de la société « MIP » se sont engagés après l'introduction de la société en Bourse à obtenir, lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, les actionnaires de référence de la société « MIP », Monsieur Mehdi CHERIHA et Monsieur Mohamed Hédi CHERIHA, détenant actuellement 99,97% du capital de la société, se sont engagés :

- ✓ à ne pas céder plus de 5% de leurs participations au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction en Bourse ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société mettant en péril l'avenir de celle-ci et nuisant aux intérêts des actionnaires.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

### **ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « MIP » AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE :**

La Bourse a donné, en date du 25/02/2014, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société « MIP » au marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des 4.398.937 actions de nominal un (1) dinar chacune, composées de 3.250.000 actions anciennes et 1.148.937 actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- Présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- Justification de la diffusion dans le public des 34,8% du capital auprès d'au moins 100 actionnaires ou cinq institutionnels au plus tard le jour de l'introduction.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions MIP se fera au marché alternatif de la cote de la Bourse, au cours de 4,7 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée dans les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

### **Décisions ayant autorisé l'opération :**

Sur proposition du Conseil d'Administration du 06/11/2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire de MIP, tenue le 08/11/2013, a décidé d'introduire la société sur le marché alternatif de la cote de la Bourse, à travers une augmentation de capital par Appel Public à l'Épargne.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a donné tous les pouvoirs au Conseil d'Administration pour accomplir toutes les procédures et formalités nécessaires à la finalisation de l'introduction de la société MIP au marché alternatif et pour fixer les modalités de cette introduction.

### **Autorisation d'augmentation du capital**

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/01/2014 a décidé d'augmenter le capital social pour le porter de 3.250.000 dinars à 4.398.937 dinars et ce, par la création et l'émission de 1.148.937 actions nouvelles à souscrire en numéraire d'une valeur nominale de 1 dinar. Le prix d'émission a été fixé à 4,7 dinars, soit 1 dinar de nominal et 3,7 dinars de prime d'émission à libérer intégralement à la souscription.

### **Droit Préférentiel de Souscription**

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/01/2014 a décidé de réserver l'intégralité de l'augmentation du capital projetée à de nouveaux souscripteurs. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans ladite augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

### **Actions offertes au public :**

L'introduction de la société MIP au marché alternatif de la cote de la Bourse s'effectuera par la mise sur le marché de 1.531.916 actions d'une valeur nominale de 1 dinar chacune, représentant 34,82% du capital de la société, après augmentation, au prix de 4,7 dinars et ce, dans le cadre d'une Offre à Prix Ferme de 1.531.916 actions portant sur :

- 1.148.937 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital de la société représentant 26,12% du capital après réalisation de cette augmentation ; et
- 382.979 actions anciennes à céder par des anciens actionnaires<sup>(\*)</sup>, représentant 8,71% du capital après réalisation de ladite augmentation.

En réponse à l'offre, les intéressés souscriront exclusivement à des quotités d'actions. Chaque quotité est composée de trois (3) actions nouvelles à souscrire en numéraire et d'une (1) action ancienne à acheter. Ainsi, l'offre porte sur l'acquisition par le public de 382.979 quotités.

### **1- Présentation de la société**

**Dénomination sociale :** MIP « Maghreb International Publicité ».

**Siège social :** Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 –2035–, Z.I Charguia I - Tunis.

**Forme juridique :** Société Anonyme.

### **Législation particulière applicable :**

L'affichage publicitaire est régi par le décret n°2010-261 du 15 février 2010 tel que modifié par le décret n°2010-772 du 20 avril 2010 et le décret n°2012-408 du 17 mai 2012.

**Date de constitution :** 11/03/2004

**Capital social :** 3.250.000 dinars divisé en 3.250.000 actions de nominal un (01) dinar entièrement libérées.

**Objet social :** La société a pour objet :

La publicité commerciale, services et fabrication des moyens de communication publicitaire, affiches etc... en utilisant toute matière nécessaire en Tunisie et à l'Etranger; Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

---

(\*) M. Mehdi CHERIHA (191.489 actions) et M. Mohamed Hédi CHERIHA (191.490 actions)

## **2- Période de validité de l'offre**

L'Offre à Prix Ferme sera ouverte au public du **20/05/2014 au 05/06/2014 inclus**.

## **3- Date de jouissance des actions**

Les actions anciennes et nouvelles porteront jouissance à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2013**.

## **4- Modalités de paiement du prix**

Pour la présente Offre, le prix de l'action de la société MIP, tous frais, commissions, courtages et taxes compris a été fixé à 4,7 dinars.

Le règlement des demandes d'acquisition par les donneurs d'ordres désirant acquérir des quotités d'actions de la société MIP, dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande d'acquisition, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

## **5- Etablissements domiciliaires**

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes d'acquisition des quotités d'actions de la société MIP exprimées dans le cadre de la présente Offre.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible n° 20 005 0522399922163 71 ouvert auprès de la Banque Tuniso-Koweïtienne, Agence Centre Urbain Nord, conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

## **6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres**

L'opération proposée porte sur une Offre à Prix Ferme de 1.531.916 actions dont 382.979 actions anciennes à céder par des actionnaires actuels<sup>(\*)</sup> et 1.148.937 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation du capital social réservée au public, ce qui correspond à un pourcentage de diffusion auprès de public de 34,82% après réalisation de l'augmentation, telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/01/2014.

Le placement s'effectuera en termes de quotités d'actions composées chacune d'une (1) action ancienne et trois (3) actions nouvelles, portant sur un total de 382.979 quotités offertes, correspondant à 382.979 actions anciennes et 1.148.937 actions nouvelles.

Les quotités offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront réparties en deux (2) catégories :

**Catégorie A :** 268.085 quotités offertes représentant 70% de l'OPF, soit 804.255 actions nouvelles et 268.085 actions anciennes, réservées aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 265 quotités et au maximum 54.986 quotités, soit au plus 5% du capital social après augmentation du capital.

Les OPCVM acquéreurs de quotités dans cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

---

(\*) M. Mehdi CHERIHA (191.489 actions) et M. Mohamed Hédi CHERIHA (191.490 actions)

**Catégorie B :** 114.894 quotités offertes représentant 30% de l'OPF, soit 344.682 actions nouvelles et 114.894 actions anciennes, réservées aux personnes physiques et/ou morales, Tunisiennes et/ou étrangères autres que les institutionnels sollicitant au minimum 53 quotités et au maximum 5.498 quotités, soit au plus 0,5% du capital social après augmentation du capital.

Les demandes d'acquisition doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de quotités demandée et l'identité complète du demandeur :

L'identité complète du demandeur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR,
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande d'acquisition ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande d'acquisition doit porter sur un nombre de quotités qui ne peut être inférieur à 53 quotités correspondant à 159 actions nouvelles et à 53 actions anciennes, ni supérieur à 5.498 quotités correspondant à 16.494 actions nouvelles et à 5.498 actions anciennes pour les non institutionnels (soit au plus 0,5% du capital social après augmentation du capital), ni inférieur à 265 quotités correspondant à 795 actions nouvelles et 265 actions anciennes, ni supérieur à 54.986 quotités correspondant à 164.958 actions nouvelles et à 54.986 actions anciennes pour les institutionnels (soit au plus 5% du capital social après augmentation du capital).

En tout état de cause, la quantité demandée par demandeur doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes d'acquisition pour les OPCVM ne peuvent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de demande d'acquisition. Tout non-respect de cette condition entraîne la nullité de la demande d'acquisition.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes d'acquisitions reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande d'acquisition qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes d'acquisition à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- Un nombre de demandes d'acquisition équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande d'acquisition, toutes catégories confondues, déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des demandes d'acquisition émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

### **Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des demandes d'acquisition**

Les actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront réparties en deux (2) catégories :

Catégories	Nombre de quotités	Correspondant à		Répartition en % du capital social après l'opération	Répartition en % de l'OPF	Montant total en dinars
		Nombre d'actions anciennes	Nombre d'actions nouvelles			
<b>Catégorie A :</b> Institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum <b>265</b> quotités et au maximum <b>54 986</b> quotités.	268 085	268 085	804 255	24,38%	70%	5 039 998
<b>Catégorie B :</b> Personnes physiques et/ou morales, Tunisiennes et/ou étrangères autres que les institutionnels sollicitant au minimum <b>53</b> quotités et au maximum <b>5 498</b> quotités.	114 894	114 894	344 682	10,45%	30%	2 160 007
<b>Total</b>	382 979	382 979	1 148 937	34,82%	100%	7 200 005

Le mode de satisfaction des demandes d'acquisition se fera de la manière suivante :

**Pour la catégorie A :** Les demandes d'acquisition seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque institutionnel ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération.

**Pour la catégorie B :** Les demandes d'acquisition seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté à l'autre catégorie.

### **Transmission des demandes et centralisation :**

Les intermédiaires en Bourse établissent, par catégorie, les états des demandes d'acquisition reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états des demandes d'acquisition selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

### **Ouverture des plis et dépouillement :**

Les états relatifs aux demandes d'acquisition données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de MCP, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La Bourse procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet à soumettre à la commission.

### **7- Déclaration des résultats :**

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes d'acquisition, le résultat de l'Offre à Prix Ferme fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre et, en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de quotités attribué, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes d'acquisition seront frappées.

### **8- Règlement des espèces et livraison des titres :**

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la BVMT communiquera à chaque intermédiaire, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, l'état détaillé de ses demandes d'acquisition retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison des titres seront effectués trois (03) jours ouvrables après la date de résultat de l'offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 12/03/2014 aux actions anciennes de la société MIP le code ISIN TN0007660012.

La société MIP s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Ainsi, les opérations de règlement et de livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par MCP, intermédiaire en Bourse.

### **9- Cotation des titres**

La date de démarrage de la cotation des titres, sur le marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, fera l'objet d'un avis qui sera publié au bulletin officiel de la BVMT.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis dans le bulletin officiel de la BVMT.

### **10- Avantage fiscal**

L'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 2010-29 du 07 juin 2010, relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la Bourse, stipule que *"Le taux de l'impôt sur les sociétés prévu par les premier et quatrième alinéas du paragraphe I de l'article 49 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, est réduit à 20% pour les sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis à condition que le taux d'ouverture du capital au public soit au moins égal à 30%, et ce, pendant cinq ans à compter de l'année de l'admission. Cette réduction est accordée aux sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à*

*la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis au cours de la période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2014”.*

Par conséquent, et vu que l'introduction de la société MIP porte sur 34,82% de son capital social après augmentation du capital, elle pourrait bénéficier de cet avantage fiscal.

### **11- Listing sponsor**

La société MAC SA, intermédiaire en Bourse, a été désignée par la société « MIP » pour assurer la fonction de Listing Sponsor. Elle aura pour mission d'assister la société pendant son introduction au marché alternatif de la cote de la Bourse et de l'accompagner pour l'accomplissement de ses obligations légales et réglementaires d'informations périodiques et permanentes et ce, pendant au moins les deux exercices suivant son introduction.

Cette mission pourrait être prolongée dans le cas où il n'y aurait pas eu transfert de cotation de MIP sur le marché principal de la cote de la Bourse. En cas de résiliation du mandat, pour quelque motif que ce soit, la société MIP doit, sans délai, désigner un nouveau Listing Sponsor. Le Conseil du Marché Financier doit être informé de toute désignation.

### **12- Contrat de liquidité**

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction est établi entre MENA CAPITAL PARTNERS « MCP », intermédiaire en Bourse et les deux actionnaires de référence M. Mehdi CHERIHA et M. Mohamed Hédi CHERIHA portant sur 6,94% du produit de l'Offre à Prix Ferme, soit un montant de 250.000 dinars et 53.192 titres.

### **13- Régulation du cours boursier**

Les actionnaires de la société MIP se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à MENA CAPITAL PARTNERS « MCP », intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 14-0860 du 29 avril 2014, est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société «MIP», de MCP-intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et sur le site Internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn).



## **AVIS DES SOCIETES**

### **ETATS FINANCIERS**

#### **ASSURANCES SALIM**

Siège social : Immeuble ASSURANCES SALIM lot AFH BC5  
Centre Urbain Nord -1003 Tunis

La société « ASSURANCES SALIM », publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 10 juin 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mr Chiheb GHANMI et Mr Chérif BEN ZINA.

**BILAN**  
Arrêté au 31/12/2013  
(Unité: En Dinars)

Actifs du Bilan	31/12/2013			31/12/2012
	brut	amortissement provisions	net	net
<b>AC 1 Actifs incorporels</b>				
AC11 Investissements de recherche et développement				
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	363 124	251 102	112 022	8 356
AC13 Fonds commercial				
AC14 Acomptes versés				
	<b>363 124</b>	<b>251 102</b>	<b>112 022</b>	<b>8 356</b>
<b>AC 2 Actifs corporels d'exploitation</b>				
AC21 Installations techniques et machines	1 943 638	1 454 798	488 841	561 819
AC22 Autres installations, outillage et mobilier	348 323	249 081	99 241	160 426
AC23 Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours				
	<b>2 291 961</b>	<b>1 703 879</b>	<b>588 082</b>	<b>722 245</b>
<b>AC 3 Placements</b>				
AC31 Terrains et constructions				
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	4 848 531	698 668	4 149 863	4 326 465
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	7 592 438	2 018 878	5 573 560	5 931 972
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations				
AC321 Part dans des entreprises liées	8 557 432	606 731	7 950 700	7 851 759
AC322 Bons obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces	10 465 000		10 465 000	6 922 500
AC323 Parts dans des entreprises avec un lien de participation				
AC324 Bons et obligations émis par les entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance à un lien de participation et créances sur ces entreprises				
AC33 Autres placements financiers				
AC331 Actions autres titres à revenu variable et part dans FCP	17 996 430	810 449	17 185 980	14 777 858
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	28 741 012		28 741 012	23 762 784
AC333 Prêts hypothécaires				
AC334 Autres prêts	356 256		356 256	322 324
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	20 626 341		20 626 341	21 614 361
AC336 Autres	7 450 000	466 943	6 983 057	6 600 619
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	446 349		446 349	399 357
	<b>107 079 787</b>	<b>4 601 669</b>	<b>102 478 118</b>	<b>92 509 979</b>
<b>AC 4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unité de compte</b>				
<b>AC 5 Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>				
AC510 Provisions pour primes non acquises	3 710 384		3 710 384	3 424 998
AC520 Provision d'assurance vie	20 550 916		20 550 916	17 381 796
AC530 Provision pour sinistres (vie)	7 217 214		7 217 214	4 449 104
AC531 Provision pour sinistres (non vie)	8 211 284		8 211 284	7 111 783
AC540 Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)				
AC541 Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)				
AC550 Provisions d'égalisation et d'équilibrage				
AC560 Autres provisions techniques (vie)				
AC561 Autres provisions techniques (non vie)				
AC570 Provisions techniques des contrats en unités de compte				
	<b>39 689 797</b>	<b>-</b>	<b>39 689 797</b>	<b>32 367 681</b>
<b>AC 6 CREANCES</b>				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 primes acquises et non émises	37 220		37 220	328 774 (*)
AC612 autres créances nées d'opération d'assurance directe	19 583 159	2 881 316	16 701 843	20 061 344 (*)
AC613 créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance				
AC62 Créances nées d'opération de réassurance	2 580 846	483 469	2 097 377	2 576 984
AC63 Autres créances				
AC631 personnel	46 304		46 304	44 962
AC632 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	408 422		408 422	557 342
AC633 Débiteurs divers	109 516	14 517	95 000	169 356
AC64 Créances sur ressources spéciales				
	<b>22 765 468</b>	<b>3 379 302</b>	<b>19 386 166</b>	<b>23 738 763</b>
<b>AC 7 Autres éléments d'actif</b>				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	639 659		639 659	1 166 451
AC72 Charges reportées				
AC721 Frais d'acquisition reportés	766 353		766 353	704 412
AC722 Autres charges à répartir				
AC73 Comptes de régularisation actif				
AC731 intérêts et loyers acquis non échus				
AC732 estimations de réassurances - acceptation				
AC733 autres comptes de régularisation	1 338 069		1 338 069	996 401
AC74 Ecart de conversion				
AC75 Autres	419 938		419 938	524 299
	<b>3 164 018</b>	<b>-</b>	<b>3 164 018</b>	<b>3 391 563</b>
<b>TOTAL</b>	<b>175 354 155</b>	<b>9 935 951</b>	<b>165 418 203</b>	<b>152 738 587</b>

(\*) Données retraitées à des fins comparatives.

**BILAN**  
**Arrêté au 31/12/2013**  
**(Unité: En Dinars)**

<b>Capitaux propres et passifs du bilan</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<b>Capitaux propres</b>		
CP1 capital social ou fonds équivalent	13 300 000	13 300 000
CP2 réserves et primes liées au capital	13 649 630	13 652 021
CP3 rachat d'action propres		
CP4 autres capitaux propres	5 292 006	3 139 106
CP5 résultat reportés	187 311	404 004
Total capitaux propres avant resultat de l'exercice	<b>32 428 948</b>	<b>30 495 132</b>
CP6 résultat de l'exercice	3 670 405	4 197 207
Total capitaux propres avant affectation	<b>36 099 353</b>	<b>34 692 339</b>
<b>Passif</b>		
<b>PA1 Atres passifs financiers</b>		
PA11 emprunt obligataires		
PA12 TCN émis par l'entreprise		
PA13 autres emprunts		
PA14 dettes envers les établissements bancaires et financiers		
<b>PA2 Provisions pour autres risques et charges</b>		
PA21 provisions pour pensions et obligations similaires		
PA22 provisions pour impots		
PA23 autres provisions	1 264 348	1 123 727
<b>PA3 Provisions techniques brutes</b>		
PA310 provision pour primes non acquises	11 295 923	10 920 667
PA320 provision pour assurance vie	38 524 346	34 903 157
PA330 provision pour sinistres (vie)	12 423 927	11 561 103
PA331 provision pour sinistres (non vie)	38 589 635	35 527 385
PA340 provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)		
PA341 provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (non vie)	63 437	49 231
PA350 provision pour égalisation et équilibrage	976 012	672 543
PA360 autres provisions technique (vie)		
PA361 autres provisions technique (non vie)	294 941	767 064
	<b>102 168 221</b>	<b>94 401 150</b>
<b>PA4 Provisions techniques de contrat en unités de compte</b>		
<b>PA5 Dettes pour dépôts en espèces recues des cessionnaires</b>		
	15 686 076	12 960 256
	<b>15 686 076</b>	<b>12 960 256</b>
<b>PA6 Autres Dettes</b>		
PA61 dettes nées d'opérations d'assurances directe	210 209	169 931
PA62 dettes nées d'opérations de Réassurances	2 195 374	2 397 302
PA621 parts des réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		
PA622 autres		
PA63 autres dettes		
PA631 dépôts et cautionnements recues	243 687	261 211
PA632 personnel	5 772	4 210
PA633 etat ,organismes de sécurités sociale,collectivités publiques	1 156 678	951 335
PA634 créditeurs divers	2 221 103	2 615 918
PA64 ressources spéciales		
	<b>6 032 822</b>	<b>6 399 906</b>
<b>PA7 Autres passifs</b>		
PA71 comptes de régularisation passif		
PA710 report commissions recues des reassureurs		
PA711 estimation de réassurance-rétrocession		
PA712 autres comptes de régularisation passif	4 167 382	3 161 210
PA72 écart de conversion		
	<b>4 167 382</b>	<b>3 161 210</b>
<b>TOTAL</b>	<b>165 418 203</b>	<b>152 738 587</b>

(\*) Données retraitées à des fins comparatives.

Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non Vie  
(Unité: En Dinars)

	OPERATIONS BRUTES 31/12/2013	CESSIONS ET RETROCESSIONS 31/12/2013	OPERATIONS NETTES 31/12/2013	OPERATIONS NETTES 31/12/2012
PRNV 1 <b><u>Primes acquises</u></b>				
PRNV11 Primes émises et acceptées	24 571 320	- 5 608 564	18 962 756	17 725 095
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	- 375 256	285 385	- 89 871	672 388
	<b>24 196 064</b>	<b>- 5 323 178</b>	<b>18 872 886</b>	<b>18 397 483</b>
PRNT3 <b><u>Produits de placements alloués , transférés de l'état de résultat</u></b>	<b>1 939 687</b>		<b>1 939 687</b>	<b>1 589 978</b>
PRNV2 <b><u>Autres produits techniques</u></b>				
CHNV1 <b><u>Charges de sinistres</u></b>				
CHNV11 Montants payés	- 13 850 303	1 567 431	- 12 282 872	- 11 938 209
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	- 3 062 250	1 099 501	- 1 962 749	- 2 142 198
	<b>- 16 912 552</b>	<b>2 666 932</b>	<b>- 14 245 621</b>	<b>- 14 080 407</b>
CHNV 2 <b><u>Variation des autres provisions techniques</u></b>	<b>154 447</b>		<b>154 447</b>	<b>81 973</b>
CHNV3 <b><u>Participation aux bénéfices et ristournes</u></b>	<b>- 233 152</b>		<b>- 233 152</b>	<b>- 173 148</b>
CHNV 4 <b><u>Frais d'exploitation</u></b>				
CHNV41 Frais d'acquisition	- 1 394 518		- 1 394 518	- 1 234 239
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	61 941		61 941	5 065
CHNV43 Frais d'administration	- 5 355 614		- 5 355 614	- 5 221 140
CHNV44 commission recues des réassureurs		1 258 809	1 258 809	838 505
	<b>- 6 688 191</b>	<b>1 258 809</b>	<b>- 5 429 381</b>	<b>- 5 621 939</b>
CHNV5 <b><u>Autres charges techniques</u></b>				
CHNV6 <b><u>Variation de la provision pour égalisation et équilibrage</u></b>				
<b>RTNV Sous Total : Resultat technique de l'assurance non vie</b>	<b>2 456 303</b>	<b>- 1 397 437</b>	<b>1 058 866</b>	<b>193 940</b>

Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance Vie  
(Unité: En Dinars)

	OPERATIONS BRUTES 31/12/2013	CESSIONS ET RETROCESSIONS 31/12/2013	OPERATIONS NETTES 31/12/2013	OPERATIONS NETTES 31/12/2012
<b>PRV 1</b> <u>Primes acquises</u>				
PRV11 Primes émises et acceptées	18 536 777	- 9 829 258	8 707 520	11 717 947
	18 536 777	- 9 829 258	8 707 520	11 717 947
<b>PRV2</b> <u>Produits de placements</u>				
PRV 2 1 Revenus des placements	1 929 399		1 929 399	1 541 134
PRV 2 2 Produits des autres placements				
	1 929 399		1 929 399	1 541 134
PRV 2 3 Repise de correction de valeur sur placements				
PRV 2 4 Profits provenant de la réalisation des placements et de change				
<b>PR V3</b> <u>Plus values non réalisées sur placements</u>				
<b>PR V4</b> <u>Autres produits techniques</u>				
<b>CHV1</b> <u>Charges de sinistres</u>				
CHV11 Montants payés	- 3 444 452	1 480 426	- 1 964 027	- 2 307 721
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	- 862 824	383 924	- 478 900	- 406 472
	- 4 307 277	1 864 350	- 2 442 927	- 2 714 193
CHV 2 <u>Variation des autres provisions techniques</u>	- 7 493 177	5 377 259	- 2 115 918	- 2 392 538
<b>CHV3</b> <u>Participation aux bénéfices et ristournes</u>				
<b>CHV 4</b> <u>Frais d'exploitation</u>				
CHV41 Frais d'acquisition	- 6 043 263		- 6 043 263	- 5 442 406
CHV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés			-	
CHV43 Frais d'administration	- 1 761 430		- 1 761 430	- 1 713 099
CHV44 commission recues des réassureurs		6 416 140	6 416 140	4 468 637
	- 7 804 693	6 416 140	- 1 388 553	- 2 686 868
<b>CHV5</b> <u>Autres charges techniques</u>				
<b>CH V9</b> <u>Charges de placements</u>				
CHV 91 Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	- 199 381		- 199 381	- 154 689
CHV 92 Correction de valeur sur placement	- 298 236		- 298 236	- 228 184
CHV 93 Pertes provenant de la réalisation des placements				
	- 497 616		- 497 616	- 382 873
CHV 10 Moins values non réalisées sur placements				
CHNT2 Produits de placements alloués , transférés à l'etat de résultat				
<b>RTV</b> <b>Sous Total : Resultat tchnique de l'assurance vie</b>	363 413	3 828 492	4 191 905	5 082 609

**ETAT DE RESULTAT**  
(Unité: En Dinars)

		31/12/2013	31/12/2012
<b>RNTV</b>	<b>Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance non vie</b>	1 058 866	193 940
<b>RTV</b>	<b>Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance vie</b>	4 191 905	5 082 609
<b>PRNT1</b>	<b>Produits des placements</b>		
	<b>PRN T11 revenus des placements</b>	3 167 763	2 601 445
<b>CHNT1</b>	<b>charges des placements (assurances et /ou réassurances non vie)</b>		
CHNT11	charges de gestion des placements y compris les charges d'interet	- 236 205	- 226 137
CHNT12	correction des valeur sur placements	- 489 655	- 385 176
CHNT13	pertes provenant de la realisation des placements		
<b>CHNT2</b>	<b>Produits des placements alloués , transférés de l'etat de résultat technique de l'assurance et /ou de laréassurance non vie</b>	- 1 939 687	- 1 589 978
<b>PRNT2</b>	autres produits non techniques	57 232	55 774
<b>CHNT3</b>	autres charges non techniques	- 280 197	- 39 365
	<b>Résultat provenant des activités ordinaires</b>	<b>5 530 023</b>	<b>5 693 112</b>
<b>CHNT4</b>	<b>impôts sur le résultat</b>	- 1 859 618	- 1 495 905
	<b>Résultat provenant des activités ordinaires après impôts</b>	<b>3 670 405</b>	<b>4 197 207</b>
<b>PRNT 4</b>	<b>Gains extraordinaires</b>		
<b>CHNT5</b>	<b>Pertes extraordinaires</b>		
	<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>3 670 405</b>	<b>4 197 207</b>
	<b>Effet modication comptable (nets d'impots)</b>		
	<b>Résultat net de l'exercice après modification comptable</b>	<b>3 670 405</b>	<b>4 197 207</b>

**Etat de flux de trésorerie**  
(Unité: En Dinars)

	31/12/2013	31/12/2012
<b><u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u></b>		
- Encaissement des primes reçues des assurés	40 560 903	38 249 260
- Sommes versées pour paiement des sinistres	-16 211 562	-15 659 777
- Encaissement des primes reçues acceptations	57 112	34 650
- Sommes versées pour sinistres acceptations		
- Décaissements des primes pour les cessions	-1 312 415	-1 768 915
- Encaissement des sinistres pour les cessions		
- Commissions versées aux intermédiaires	-4 671 300	-4 860 127
- Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-4 286 387	-4 717 982
- Encaissements liés à la cession des placements financiers		
- Taxes sur les assurances versées au trésor	-2 445 078	-2 322 230
- Produits financiers reçus	5 004 924	4 245 791
- Impôt sur les bénéfices payés	-3 495 635	-3 024 837
- Autres mouvements	-2 948	-7 806
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>13 197 611</b>	<b>10 168 026</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</u></b>		
- Encaissement provenant de la cession des immobilisations incorporelles et corporelles		930
- Décaissement provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles	-269 845	-25 909
- Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	-108 247 195	-108 447 599
- Encaissement provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	97 128 636	100 942 544
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements</b>	<b>-11 388 404</b>	<b>-7 530 035</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u></b>		
- Encaissement suite à l'émission des actions		
- Dividendes et autres distributions	-2 336 000	-2 119 683
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financements</b>	<b>-2 336 000</b>	<b>-2 119 683</b>
<b><u>Variation de trésorerie</u></b>	<b>-526 792</b>	<b>518 309</b>
<b><u>Trésorerie de début d'exercice</u></b>	<b>1 166 451</b>	<b>648 142</b>
<b><u>Trésorerie de fin d'exercice</u></b>	<b>639 659</b>	<b>1 166 451</b>

**TABLEAU DES ENGAGEMENTNS RECUS ET DONNES**  
(Unité: En Dinars)

	31/12/2013	31/12/2012
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>		
Caution recus des agents généraux	48 000	48 000
Caution et garantie au titres des appels d'offres	269 410	297 135
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		
Aval caution et garantie au titres des appels d'offres	316 445	
Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
Autres engagements sur titres , actifs ou revenus		101 400
Autres engagements données		
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution		
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
Autres valeurs détenues pour compte de tiers		
	633 855	446 535



## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtées au 31/12/2013

### 1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

DENOMINATION	: Assurances "SALIM"
SIEGE SOCIAL	: Immeuble Assurances SALIM lot AFH BC 5 Centre Urbain Nord Tunis
TELEPHONE	: 71 184 200
FAX	: 71 184 284
E-MAIL	: <a href="mailto:ass.salim@planet.tn">ass.salim@planet.tn</a>
FORME JURIDIQUE	: Société anonyme faisant appel public à l'épargne
NATIONALITE	: Tunisienne
DATE DE CONSTITUTION	: 15/09/1995
DUREE	: 99 ans
CAPITAL SOCIAL	: 13.300.000 de dinars divisés en 2 660.000 actions de valeur nominale 5 dinars chacune entièrement libérées.
EXERCICE SOCIAL	: du 1er janvier au 31 décembre de chaque année
REGIME FISCAL	: Droit commun
REGISTRE DE COMMERCE	: B 150661997
MATRICULE FISCAL	: 538 937 C/P/M/000
LEGISLATION APPLICABLE	: Loi N° 92-24 du 9 mars 1992 portant promulgation du code des assurances

BRANCHES EXPLOITEES                      Toutes branches

PRINCIPAUX REASSUREURS	<ul style="list-style-type: none"><li>• MAPFRE</li> <li>• ODYSSEE RE</li><li>• SCOR</li><li>• HANOVER RE</li><li>• CCR</li><li>• ARIG</li><li>• CONVERIUM</li><li>• TUNIS RE</li></ul>
---------------------------	--

### 2- CONSEIL D'ADMINISTRATION

- M. Mohamed Taoufik IDRIS: Président du Conseil
- BANQUE DE L'HABITAT
- EPARGNE INVEST SICAR
- SIM SICAR
- MODERN LEASING

- SIFIB
- Mme Haifa LAARIBI
- M.Ahmed TRABELSI
- M. Nejb MARZOUGUI
- M. Adel ZARROUK
- M. Radhouane ZOUARI
- M. Tarek CHERIF

### **3- DIRECTION GENERALE**

- M. Ali MAIFI : Délégataire intérimaire.
- M. Sami BANAWAS : Délégataire intérimaire.

#### **NOM ET SIEGE DE LA SOCIETE MERE QUI PUBLIE LES COMPTES CONSOLIDES**

La Banque de l'Habitat, 18 Avenue Mohamed V - Tunis

### **4- FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :**

L'exercice 2013 a connu les faits marquants suivants :

#### **Au niveau du secteur**

- La poursuite du programme de mise à niveau du secteur initié par les pouvoirs publics et ce à travers le lancement d'une étude stratégique portant sur l'élaboration d'un contrat programme relatif au secteur des assurances qui s'échelonne sur 5 ans (2013-2017) et qui vise essentiellement à améliorer le taux de pénétration du secteur d'assurance et à fixer les orientations en matière de réforme à apporter à ce dernier pour se rapprocher des standards internationaux.
- L'agrément à 2 nouvelles sociétés opérant dans l'assurance Takaful.
- L'entrée en vigueur, à compter du premier juin 2013 du nouveau tarif automobile pour les usages Taxi, louages et transport rural.
- L'entrée en vigueur, à compter du premier septembre 2013 de l'augmentation du tarif de 5% de la garantie RC des propriétaires des véhicules terrestres à moteur.
- Le conseil du marché financier a autorisé la réalisation de l'opération de fusion par absorption de la société « Assur crédit » par la COTUNACE cette fusion a été approuvée le 18 octobre 2013 par les assemblées générales des sociétés fusionnées.

## **Au niveau de la société « Assurances SALIM »**

- Un niveau de croissance de l'activité globale de la compagnie de 3,3 % soit un Chiffre d'affaires qui s'est établi à un montant de 43,108 MD contre 41,731 MD en 2012.
- Amélioration sensible du résultat non vie qui passe de 0,194 MD enregistré en 2012 à 1,059 MD en 2013.
- Des engagements techniques de 102,168 MD contre 94,401 MD fin 2012, soit un taux d'évolution de 8,23 %.
- Les placements de la société totalisent au 31 décembre 2013 un montant net de 102,478 MD contre 92,510 MD en 2012, soit une augmentation de 10,77%.
- Les sinistres payés passant de 16,582 MD à 17,295 MD soit une évolution 4,30%.
- Des produits financiers passant de 4,143 MD fin 2012 à 5,097 MD fin 2013, soit une évolution de 23,04 %.

## **5- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers de la Société « ASSURANCES SALIM » sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 Juin 2000 portant approbations des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et de réassurance.

## **6- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES**

Les états financiers de la Société « ASSURANCES SALIM » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### ***6.1- Actifs Incorporels***

Les actifs incorporels sont constitués de logiciels informatiques et sont évalués au prix d'acquisition historique.

Les actifs incorporels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

## **6.2- Actifs Corporels d'Exploitation**

Les actifs corporels d'exploitation comprennent le matériel de transport, le matériel informatique, le matériel et mobiliers de bureau et les aménagements, agencements et installations et sont évalués au prix d'acquisition historique.

Les actifs corporels sont amortis sur la base des durées d'utilisation estimées suivants :

<b>Libellé</b>	<b>Durée d'utilisation</b>	<b>Méthode d'amortissement</b>
Mobiliers et matériels de bureaux	5 ans	linéaire
Matériel informatique	3 ans	linéaire
Matériel de transport	5 ans	linéaire
Agencements aménagements et Installations	10 ans	linéaire

Les immobilisations dont la valeur est inférieure à 200 DT sont amorties intégralement dès la première année de leur acquisition.

## **6.3- Placements Financiers**

### ***Règles de prise en compte***

Les placements financiers sont distingués entre les placements dans des entreprises liées et participations et les autres placements financiers.

Sont considérées comme entreprises liées, les entreprises entre lesquelles une influence notable est exercée directement ou indirectement. Les participations comprennent les parts dans le capital d'autres entreprises destinées à contribuer à l'activité de l'entreprise par la création d'un lien durable.

Les placements financiers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat. Ces frais sont constatés en charges de l'exercice.

### ***Règles d'évaluation***

Les actifs admis en représentation des provisions techniques sont évalués comme suit conformément à l'arrêté du Ministre des Finances du 28 mars 2005, modifiant l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

#### **- Obligations et titres a revenus fixes:**

Sont évalués à leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achat et hors coupon couru à l'achat.

Une provision pour dépréciation à due concurrence est constituée dès lors qu'un risque de recouvrement et/ou des intérêts est constaté sur ces actifs.

- **Titres à revenus variables :**

Sont évalués au prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats.

Une provision pour dépréciation est constituée :

- Pour les titres cotés en bourse : lorsque le cours moyen des transactions en bourse du mois qui précède la date de clôture des comptes est inférieur au coût d'acquisition.
- Pour les titres non cotés en bourse : lorsque la valeur mathématique de l'exercice clôturé est inférieure au coût d'acquisition.
- La valeur des titres à revenu variable est déterminée séparément pour chaque titre. Une moins value dégagée sur un titre ne peut être compensée par une plus value sur un autre titre.

- **Placements en représentations des contrats en unités de compte:**

Doivent être évalués à leur valeur de marché. La différence entre la valeur comptable et la valeur de marché doit être prise en compte dans le résultat.

**6.4- Placements immobiliers :**

Sont évalués au prix d'acquisition pour les acquisitions à titre onéreux, à la juste valeur pour les acquisitions à titre gratuit et au coût de production pour celles produites par l'entreprise.

De ces valeurs, il est déduit les amortissements et provisions pour dépréciation devant être constituées.

Les provisions pour dépréciation représentent la différence négative entre le prix d'acquisition ou la juste valeur ou le coût de production nets des amortissements et la valeur de marché.

Lorsqu'il n'est pas possible de déterminer la valeur de marché, la valeur déterminée sur la base du principe du prix d'acquisition ou du coût de revient est réputée être la valeur de marché.

**6.5 - Les provisions techniques:**

L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du Ministre des finances du 27 Février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 Mars 2005.

Des provisions techniques suffisantes sont constituées pour permettre à l'entreprise d'honorer, dans la mesure de ce qui est raisonnablement prévisible, les engagements résultant des contrats d'assurance.

- **Provision pour primes non acquises**

Les primes émises représentent tous les montants de primes reçus ou à recevoir au titre de contrats d'assurance conclus avant la clôture de l'exercice.

La partie des primes émises qui se rapporte à un ou plusieurs exercices ultérieurs est différée par le biais de la dotation à la provision pour primes non acquises, calculée au prorata temporis séparément pour chaque contrat d'assurance.

- **Provision d'assurance Vie**

La provision d'assurance Vie, qui comprend la valeur actuarielle des engagements de l'entreprise, nets de primes futures (méthodes prospectives), est calculée séparément pour chaque contrat sur la base suivante :

Pour le produit DHAMEN, la provision mathématique est calculée adhésion par adhésion avec compensation entre les provisions mathématiques positives et les provisions mathématiques négatives et en relevant les taux d'intérêt réels par l'effet de crédit et en affectant l'effet de l'application de la table tunisienne TD 99 à concurrence du 5/5<sup>ème</sup>.

Pour les contrats : temporaire décès dégressif TDD, crédits commerciaux, mixte, Horizon, la provision mathématique est calculée sur la base de la table tunisienne TD 99.

- **Provisions pour sinistres**

Les provisions pour sinistres correspondent au coût total estimé (y compris les frais de gestion) du règlement de tous les sinistres survenus à la clôture de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres.

Les provisions pour sinistres résultent d'un calcul séparé pour chaque sinistre qui exclut tout escompte ou déduction.

- **Autres provisions techniques**

Les autres provisions techniques sont composées de la provision pour risques en cours destinée à couvrir les risques à assumer par l'entreprise après la fin de l'exercice, de manière à pouvoir faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance/traités de réassurance en cours, excédant le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

## **6.6 – Les provisions sur créances:**

La méthode adoptée pour le calcul de ces provisions se réfère à l'ancienneté des créances et aux écarts entre comptables et extracomptables.

\* Les créances sur les assurés sont provisionnées par ancienneté :

2010 et antérieurs	100 %
2011	50 %
2012	20 %

\* Les créances contentieuses antérieures à 2012 sont totalement provisionnées, les créances de 2013 sont provisionnées à concurrence 50 %.

\* Les créances douteuses et les créances sur les agents fermées sont provisionnées en totalité.

\* Les soldes débiteurs des comptes courants cessionnaires sont provisionnés par ancienneté :

2010 et antérieurs	100 %
2011	50 %
2012	20 %

## **7 - ELEMENTS SUR LE CONTROLE INTERNE :**

Le système de contrôle interne mis en place par la société permet de réaliser les objectifs suivants :

- Maitrise des activités et procédures de contrôle des opérations.
- Gestion des risques conformément au cadre conceptuel de la législation comptable en vigueur.
- Présentation des informations selon les normes et règles sectorielles.
- Conformité aux lois, réglementations et directives des organes de direction.

Le suivi du contrôle est assuré par la direction générale et par le comité permanent d'audit à travers les travaux d'audit interne qui se déroulent selon des programmes annuels d'audit et suivants les recommandations parvenues dans le cadre des lettres de Direction des commissaires aux comptes.

## **8 -COMITES SPECIAUX ET LE ROLE DE CHAQUE COMITE :**

- **Un comité de réflexion stratégique** : composé de membres du directeur de la société conseil d'administration, il a pour rôle d'examiner les sujets relatifs à la stratégie, la planification et la réalisation des objectifs de la société, et assurer leurs suivis.
- **Un comité d'audit** : composé de 3 membres de conseil d'administration en plus de l'auditeur interne de la société, il a pour rôle de :
  - \* Définir, superviser et veiller à la coordination entre les différentes activités de contrôle et des structures qui leurs sont à charge au sein de l'entreprise.
  - \* Renforcer le système de contrôle interne de nature à promouvoir l'efficience.
  - \* Assurer le suivi des recommandations ayant pour objet de renforcer les procédures de contrôle.

- \* Examiner le respect de la réglementation en vigueur, la protection des actifs et s'assurer de l'utilisation efficace des ressources de la société.
- \* S'assurer que les réalisations et les résultats sont conformes aux objectifs et prévisions fixés.
- \* Assurer le suivi des travaux des organes de contrôle et propose la nomination des commissaires aux comptes

· **Comité de placement** : composé de membres du conseil d'administration , du directeur général et des responsables de la direction financière, ce comité arrête la politique de placement et examine les opportunités offertes par le marché, compte tenu de la nature des titres des coûts, des volumes, des durées de détention, ainsi que des exigences légales du catalogue de placements.

· **Comité d'achat** : composé du directeur général, du directeur administratif et financier, du responsable de l'audit interne et du responsable des achats, ce comité peut être renforcé par toute personne dont la présence est jugée nécessaire. Ce comité choisit le fournisseur selon des critères optimums qui assurent la satisfaction des besoins en acquisition.

· **Comité de sinistres** : composé du directeur général, le directeur administratif et financier, le responsable de l'audit interne, du responsable du contrôle de gestion et des chefs de structures. Ce comité valide le paiement des sinistres importants et ce, soit par voie transitionnelle, soit par voie contentieuse, soit à l'amiable.



**9-NOTES EXPLICATIVES** (Les chiffres sont exprimés en DT : Dinars Tunisiens)

**A) NOTES SUR LE BILAN**

**I- NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN**

**AC 1 - Actifs Incorporels**

Les actifs incorporels se composent exclusivement de logiciels informatiques dont l'amortissement s'effectue linéairement sur 3 ans. Ils totalisent au 31/12/2013 un montant net de 112 022 DT, déterminé comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2012	Acquisition de l'exercice	Valeur Brute Au 31/12/2013	Amortissements			Valeur Nette
				31/12/2012	Dotations		Au 31/12/2013
				31/12/2012	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2013
Logiciel	239 428	37 976	277 404	-231 071	-20 031	-251 102	26 302
Logiciel en cours	-	85 720	85 720	-	-	-	85 720
<b>Total</b>	<b>239 428</b>	<b>123 696</b>	<b>363 124</b>	<b>-231 071</b>	<b>-20 031</b>	<b>-251 102</b>	<b>112 022</b>

**AC 2- Actifs Corporels d'Exploitation**

Les immobilisations corporelles totalisent au 31/12/2013 un montant net de 588 082 DT, déterminé comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2012	Acquisition de l'exercice	Valeur Brute Au 31/12/2013	Amortissements			Valeur Nette
				31/12/2012	Dotations		Au 31/12/2013
				31/12/2012	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2013
A.A.I	594 103	13 772	607 875	-267 207	-44 527	-311 735	296 140
M. Transport	276 938	27 600	304 538	-191 350	-47 516	-238 866	65 672
M. informatique	883 903	147 322	1 031 225	-734 568	-169 629	-904 197	127 029
M.M.B	346 801	1 522	348 323	-186 375	-62 706	-249 081	99 241
<b>Total</b>	<b>2 101 745</b>	<b>190 216</b>	<b>2 291 961</b>	<b>-1 379 500</b>	<b>-324 379</b>	<b>-1 703 879</b>	<b>588 082</b>

### **AC 3- Placements :**

Les placements totalisent au 31/12/2013 un montant net de 102 478 118 DT contre 92 509 979 DT au 31/12/2012 et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Terrains et constructions d'exploitation	4 149 863	4 326 465
Terrains et constructions hors d'exploitation	5 573 560	5 931 972
Part dans des entreprises liées	7 950 700	7 851 759
Obligations émises par les entreprises liées	10 465 000	6 922 500
Autres placements financiers	6 983 057	6 600 619
Actions autres titres a revenu variable et part dans FCP	17 185 980	14 777 858
Obligations et autres titres à revenu fixe	28 741 012	23 762 784
Autres prêts	356 256	322 324
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	20 626 341	21 614 361
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	446 349	399 337
<b>Total</b>	<b>102 478 118</b>	<b>92 509 979</b>

### **AC 311-Terrains et constructions d'exploitation :**

<b>Libellé</b>	<b>Valeur Brute au 31/12/2012</b>	<b>Acquisition ou Cession 2013</b>	<b>Valeur Brute au 31/12/2013</b>	<b>Amortissements</b>		<b>Valeur nette au 31/12/2013</b>
				<b>31/12/2012</b>	<b>Dotations 31/12/2013</b>	
Terrain Zone Urbaine Nord	1 316 489	-	1 316 489	-	-	1 316 489
Immeuble d'exploitation Assurances SALIM	3 532 042	-	3 532 042	-522 066	-176 602	2 833 374
<b>Total</b>	<b>4 848 531</b>	<b>-</b>	<b>4 848 531</b>	<b>-522 066</b>	<b>-176 602</b>	<b>4 149 863</b>

### **AC 312-Terrains et constructions hors exploitation :**

<b>Libellé</b>	<b>Valeur Brute au 31/12/2012</b>	<b>Acquisition ou Cession 2013</b>	<b>Valeur Brute au 31/12/2013</b>	<b>Valeur 31/12/2012</b>	<b>Amortissements</b>	<b>Valeur 31/12/2013</b>	<b>Valeur Nette au 31/12/2013</b>
Terrains Imm K Espace Tunis	424 200	-	424 200	-	-	-	424 200
Imm K Espace Tunis (construction)	2 422 800	-	2 422 800	-969 452	-121 140	-1 090 592	1 332 208
Immeuble hors exploitation immeuble Assurances SALIM	4 745 438	-	4 745 438	-691 014	-237 272	-928 286	3 817 152
<b>Total</b>	<b>7 592 438</b>	<b>-</b>	<b>7 592 438</b>	<b>-1 660 466</b>	<b>-358 412</b>	<b>-2 018 878</b>	<b>5 573 560</b>

**AC321-Participations dans des entreprises liées :**

Libellé	Valeur Brute 31/12/2012	Mvts de l'exercice			Valeur Brute 31/12/2013	31/12/2012	Provisions		Valeur Nette au 31/12/2013
		Capital libéré	Acquisi	cession			Dotations / Reprise 2013	31/12/2013	
Banque de l'habitat BH	696 244				696 244				696 244
Technologie	330 000				330 000	-330 000		-330 000	
Modern leasing	1 004 183		19 320		1 023 503		-18 422	-18 422	1 005 081
Modern leasing contrat de liquidité	145 791		33 138		178 929	-36 714	-36 495	-73 209	105 720
SIFIB	218 376				218 376				218 376
SIM SICAR	1 798 200				1 798 200				1 798 200
SOPIVEL	3 625 800				3 625 800				3 625 800
STIMEC	135 200	101 400			236 600	-135 200		-135 200	101 400
SGRC	399 880				399 880				399 880
SMT	49 900				49 900	-49 900		-49 900	
<b>Total</b>	<b>8 403 573</b>	<b>101 400</b>	<b>52 458</b>		<b>8 557 431</b>	<b>-551 814</b>	<b>-54 917</b>	<b>-606 731</b>	<b>7 950 700</b>

**AC322-Bons et obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces Entreprises :**

Libellé	Valeur Brute 31/12/2012	Acquisition	Cession / tombé	Valeur Nette 31/12/2013
Emprunt obligataire BH-2009/ Catégorie A	6 922 500		577 500	6 345 000
Emprunt obligataire BH-2013/ Catégorie A		1 500 000		1 500 000
Emprunt obligataire BH-2013/ Catégorie B		1 620 000		1 620 000
Emprunt obligataire MODERN LEASING 2013		1 000 000		1 000 000
<b>Total</b>	<b>6 922 500</b>	<b>4 120 000</b>	<b>577 500</b>	<b>10 465 000</b>

### **AC331-Actions et autres titres à revenu variable et parts dans des FCP :**

Libellé	Valeur Brute	Capital non libéré	Acquisition	Valeur Brute	provisions		Valeur Nette	
	31/12/2012	2013	2013	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2013	
					dotations			
ATB	290 699			290 699	-81 983	-24 083	-106 067	184 632
BNA	40 800			40 800	-2 831	-3 642	-6 473	34 327
ATTIJARI BANK	38 868			38 868	-5 799	3 135	-2 664	36 203
BTEI	38 421			38 421				38 421
STB	282 199			282 199	-96 775	-55 889	-152 663	129 536
SOTUMAG	42 584			42 584				42 584
UIB	1 320 000			1 320 000		-114 664	-114 664	1 205 336
TUNIS RE	4 607 186		230 475	4 837 661	-157 642	157 642		4 837 661
CARTHAGE CEMENTS	68 885		25 052	93 937				93 937
ENNAKL	107 000			107 000		-6 130	-6 130	100 870
ONE TECH HOLDING			200 005	200 005				200 005
AFRIQUE ASSISTANCE	32 000			32 000				32 000
COTUNACE ( *)	150 000			150 000	-6 258	6 258		150 000
SDA	7 500			7 500	-2 248	-5 252	-7 500	0
SICAV BHP	705 400			705 400	-2 727	-105 655	-108 382	597 018
SICAV BHO	550 396			550 396	-1 015	869	-146	550 250
PLACEMENT EN FCP	1 000 000			1 000 000				1 000 000
FCP SECURITE	4 000 000			4 000 000				4 000 000
SOTACIB	1 853 100			1 853 100		-300 000	-300 000	1 553 100
OBLIG.SICAV TANIT	100			100				100
UTB	5 761			5 761	-5 761		-5 761	0
FCPR SWING		1 000 000	1 000 000	-				0
ATTAKAFOULIA			2 400 000	2 400 000				2 400 000
<b>Total</b>	<b>15 140 897</b>	<b>1 000 000</b>	<b>3 855 533</b>	<b>17 996 430</b>	<b>-363 039</b>	<b>-447 410</b>	<b>-810 449</b>	<b>17 185 980</b>

\* Le conseil du marché financier a autorisé la réalisation de l'opération de fusion par absorption de la société « Assur crédit » par la COTUNACE cette fusion a été approuvée le 18 octobre 2013 par les Assemblées Générales des sociétés fusionnées.

### AC332-Obligations et autres titres à revenu fixe :

<b>Libellé</b>	<b>Valeur Brute au 31/12/2012</b>	<b>Souscription +plus valeur de souscription</b>	<b>Remboursement +coût d'acquisition</b>	<b>Valeur Brute au 31/12/2013</b>	<b>Valeur nette au 31/12/2013</b>
- Emprunt obligataire STAR	400 000			400 000	400 000
- Emprunt obligataire STAR	156 000			156 000	156 000
- Emprunt obligataire ATB 2007	800 000		40 000	760 000	760 000
- Emprunt obligataire AB 15ANS	733 327		66 670	666 657	666 657
- Emprunt obligataire AB 20ANS	200 000		12 500	187 500	187 500
- Emprunt obligataire PANOBOIS 2007	300 000		100 000	200 000	200 000
- Emprunt STB 2008/1	750 000		62 500	687 500	687 500
-Emprunt STB 2010	400 000		50 000	350 000	350 000
- Emprunt HANNIBAL LEASE 2010/1	300 000		100 000	200 000	200 000
- Emprunt HANNIBAL LEASE 2010/2	300 000		100 000	200 000	200 000
- Emprunt obligataire ATL -2010/1	600 000		200 000	400 000	400 000
- Emprunt obligataire AMEN BANK 2010	433 300		33 350	399 950	399 950
- Emprunt obligataire UIB 2011	500 000		71 450	428 550	428 550
- Emprunt obligataire BTK 2012	500 000		100 000	400 000	400 000
-Emprunt obligataire EL WIFACK LEASING		500 000		500 000	500 000
-Emprunt obligataire TUNISIE LEASING 2013		1 000 000		1 000 000	1 000 000
-Emprunt obligataire UBCI 2013/1		1 000 000		1 000 000	1 000 000
- Emprunt HANNIBAL LEASE 2013/1		300 000		300 000	300 000
- Emprunt HANNIBAL LEASE 2013/2		200 000		200 000	200 000
<b>S/total I</b>	<b>6 372 627</b>	<b>3 000 000</b>	<b>936 470</b>	<b>8 436 157</b>	<b>8 436 157</b>
- BTA ECHEANCE AVRIL 2014 :	1 508 230		5 100	1 503 130	1 503 130
- BTA ECHEANCE FEVRIER 2015 :	6 636 570		64 798	6 571 772	6 571 772
- BTA ECHENACE OCTOBRE 2018	7 747 330	1 000 000	-20 999	8 768 329	8 768 329
- BTA ECHANCE DECEMBRE 2016	1 498 027	1 000 000	3 557	2 494 470	2 494 470
- BTA ECHENACE FEVRIER 2020		1 000 000	32 846	967 154	967 154
<b>S/total II</b>	<b>17 390 157</b>	<b>3 000 000</b>	<b>85 302</b>	<b>20 304 855</b>	<b>20 304 855</b>
<b>Total Général</b>	<b>23 762 784</b>	<b>6 000 000</b>	<b>1 021 772</b>	<b>28 741 012</b>	<b>28 741 012</b>

### AC334-Autres prêts :

La rubrique autres prêts totalise au 31/12/2013 un montant de 356 256 DT et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Valeur nette Au 31/12/2012</b>	<b>Prêts accordés Au 31/12/2013</b>	<b>Remboursements Au 31/12/2013</b>	<b>Valeur nette Au 31/12/2013</b>
Prêt au personnel (FAS)	307 842	112 100	82 780	337 162
Avances sur contrats vie	14 482	4 612	-	19 094
<b>Total</b>	<b>322 324</b>	<b>116 712</b>	<b>82 780</b>	<b>356 256</b>

### **AC335-Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers :**

Ce poste totalise au 31/12/2013 un montant de 20 626 341 DT détaillé comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Valeur nette Au 31/12/2012</b>	<b>Souscription Au 31/12/2013</b>	<b>Rachat Au 31/12/2013</b>	<b>Valeur nette Au 31/12/2013</b>
-Billets de trésorerie	4 500 000	3 000 000	4 500 000	3 000 000
-Compte à terme	8 114 361	1 126 646	9 114 666	126 341
-Certificats de dépôt	9 000 000	90 500 000	82 000 000	17 500 000
<b>Total</b>	<b>21 614 361</b>	<b>94 626 646</b>	<b>95 614 666</b>	<b>20 626 341</b>

### **AC336-Autres placements financiers :**

<b>Libellé</b>	<b>Valeur Brute 31/12/2012</b>	<b>Acquisition 2013</b>	<b>Valeur Brute 31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>Provisions 31/12/2013 dotation</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>Valeur Nette 31/12/2013</b>
FOND GERE SIM							
SICAR	6 950 000	500 000	7 450 000	-349 381	-117 563	-466 943	6 983 057
<b>Total</b>	<b>6 950 000</b>	<b>500 000</b>	<b>7 450 000</b>	<b>-349 381</b>	<b>-117 563</b>	<b>-466 943</b>	<b>6 983 057</b>

### **AC34-Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes :**

Ce poste totalise au 31/12/2013 un montant de 446 349 DT détaillé comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Valeur Nette 31/12/2012</b>	<b>Libération 31/12/2013</b>	<b>Constitution 31/12/2013</b>	<b>Valeur Nette 31/12/2013</b>
Tunis Ré	399 337	378 483	425 495	446 349
<b>Total</b>	<b>399 337</b>	<b>378 483</b>	<b>425 495</b>	<b>446 349</b>

### **AC 5 - Part des réassureurs dans les provisions techniques :**

La part des réassureurs dans les provisions techniques totalise au 31/12/2013 un montant de 39 689 797 DT contre 32 367 681 DT au 31/12/2012 soit une augmentation de 7 322 116 DT. Cette rubrique est détaillée comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Montant 31/12/2013</b>	<b>Montant 31/12/2012</b>	<b>Variation 31/12/2013</b>
Provisions pour primes non acquises non vie	3 710 384	3 424 998	285 385
Provisions d'assurances vie	20 550 916	17 381 796	3 169 120
Provisions pour sinistres vie	7 217 214	4 449 104	2 768 110
Provisions pour sinistres non vie	8 211 284	7 111 783	1 099 501
<b>Total</b>	<b>39 689 797</b>	<b>32 367 681</b>	<b>7 322 116</b>

## AC 6 – Créances

Cette rubrique se présente comme suit:

<b>Libellé</b>	<b>Montant 31/12/2013</b>	<b>Montant 31/12/2012</b>	<b>Variation</b>
AC 61 - Créances nées d'opérations d'assurances directes	16 739 063(*)	20 390 118 (*)	-3 651 055
AC 62 - Créances nées d'opérations de réassurances	2 097 377	2 576 984	-479 607
AC 631- Personnel	46 304	44 962	1 342
AC 632 -Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	408 422	557 342	-148 920
AC 633 -Débiteurs Divers	95 000	169 356	-74 357
<b>Total</b>	<b>19 386 166</b>	<b>23 738 763</b>	<b>-4 352 597</b>

<b>Créances</b>	<b>Moins d'un an</b>	<b>1 an et (-) de 5 ans</b>	<b>plus que 5 ans</b>	<b>Total</b>
AC 61-créances nées d'opération d'assurance directe	14 752 451	3 609 220	1 258 708	19 620 379
AC 62 -Créances nées d'opération de réassurance	1 374 012	1 150 324	56 510	2 580 846
AC 631-Personnel	46 304			46 304
AC 632-Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	408 422			408 422
AC 633-Débiteurs divers	95 000	14 517		109 517
	<b>16 676 189</b>	<b>4 774 061</b>	<b>1 315 218</b>	<b>22 765 468</b>

(\*)Données retraitées à des fins comparatives.

Il est à noter que pour l'exercice 2013, la société « Assurances SALIM » a constaté une provision sur les créances pour un montant de 3 379 302 DT détaillée comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Montant 2013</b>	<b>Montant 2012</b>	<b>Variation</b>
AC612-Contentieux Primes	1 456 967	1 497 879	-40 912
AC612 -Affaires directes	932 346	307 444	624 902
AC612-Agents Généraux	358 747	476 130	-117 383
AC612-Courtiers d'assurance	133 257	91 411	41 846
AC62 -Créances nées d'opérations de réassurances	483 469	221 759	261 710
AC633-Débiteurs divers	14 517	10 150	4 367
<b>Total</b>	<b>3 379 302</b>	<b>2 604 773</b>	<b>774 529</b>

## AC 7 – Autres éléments d'actifs

Le poste «Autres Eléments d'Actifs» totalise au 31/12/2013 un solde de 3 164 018 DT contre un solde de 3 391 563 DT au 31/12/2012 et se présente comme suit :

libellé	Valeur au 31/12/2013	Valeur au 31/12/2012	Variation 31/12/2013
Comptes Banques	638 646	1 165 975	-527 329
Caisse	1013	476	537
Frais d'acquisition reportés	766 353	704 412	61 941
Intérêts sur valeurs mobilières cours et non échus et loyers à recevoir	1 338 069	996 401	341 667
Autres (Consignations)	419 938	524 299	-104 361
<b>Total</b>	<b>3 164 018</b>	<b>3 391 563</b>	<b>-227 545</b>

## II- NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DU BILAN

### CP - Capitaux Propres

A la date du 31/12/2013, le capital social s'élève à 13 300 000 DT composé de 2 660 000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libéré en totalité.

La structure du capital social se présente comme suit :

Noms des actionnaires	Nbre d'actions	Valeur Nominale	MONTANT			Pourcentage du capital détenu
			Libéré	Non Libéré	Total	
<b><u>Sociétés du groupe</u></b>						
Banque de l'habitat	581 448	5	2 907 240		2 907 240	21,86%
Epargne invest-sicaf	251 375	5	1 256 875		1 256 875	9,45%
Sim - SIACR	161 050	5	805 250		805 250	6,05%
SIFIB -BH	49 848	5	249 240		249 240	1,87%
Modern leasing	46 617	5	233 085		233 085	1,75%
<b>Total</b>	<b>1 090 338</b>		<b>5 451 690</b>		<b>5 451 690</b>	<b>40,99%</b>
<b><u>Administrateurs</u></b>	546 945	5	2 734 725		2 734 725	20,56%
<b><u>Personnes morales</u></b>	805 778	5	4 028 890		4 028 890	30,29%
<b><u>Personnes physiques</u></b>	215 119	5	1 075 595		1 075 595	8,09%
<b><u>Actionnaires étrangers</u></b>	1 820	5	9 100		9 100	0,07%
<b>Total</b>	<b>1 569 662</b>		<b>7 848 310</b>		<b>7 848 310</b>	<b>59,01%</b>
<b>Total (sociétés du Groupe et autres)</b>	<b>2 660 000</b>		<b>13 300 000</b>		<b>13 300 000</b>	<b>100,00%</b>

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :



	01/01/2013 avant affectation	Affectations et imputations AGO 21/05/2013	Divi-dendes	Résultat de L'exercice	Autres variations	situation au31/12/2013
Capital social	13 300 000					13 300 000
Réserves Légales	1 330 000					1 330 000
Réserves Extraordinaires	4 719 500					4 719 500
Prime d'émission	6 600 000					6 600 000
Fonds Social	1 002 521				-2 391	1 000 130
Report à nouveau	404 004	-216 693				187 311
Effet modification comptable						
Réserves pour Réinvestissements exonérés	3 139 106	2 152 900				5 292 006
Résultat de l'exercice	4 197 207	-1 936 207	-2 261 000	3 670 405		3 670 405
<b>Total</b>	<b>34 692 339</b>	<b>-</b>	<b>-2 261 000</b>	<b>3 670 405</b>	<b>-2 391</b>	<b>36 099 353</b>

### **Résultat de l'exercice**

	2013	2012
= Résultat comptable	<b><u>5 530 023</u></b>	<b><u>5 693 112</u></b>
+ Réintégrations	1 805 725	1 492 141
- Déductions	-688 553	-758 338
Résultat fiscal avant réinvestissements exonérés	6 647 195	6 426 915
- réinvestissements exonérés	-1 334 000	-2 152 900
= Résultat fiscal	<b><u>5 313 195</u></b>	<b><u>4 274 015</u></b>
- Impôt sur les sociétés	<u>-1 859 618</u>	<u>-1 495 905</u>
= Résultat Net d'exercice	<b><u>3 670 405</u></b>	<b><u>4 197 207</u></b>

### **PA 2 - Provisions pour autres risques et charges :**

Les provisions pour autres risques et charges s'élèvent à 1 264 348 DT et se détaillent comme suit :

- Provisions pour impôts 521 296 DT relatif au crédit de TVA dans l'attente d'une position définitive de l'administration fiscale,
- Provisions pour commissions à payer 456 793 DT,
- Provisions pour litiges 286 259 DT.

### **PA 3 - Provisions Techniques Brutes :**

Les provisions techniques arrêtées au 31/12/2013 totalisent 102 168 221 DT contre 94 401 150 DT en 2012 soit une augmentation de 7 767 072 DT et un taux d'évolution de 8,23 %.

<b>Provisions Techniques</b>	<b>MONTANT 31/12/2013</b>	<b>MONTANT 31/12/2012</b>
<b><u>Provisions mathématiques</u></b>	38 524 346	34 903 157
VIE		
	<b>38 524 346</b>	<b>34 903 157</b>
<b><u>Provisions pour primes non acquises</u></b>		
AUTO	4 512 893	3 934 494
RISQUES TECHNIQUES ET DIVERS	5 803 245	6 005 412
INCENDIE	705 561	688 823
TRANSPORT	274 224	291 938
	<b>11 295 923</b>	<b>10 920 667</b>
<b><u>Provisions pour sinistres à payer</u></b>		
VIE	<b>12 423 927</b>	<b>11 561 103</b>
GROUPE MALADIE	1 810 028	1 954 345
AUTO	28 088 173	25 670 211
RISQUES TECHNIQUES ET DIVERS	4 983 324	5 331 613
INCENDIE	3 509 449	2 703 791
TRANSPORT	198 661	-132 575
<b>Non vie</b>	<b>38 589 635</b>	<b>35 527 385</b>
<b><u>Provision pour participations aux bénéfices vie</u></b>		
<b><u>Provision pour participations aux bénéfices non vie</u></b>	63 437	49 231
<b><u>Provision pour égalisation et équilibrage</u></b>	976 012	672 543
<b><u>Autres provisions techniques non vie</u></b>	294 941	767 064
<b>Total Provisions</b>	<b>102 168 221</b>	<b>94 401 150</b>

### **PA 5 – Dettes pour dépôt reçus des cessionnaires**

Les dettes pour dépôt de réassurance s'élèvent au 31/12/2013 à 15 686 076 DT contre 12 960 256 DT au 31/12/2012, le détail de ces dettes se présente comme suit :

	<b>Valeur Brute au 31/12/2013</b>	<b>Valeur Brute au 31/12/2012</b>	<b>Variation</b>
Dépôt en garantie des PPNA	4 772 752	4 031 098	741 654
Dépôt en garantie des PSAP	10 913 324	8 929 158	1 984 166
<b>Total</b>	<b>15 686 076</b>	<b>12 960 256</b>	<b>2 725 820</b>

## PA 6 - Autres Dettes

Le solde de ce poste est de 6 032 822 DT au 31/12/2013 contre 6 399 906 DT au 31/12/2012, soit une diminution 367 084 DT et se détaille comme suit :

<b>Autres Dettes</b>	<b>Montant au 31/12/2013</b>	<b>Montant au 31/12/2012</b>	<b>Variation</b>
-Dettes nées d'assurances directes	210 209	169 931(*)	40 278
-Dettes nées d'opérations de réassurances	2 195 374	2 397 302	-201 928
-Dépôt et cautionnement reçu	243 687	261 211	-17 524
-Personnel	5 772	4 210	1 562
-Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	1 156 678	951 335	205 343
-Créditeurs divers	2 221 103	2 615 918	-394 815
<b>Total</b>	<b>6 032 822</b>	<b>6 399 906</b>	<b>-367 084</b>

<b>Autres Dettes</b>	<b>moins d'un an</b>	<b>1 an et (-) de 5 ans</b>	<b>plus que 5 ans</b>	<b>Total</b>
-Dettes nées d'opérations d'assurance directe	210 209			210 209
-Dettes nées d'opération de réassurance	1 313 089	882 285		2 195 374
-Dépôts et cautionnement reçus	32 148	73 087	138 451	243 687
-Personnel	5 772			5 772
-Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	1 156 678			1 156 678
-Créditeurs divers	1 823 508	367 289	30 306	2 221 103
	<b>4 541 403</b>	<b>1 322 662</b>	<b>168 757</b>	<b>6 032 822</b>

(\*) Données retraitées à des fins comparatives.

## PA 7 - Autres passifs

Le solde de ce poste est de 4 167 382 DT au 31/12/2013 contre 3 161 210 DT au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

- Charges à payer pour un montant de 3 777 008 DT ;
- Produits constatés d'avance pour un montant de 390 374 DT.

### III- NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

#### 1- ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE

##### **PRV1- Prime acquises**

Le poste « Primes Acquises » totalise 18 536 777 DT au 31/12/2013 contre 20 291 387 DT au 31/12/2012, soit une variation de -1 754 610 DT et un taux de -8,65 %.

L'augmentation du taux de cession au 31/12/2013, résulte principalement à la modification des termes du traité de réassurances pour la branche VIE en décembre 2012, les primes cédées ont évolué de 1 255 818 DT.

	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Primes émises et acceptées	18 536 777	20 291 387	-8,65%
Primes cédées	9 829 258	8 573 440	14,65%
<b>Taux de cession</b>	<b>53,03%</b>	<b>42,25%</b>	

##### **PRV2 - Produits des Placements**

Les produits des placements globaux (vie et non vie) de la société totalisent au 31/12/2013 un montant de 5 097 162 DT.

La quote-part des produits des placements alloués au compte de résultat technique vie est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

$$\frac{\text{Provision technique vie}}{\text{Capitaux propres + Provisions techniques vie et non vie}} \times \text{Produits des placements}$$

**Soit :**

- Provisions techniques non vie	51 219 948
- Provisions techniques vie	50 948 273
- Capitaux propres+provisions techniques vie et non vie	134 597 169
- Produits des placements globaux	5 097 162

Ainsi, les produits des placements bruts qui se rapportent à l'assurance vie s'élèvent à 1 929 399 DT au 31/12/2013 contre un montant de 1 541 134 DT au 31/12/2012.

### **CHV1- Charges de sinistres**

Le poste charges de sinistres totalise 2 442 927 DT au 31/12/2013 contre 2 714 193 DT au 31/12/2012, soit une diminution de 271 266 DT, répartie comme suit :

Libellé	Montant	Montant	Variation
	au 31/12/2013	au 31/12/2012	
Sinistres payés	-3 444 452	-3 790 664	346 212
Part des réassureurs dans les sinistres	1 480 426	1 482 943	-2 517
Variation des provisions pour sinistres	-862 824	-1 689 102	826 278
Part des réassureurs dans la variation des prov. pour sinistres	383 924	1 282 630	-898 707
<b>Total</b>	<b>-2 442 927</b>	<b>-2 714 193</b>	<b>271 266</b>

### **CHV2- Variation des autres provisions techniques**

Le poste variation des autres provisions techniques de l'exercice totalise 7 493 177 DT au 31/12/2013 dont un montant de 5 377 259 DT à la charge du réassureur contre 6 613 582 DT dont 4 221 045 DT à la charge du réassureur au 31/12/2012.

Cette variation s'explique par l'évolution de la part des réassureurs dans les provisions mathématiques vie suite à l'application du traité de réassurance en quote part (90% / 10%) du produit « DHAMEN » permettant l'imputation de 90% de la provision mathématique et les autres provisions techniques de ce produit à la charge des réassureurs, et suite aux rapprochements effectués entre les fichiers de la compagnie et ceux détenus par la Banque de l'habitat ayant aboutie a une charge compensée de 207 563 DT constatée parmi les autres charges non techniques.

### **CHV4- Frais d'Exploitation**

Les frais généraux sont comptabilisés initialement par nature, puis ventilés par destination dans les postes des comptes de résultat selon des clés de répartition s'appuyant sur des indices d'activité.

Les clés de répartition analytique sont objectives et contrôlables. Par ailleurs, la présentation des frais se présentent comme suit :

- Les frais de gestion des placements sont inclus dans les charges des placements ;
- Les frais de règlement des sinistres sont compris dans les charges de sinistres ;
- Les frais d'acquisition des contrats, les frais d'administration et les autres charges techniques apparaissent au niveau de la rubrique « frais d'exploitation » correspondante aux comptes de résultat vie et non vie. Les commissions reçues des réassureurs sont inscrites en déduction de ce poste et ne sont pas considérées comme un revenu mais comme une couverture des frais de gestion engagés par l'assureur.

Les frais d'acquisition «composés essentiellement des commissions servies aux agents généraux et courtiers d'assurances » totalisent un montant de 6 043 263 DT au 31/12/2013 contre 5 442 406 DT au 31/12/2012.

Le poste « Frais d'administration » de la société dégage un montant global (vie/non vie) de 7 904 934 DT au 31/12/2013 de contre 7 547 599 DT au 31/12/2012.

<b>Frais Généraux</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>	<b>variation</b>
Frais du Personnel	3 305 843	3 135 630	170 213
Divers frais d'exploitation	1 278 021	1 287 159	-9 138
Honoraires commissions et vacations	182 182	237 689	-55 507
Dotations aux amortissements	879 424	852 428	26 996
Etats impôts et taxes	608 190	618 619	-10 429
Jetons de présence servis	93 750	93 750	-
Dotations à la provision pour créances douteuses	774 529	392 031	382 498
Dotations à la provision pour dépréciation des titres	619 890	437 123	182 767
Dotations à la provision pour congés payés	22 268	25 312	-3 044
Dotations à la provision pour risques divers	140 837	467 858	-327 021
<b>Total</b>	<b>7 904 934</b>	<b>7 547 599</b>	<b>357 335</b>

La part attribuée au compte de résultat technique vie au 31/12/2013 est de 1761 430 DT contre 1 713 099 DT au 31/12/2012.

A noter que la répartition des frais d'administration non directement affectables au titre des périodes concernées a été effectuée sur la base des clés de répartitions suivantes :

<b>Clés de répartition</b>	<b>31/12/2013</b>		<b>31/12/2012</b>	
	<b>Vie</b>	<b>Non Vie</b>	<b>Vie</b>	<b>Non Vie</b>
Effectif	21 %	79 %	30 %	70 %
Salaires	21 %	79 %	21 %	79 %
Chiffre d'affaires	43%	57%	49 %	51%

La ventilation des charges de personnel :

<b>charges de personnel</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Salaires	2 491 214	2 418 887
Pension de retraite	64 785	56 711
Charges sociales	439 093	424 006
Autres avantages en nature	310 751	236 026
	<b>3 305 843</b>	<b>3 135 630</b>

La ventilation par destination des frais généraux, les frais de gestion de placements ainsi que les dotations aux provisions et aux amortissements est réparties comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Total des charges affectées au compte résultat technique vie	1 761 430	1 713 099
Total des charges affectées au compte résultat technique non vie	5 355 614	5 221 140
Frais de gestion des placements		
-Etat de résultat vie :	298 235	228 184
- Etat de résultat	489 655	385 176
<b>Total</b>	<b>7 904 934</b>	<b>7 547 599</b>

Les commissions reçues des réassureurs au 31/12/2013 sont de 6 416 140 DT contre 4 468 637 DT au 31/12/2012.

**CHV9- Charges de Placements**

Le compte charges de placements affectés aux comptes de résultat technique vie dégage un solde au 31/12/2013 de 497 616 DT.

**Le compte de résultat vie dégage un résultat bénéficiaire au 31/12/2013 de 4 191 905 DT contre 5 082 609 DT au 31/12/2012 soit une diminution de 17,52%.**

## 2- ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE

### PRNV1 - Primes Acquises

Le poste «Primes acquises» totalise 24 196 064 DT au 31/12/2013 contre 22 511 053 DT au 31/12/2012 soit une augmentation de 1 685 012 DT et un taux d'évolution de 7,49 %.

Les primes cédées ont augmenté de 50,96 % pour passer à 5 608 564 DT en 2013 contre 3 715 215 DT en 2012.

La part des réassureurs dans la variation des PPNA est de 285 385 DT contre -398 354 DT en 2012.

Le détail se présente comme suit :

Libellé	Montant	Montant	Variation
	au 31/12/2013	au 31/12/2012	
- Primes émises	24 433 363	20 830 518	3 602 846
- Acceptations	418 854	282 817	136 037
- Variation des provisions pour primes acquises non émises	-282 743	315 215	-597 958
- Primes à annuler	1 846	11 760	-9 914
<b>Sous-total 1</b>	<b>24 571 320</b>	<b>21 440 310</b>	<b>3 131 010</b>
- Variation des provisions pour acquises non émises	-375 256	1 070 742	-1 445 998
<b>Primes acquises Sous-total 2</b>	<b>24 196 064</b>	<b>22 511 053</b>	<b>1 685 012</b>
- Primes cédées	-5 608 564	-3 715 215	-1 893 348
Part des réassureurs dans la variation des PPNA	285 385	-398 355	683 740
<b>Total</b>	<b>18 872 886</b>	<b>18 397 483</b>	<b>475 403</b>

La répartition ainsi que la structure des primes émises par nature de risque se présentent comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012
AUTO	9 810 665	8 616 345
ARD	1 024 157	711 689
INCENDIE	2 423 767	1 743 294
ENGINEERING	1 620 736	1 267 922
TRANSPORT	2 197 469	1 759 698
MALADIE	7 494 526	7 341 362
<b>Total NON VIE</b>	<b>24 571 320</b>	<b>21 440 310</b>



### **PRNT3 - Produits de placements alloués transférés de l'état de résultat**

Les produits des placements globaux (vie et non vie) de la société totalisent au 31/12/2013 un montant de 5 097 162 DT.

La quote-part des produits des placements alloués au compte de résultat technique non vie est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

$$\frac{\text{Provision technique non vie}}{\text{Capitaux propres + Provisions techniques vie et non vie}} \times \text{Produits des placements}$$

**Soit :**

- Provisions techniques non vie	51 219 948
- Provisions techniques vie	50 948 273
- Capitaux propres+provisions techniques vie et non vie	134 597 169
Produits des placements globaux	5 097 162

Ainsi, les produits de placements bruts qui se rapportent à l'assurance non vie s'élèvent à 1 939 687 DT au 31/12/2013 contre un montant de 1 589 978 DT au 31/12/2012.

### **CHNV1- Charges de sinistres**

Le poste charges de sinistres de l'exercice totalise 14 245 621 DT au 31/12/2013 contre 14 080 407 DT au 31/12/2012.

<b>Libellé</b>	<b>Montant au 31/12/2013</b>	<b>Montant au 31/12/2012</b>	<b>Variation</b>
Sinistres payés	-13 850 303	-12 791 427	-1 058 876
Part des réassureurs dans les sinistres	1 567 431	853 218	714 213
Variation des provisions pour sinistres	-3 062 250	-3 139 725	77 476
Part des réassureurs dans la variation pour sinistres	1 099 501	997 527	101 974
<b>Total</b>	<b>-14 245 621</b>	<b>-14 080 407</b>	<b>-165 214</b>

### **CHNV2- Variation des autres provisions techniques**

Ce poste est constitué par la variation de la provision pour risques en cours qui s'élève à 294 941 DT au 31/12/2013 contre 767 064 DT au 31/12/2012 ; soit une diminution de 472 123 DT, la variation de la provision pour égalisation et équilibrage de la branche incendie qui s'élève à 976 012 DT au 31/12/2013 contre 672 543 DT au 31/12/2012, soit une augmentation de 303 469 DT et par la variation des provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non vie qui s'élève à 63 437 DT au 31/12/2013 contre 49 231 DT au 31/12/2012 soit une augmentation de 14 206 DT.

### **CHNV3- Participations aux bénéfices et ristournes**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 233 152 DT contre 173 148 DT au 31/12/2012.

### **CHNV4- Frais d'Exploitation**

Les frais d'acquisition «composés essentiellement des commissions servies aux agents généraux et courtiers d'assurances» totalisent un montant de 1 394 518 DT au 31/12/2013 contre 1 234 239 DT au 31/12/2012.

Le poste « Frais d'administration » de la société dégage un montant global (vie/non vie) de 7 904 934 DT au 31/12/2013 contre 7 547 599 DT au 31/12/2012.

La part attribuée au compte de résultat technique non vie au 31/12/2013 est de 5 355 614 DT contre 5 221 140 DT au 31/12/2012.

A noter que la répartition des frais d'administration non directement affectables au titre des périodes concernées a été effectuée sur la base des clés de répartitions suivantes :

Clés de répartition	31/12/2013		31/12/2012	
	Vie	Non Vie	Vie	Non Vie
Effectif	21 %	79 %	30%	70 %
Salaires	21 %	79 %	21 %	79 %
Chiffre d'affaires	43 %	57 %	49 %	51 %

Frais d'acquisition reportés non vie : Les montants comptabilisés se présentent comme suit :

Exercice	Libération	Constataion	Variation
Au titre de l'exercice 2013	704 412	766 353	61 941

Les commissions reçues des réassureurs au 31/12/2013 sont de 1 258 809 DT contre 838 505 DT 31/12/2012.

**Le compte de résultat non vie dégage un résultat bénéficiaire de 1 058 866 DT au 31/12/2013 contre 193 940 DT au 31/12/2012.**

**3- ETAT DE RESULTAT :**

	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>Variation</b>
-Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance non vie	<b>1 058 866</b>	<b>193 940</b>	<b>864 926</b>
-Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance vie	<b>4 191 905</b>	<b>5 082 609</b>	<b>-890 704</b>
-Produits des placements	3 167 763	2 601 445	566 318
-Charges des placements (assurances et /ou réassurances non vie)			
-Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	-236 205	-226 137	-10 068
-Correction des valeurs sur placements	-489 655	-385 176	-104 479
-Pertes provenant de la réalisation des placements			
-Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance non-vie	-1 939 687	-1 589 978	-349 709
-Autres produits non techniques	57 232	55 774	1 459
-Autres charges non techniques	-280 197	-39 365	-240 832
<b>Résultat provenant des activités ordinaires</b>	<b>5 530 023</b>	<b>5 693 112</b>	<b>-163 089</b>
-Impôts sur le résultat	-1 859 618	-1 495 905	-363 713
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	<b>3 670 405</b>	<b>4 197 207</b>	<b>-526 802</b>
Pertes extraordinaires			
Résultat net de l'exercice	<b>3 670 405</b>	<b>4 197 207</b>	<b>-526 802</b>
-Effet des modifications comptables (nets d'impôt)			
<b>Résultat net de l'exercice après modifications comptables</b>	<b>3 670 405</b>	<b>4 197 207</b>	<b>-526 802</b>

#### **4- NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :**

##### **1/ flux de trésorerie liés à l'exploitation : 13 197 611 DT**

1-1 Encaissements des primes reçues des assurés : 40 560 903 DT.

Il s'agit des encaissements sur :

- affaires directes pour 27 673 281 DT,
- affaires agents généraux pour 8 530 790 DT
- affaires courtiers pour 4 356 832 DT.

1-2 Sommes versées pour paiement des sinistres : 16 211 562 DT.

1-3 Encaissement des primes reçues acceptations : 57 112 DT.

1-4 Décaissements des primes pour les cessions

Il s'agit de sommes versées aux réassureurs pour un montant de 1 312 415 DT.

1-5 Commissions versées aux intermédiaires : 4 671 300 DT.

1-6 Sommes versées aux fournisseurs et au personnel :

- sommes versées au personnel s'élèvent à 2 664 620 DT.
- sommes versées aux fournisseurs s'élèvent à 1 621 767 DT.

1-7 taxes sur les assurances versées au trésor

- la taxe sur les assurances s'élève à 2 445 078 DT.

1-8 produits financiers reçus

-Encaissements intérêts, dividendes, jetons de présence, et autres produits financiers pour un montant total 5 004 924 DT

1-9 Impôts sur les bénéfices et impôts divers payés : 3 495 635 DT.

1-10 Autres mouvements : 2 948 DT.

**2/Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement : - 11 388 404 DT.**

- Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles : 269 845 DT.
- Décaissement sur acquisitions des placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation pour 108 247 195 DT.
- Encaissements sur cessions des placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation pour 97 128 636 DT.

**3/Flux de trésorerie liée aux activités de financements : -2 336 000 DT**

- Dividendes et autres distributions 2 336 000 DT.

**4/Variation de trésorerie : -526 792 DT.**

**5/Trésorerie de début d'exercice 1 166 451 DT.**

**6/ Trésorerie de fin d'exercice 639 659 DT.**

## C1 – Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif :

Désignation:	Valeur brute				Amortissements et provisions								
	À l'ouverture	Acquisitions	Cessions+transferts	A la clôture	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions (1)		A la clôture		V.C.N. à la clôture:
					Amort	Provisions:	Amort	Provisions:	Amort	Provisions:	Amort	Provisions:	
<b>1. Actifs incorporels</b>													
1.1 Frais de recherche et développement													
1.2 Concessions, brevets, licences, marques	239 428	123 696		363 124	231 071		20 031				251 102		112 022
1.3 Fonds de commerce													
1.4 Acomptes versés													
	<b>239 428</b>	<b>123 696</b>		<b>363 124</b>	<b>231 071</b>		<b>20 031</b>				<b>251 102</b>		<b>112 022</b>
<b>2. Actifs corporels d'exploitation</b>													
2.1 Installations techniques et machines	1 754 944	188 694		1 943 638	1 193 125		261 673				1 454 798		488 841
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	346 801	1 522		348 323	186 375		62 706				249 081		99 241
2.3 Acomptes versés													
	<b>2 101 745</b>	<b>190 216</b>		<b>2 291 961</b>	<b>1 379 500</b>		<b>324 379</b>				<b>1 703 879</b>		<b>588 082</b>
<b>3. Placements</b>													
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.(1)	12 440 968			12 440 968	2 182 531		535 014				2 717 545		9 723 423
<b>3.2 Placements dans les entreprises liées</b>	<b>15 326 073</b>	<b>4 273 858</b>	<b>577 500</b>	<b>19 022 431</b>		<b>551 814</b>		<b>54 917</b>			<b>606 731</b>		<b>18 415 700</b>
3.2.1 Parts dans les entreprises liées	8 403 573	153 858		8 557 431		551 814		54 917			606 731		7 950 700
3.2.2 Bons et obligations	6 922 500	4 120 000	577 500	10 465 000									10 465 000
<b>3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de participation</b>													
3.3.1 Parts													
3.3.2 Bons et obligations													
<b>3.4 Autres placements financiers</b>	<b>67 790 365</b>	<b>104 098 891</b>	<b>96 719 218</b>	<b>75 170 038</b>		<b>712 420</b>		<b>732 877</b>		<b>167 904</b>		<b>1 277 393</b>	<b>73 892 646</b>

3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	15 140 897	2 855 533		17 996 430		363 039		615 315		167 904		<b>810 449</b>	<b>17 185 980</b>
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	23 762 784	6 000 000	1 021 772	28 741 012									<b>28 741 012</b>
3.4.3 Prêts hypothécaire													
3.4.4 Autres prêts	322 324	116 712	82 780	356 256									<b>356 256</b>
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers	21 614 361	94 626 646	95 614 666	20 626 341									<b>20 626 341</b>
3.4.6 Autres	6 950 000	500 000		7 450 000		349 381		117 562				<b>466 943</b>	<b>6 983 057</b>
<b>3.5 Créances pour espèces déposées</b>	<b>399 337</b>	<b>425 495</b>	<b>378 483</b>	<b>446 349</b>									<b>446 349</b>
3.6 Placements des contrats en UC													
	<b>95 956 744</b>	<b>108 798 244</b>	<b>97 675 201</b>	<b>107 079 787</b>	<b>2 182 531</b>	<b>1 264 234</b>	<b>535 514</b>	<b>787 794</b>	<b>167 904</b>	<b>2 717 545</b>	<b>1 884 124</b>	<b>102 478 118</b>	
<b>TOTAL:</b>	<b>98 297 917</b>	<b>109 112 156</b>	<b>97 675 201</b>	<b>109 734 872</b>	<b>3 793 102</b>	<b>1 264 234</b>	<b>879 424</b>	<b>787 794</b>	<b>167 904</b>	<b>4 672 526</b>	<b>1 884 124</b>	<b>103 178 222</b>	

**C2- Etat récapitulatif des placements :**

	<b>Valeur Brute</b>	<b>Valeur Nette</b>
Placements immobiliers	12 440 968	9 723 423
Actions et autres titres à revenu variable		
autres que les parts d'OPCVM	25 298 065	23 989 412
Parts d'OPCVM détenant uniquement		
des titres à revenu fixe	550 396	550 250
Autre parts d'OPCVM	705 400	597 018
Obligations et autres titres à revenu fixe	39 206 012	39 206 012
Autres placements financiers	7 450 000	6 983 057
Autres prêts et effets assimilés	356 256	356 256
Dépôt auprès des entreprises cédantes	446 349	446 349
Autres dépôts	20 626 341	20 626 341
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus		
<b><i>Total</i></b>	<b>107 079 787</b>	<b>102 478 118</b>
Dont montant de ces placements qui admis à la présentation des provisions techniques		101 675 513
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs		



### C3 -Ventilation des produits et charges de placements :

	Les placements dans les entreprises liées	Autres placements	Total
Revenu des placements immobiliers	628 294	420 472	1 048 766
Revenu des participations	316 779	281 423	598 202
Revenu des autres placements	1 503 662	1 889 965	3 393 627
Autres revenus financiers	47 328	9 239	56 567
<b>Total des produits de placements</b>	<b>2 496 063</b>	<b>2 601 099</b>	<b>5 097 162</b>
Intérêts			435 586
Frais externes (pertes sur réalisation)			
Autres frais (ajustement sur valeur placements)			787 890
<b>Total des charges de placements</b>			<b>1 223 476</b>

### C4 –Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer :

Année d'inventaire	2008	2009	2010	2011	2012
<b><i>Inventaire 2011</i></b>					
Règlements cumulés	6 771 667	8 145 403	7 001 925	6 624 281	
Provisions pour sinistres	1 324 291	6 029 033	6 644 162	14 172 843	
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>8 095 959</b>	<b>14 174 435</b>	<b>13 646 087</b>	<b>20 797 123</b>	
Primes acquises	14 100 532	16 218 802	18 623 381	21 300 911	
% sinistres / primes acquises	<b>57%</b>	<b>87%</b>	<b>73%</b>	<b>98%</b>	

Année d'inventaire	2008	2009	2010	2011	2012
<b><i>Inventaire 2012</i></b>					
Règlements cumulés	6 961 438	8 774 003	8 381 415	10 922 647	5 781 385
Provisions pour sinistres	1 082 532	5 149 495	5 052 226	9 552 865	11 792 944
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>8 043 970</b>	<b>13 923 498</b>	<b>13 433 641</b>	<b>20 475 512</b>	<b>17 574 329</b>
Primes acquises	14 100 532	16 218 802	18 623 381	21 300 911	22 511 053
% sinistres / primes acquises	<b>57%</b>	<b>86%</b>	<b>72%</b>	<b>96%</b>	<b>78%</b>

Année d'inventaire	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b><i>Inventaire 2013</i></b>						
Règlements cumulés	7 086 241	9 445 032	9 596 580	12 834 291	9 249 006	6 256 783
Provisions pour sinistres	847 141	4 238 499	3 337 096	7 767 292	7 765 247	11 547 564
<b>Total charges des sinistres</b>	<b>7 933 382</b>	<b>13 683 531</b>	<b>12 933 676</b>	<b>20 601 583</b>	<b>17 014 253</b>	<b>17 804 347</b>
Primes acquises	14 100 532	16 218 802	18 623 381	21 300 911	22 511 053	24 196 064
% sinistres / primes acquises	<b>56%</b>	<b>84%</b>	<b>69%</b>	<b>97%</b>	<b>76%</b>	<b>74%</b>

**C5 -RESULTAT TECHNIQUE VIE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE :**

	<b>DECES</b>	<b>CAPITAL- ISATION</b>	<b>VIE</b>	<b>Total</b>
Primes	17 266 032	1 222 372	48 373	18 536 777
Charges de prestations	-4 075 071	-216 766	-15 440	-4 307 277
Charge des provisions d'assurance vie	-6 210 183	-1 212 792	-70 202	-7 493 177
<b>Solde de souscription</b>	<b>6 980 779</b>	<b>-207 186</b>	<b>-37 269</b>	<b>6 736 324</b>
Frais d'acquisition	-6 025 667	-12 583	-5 013	-6 043 263
Frais d'acquisition reportés	-	-	-	-
Autres charges de gestion nettes	-1 640 596	-116 254	-4 580	-1 761 430
<b>Charge d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>-7 666 263</b>	<b>-128 837</b>	<b>-9 593</b>	<b>-7 804 693</b>
Produits nets de placements	96 470	1 447 049	385 880	1 929 399
Charges de placements	-24 881	-373 212	-99 523	-497 616
Participation aux résultats et intérêts techniques	-	-	-	-
<b>Solde financier</b>	<b>71 589</b>	<b>1 073 837</b>	<b>286 357</b>	<b>1 431 783</b>
Primes cédées et/ou rétrocédées	-9 829 258			- 9 829 258
Part des réassureurs dans les charges de prestations	1 480 426			1 480 426
Part des réassureurs dans les charges de provisions	5 761 183			5 761 183
Part des réassureurs dans la participation aux résultats				
Commissions reçues des réassureurs	6 416 140			6 416 140
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>	<b>3 828 492</b>			<b>3 828 492</b>
<b><u>Résultat technique vie</u></b>	<b>3 214 597</b>	<b>737 814</b>	<b>239 494</b>	<b>4 191 905</b>

**C6- Résultat technique non vie par catégorie d'assurance :**

	<b>AUTO</b>	<b>ARD</b>	<b>INC</b>	<b>ENG</b>	<b>TRANSPORT</b>	<b>MALADIE</b>	<b>Total</b>
<b>Primes acquises</b>	<b>9 232 266</b>	<b>1 007 361</b>	<b>2 407 029</b>	<b>1 839 698</b>	<b>2 215 183</b>	<b>7 494 526</b>	<b>24 196 064</b>
Primes émises	9 810 665	1 024 157	2 423 767	1 620 736	2 197 469	7 494 526	24 571 320
Variation des primes non acquises	-578 399	-16 796	-16 737	218 962	17 714		-375 256
<b>Charges de prestation</b>	<b>-8 412 587</b>	<b>-155 001</b>	<b>-1 472 125</b>	<b>-192 422</b>	<b>-1 277 331</b>	<b>-5 248 639</b>	<b>-16 758 105</b>
Prestations et frais payés	-6 418 184	-580 984	-362 914	-154 337	-940 927	-5 392 956	-13 850 303
Charges des provisions pour prestations diverses	-1 994 403	425 983	-1 109 211	-38 086	-336 402	144 317	-2 907 802
<b>Solde de souscription</b>	<b>819 679</b>	<b>852 360</b>	<b>934 904</b>	<b>1 647 275</b>	<b>937 852</b>	<b>2 245 887</b>	<b>7 437 959</b>
Frais d'acquisition	-863 144	-63 133	-210 715	-81 351	-150 004	-26 171	- 1 394 518
Variation des frais d'acquisition reportés	65 272	701	13 309	-14 349	-2 990		61 941
Frais d'administration	-2 224 188	-295 154	-633 674	-703 100	-473 718	-1 025 779	-5 355 614
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>-3 022 060</b>	<b>-357 586</b>	<b>-831 081</b>	<b>-798 801</b>	<b>-626 713</b>	<b>-1 051 950</b>	<b>-6 688 191</b>
Produits nets de placements	1 245 764	100 549	197 213	308 597	19 018	68 545	1 939 687
Participation aux résultats	-143 730		-65 341	-8 520	-15 561		-233 152
<b>Solde financier</b>	<b>1 102 034</b>	<b>100 549</b>	<b>131 872</b>	<b>300 077</b>	<b>3 457</b>	<b>68 545</b>	<b>1 706 535</b>
Primes cédées	-455 216	-671 798	-1 433 088	-1 300 884	- 1 747 577		-5 608 564
Part des réassureurs dans les primes non acquises	11 050	326	141 565	-43 556	176 000		285 385
Part des réassureurs dans les prestations payées	29 578	342 734	88 638	41 0 68	1 065 412		1 567 431
Part des réassureurs dans les charges de provisions	473 873	-309 365	793 400	65 382	76 211		1 099 501
Commissions reçues des réassureurs	106 241	130 083	480 281	427 070	115 135		1 258 809
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>	<b>165 525</b>	<b>-508 020</b>	<b>70 797</b>	<b>-810 920</b>	<b>-314 820</b>		<b>-1 397 437</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>-934 822</b>	<b>87 303</b>	<b>306 493</b>	<b>337 632</b>	<b>- 223</b>	<b>1 262 483</b>	<b>1 058 866</b>

**C7-PARTICIPATION BENEFICIAIRES DES ASSURES DANS LA BRANCHE VIE :**

<b>Libellé</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
<b>Participation aux résultats</b>					
- Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	34 876	59 442	68 177	79 530	91 120
- Variation de la provision pour participation aux bénéfices	6 299	24 566	8 735	11 353	11 590
<b>Participation aux résultats des contrats d'assurances vie</b>					
- Provisions mathématiques moyennes	13 734 792	19 622 220	25 841 791	31 596 366	36 713 752
- Montant minimum de participation	41 175	84 008	103 367	127 187	
- Montant effectif de la participation bénéficiaire	41 175	84 008	103 367	127 187	

**C8-TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE VIE**

	<i>Total</i>
Primes	18 536 777
Charges de prestations	-4 307 277
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	-7 493 177
<b>Solde de souscription</b>	<b>6 736 324</b>
Frais d'acquisition	-6 043 263
Autres charges de gestion nettes	-1 761 430
<b>Charge d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>-7 804 693</b>
Produits nets de placements	1 929 399
charges de gestion des placements	-497 616
Participation aux résultats et intérêts techniques	
<b>Solde financier</b>	<b>1 431 783</b>
Primes cédées et/ou rétrocédées	-9 829 258
Part des réassureurs dans les charges de prestations	1 480 426
Part des réassureurs dans les charges de provisions	5 761 183
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	
Commissions reçues des réassureurs	6 416 140
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>	<b>3 828 492</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>4 191 905</b>
<b>Informations complémentaires</b>	
Montant des rachats	<b>60 445</b>
Capitaux échus	<b>171 761</b>
Provisions techniques brutes à la clôture	<b>50 948 273</b>
Provisions techniques brutes à l'ouverture	<b>42 592 272</b>
<b>A déduire:</b>	
Provisions devenues exigibles	

**C9-TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE NON VIE**

	<b>Total</b>
Primes acquises	<b>24 196 064</b>
Primes émises	24 571 320
Variation des primes non acquises	-375 256
Charges de prestation	<b>-16 758 105</b>
Prestations et frais payés	-13 850 303
Charges des provisions pour prestations diverses	-2 907 802
<b>Solde de souscription</b>	<b>7 437 959</b>
Frais d'acquisition	-1 394 518
Autres charges de gestion nettes	61 941
Frais d'administration	-5 355 614
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>-6 688 191</b>
Produits nets de placements	1 939 687
Participation aux résultats	-233 152
<b>Solde financier</b>	<b>1 706 535</b>
Primes cédées	-5 608 564
Part des réassureurs dans les primes acquises	285 385
Part des réassureurs dans les prestations payées	1 567 431
Part des réassureurs dans les charges de provisions pour prestations	1 099 501
Commissions reçues des réassureurs	1 258 809
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>	<b>-1 397 437</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>1 058 866</b>
<b>Informations complémentaires</b>	
Provisions pour primes non acquises à la clôture	11 295 923
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	10 920 667
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	38 589 635
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	35 527 385
Provision pour P.B non vie à la clôture	63 437
Provision pour P.B non vie à l'ouverture	49 231
Provision pour égalisation et équilibrage à la clôture	976 012
Provision pour égalisation et équilibrage à l'ouverture	672 543
Autres provisions techniques à la clôture	294 941
Autres provisions techniques à l'ouverture	767 064

### C10-Participations croisées :

Titres détenus	Capital social	nombre d'actions souscrites	valeur nominale de l'action	Capital détenu	% de détention SALIM /Filales BH	% de détention Filales BH/ SALIM
BANQUE DE L HABITAT	90 000 000	57 732	5	288 660	0,32%	21,86%
MODERN LEASING	20 000 000	219 743	5	1 098 715	5,49%	1,75%
SIFIB-BH	3 000 000	2 186	100	218 376	7,28%	1,87%
SOPIVEL	9 100 000	36 258	100	3 625 800	39,84%	
SIM SICAR	18 000 000	359 640	5	1 798 200	9,99%	6,05%
STIMEC	1 400 000	23 660	10	236 600	16,90%	
SGRC	2 000 000	39 988	10	399 880	19,99%	
SMT	500 000	499	100	49 900	9,98%	
BH technologies	800 000	3 300	100	330 000	41,25%	
SICAV BHO		5 365	103	550 396		
SICAV BHP		17 814	40	705 400		

### C11-Tableau de ventilation des primes émises par zone géographique et par nature de risque :

	31/12/2013	31/12/2012
<b>NORD</b>	38 662 784	37 884 419
<b>CENTRE</b>	2 558 578	2 740 924
<b>SUD</b>	1 886 735	1 106 354
<b>Total</b>	<b>43 108 097</b>	<b>41 731 697</b>

	31/12/2013	31/12/2012
<b>DECES</b>	17 266 032	19 130 273
<b>CAPITALISATION</b>	1 222 372	1 112 954
<b>MIXTE</b>	48 373	48 160
<b>Total VIE</b>	<b>18 536 777</b>	<b>20 291 387</b>
AUTO	9 810 665	8 616 345
ARD	1 024 157	711 689
INCENDIE	2 423 767	1 743 294
ENGINEERING	1 620 736	1 267 922
TRANSPORT	2 197 469	1 759 698
MALADIE	7 494 526	7 341 362
<b>Total NON VIE</b>	<b>24 571 320</b>	<b>21 440 310</b>
<b>Total</b>	<b>43 108 097</b>	<b>41 731 697</b>

## C12- Tableau des mouvements de capitaux propres

	Capital social	Réserves Légales	Réserves Extraordinaire es	Prime d'émission	Réserves pour Réinvestissements	Fonds Social	Résultat Reporter	Résultat de L'exercice	Total
<b>solde au 31/12/2010</b>	<b>13 300 000</b>	<b>1 138 830</b>	<b>4 719 500</b>	<b>6 600 000</b>		<b>904 155</b>	<b>773</b>	<b>3 757 722</b>	<b>30 420 981</b>
affectation AGO du 05/05/2011		187 925	1 550 000			150 000	1 869 797	-3 757 722	0
Réaffectation des réserves			-1 550 000			-50 000			-1 600 000
dividendes							-1 862 000		-1 862 000
encaissement						6 766			6 766
décaissement						-8 426			-8 426
Réserves pour réinvestissements					1 600 000				1 600 000
Résultat avant modification comptable								3 217 587	3 217 587
Effets de modifications comptables								582 198	582 198
<b>solde au 31/12/2011</b>	<b>13 300 000</b>	<b>1 326 755</b>	<b>4 719 500</b>	<b>6 600 000</b>	<b>1 600 000</b>	<b>1 002 496</b>	<b>8 570</b>	<b>3 799 785</b>	<b>32 357 106</b>
affectation AGO du 09/05/2012		3 245			1 539 106		2 257 434	-3 799 785	
Réaffectation des réserves									
dividendes							-1 862 000		-1 862 000
encaissement						8 193			8 193
décaissement						-8 167			-8 167
Réserves pour réinvestissements									
Résultat avant modification comptable								4 197 207	4 197 207
Effets de modifications comptables									
<b>solde au 31/12/2012</b>	<b>13 300 000</b>	<b>1 330 000</b>	<b>4 719 500</b>	<b>6 600 000</b>	<b>3 139 106</b>	<b>1 002 521</b>	<b>404 004</b>	<b>4 197 207</b>	<b>34 692 339</b>
affectation AGO du 21/05/2013					2 152 900		2 044 307	-4 197 207	
Réaffectation des réserves									
dividendes							-2 261 000		-2 261 000
encaissement						9 268			9 268
décaissement						-11 659			-11 659
Réserves pour réinvestissements									
Résultat avant modification comptable								3 670 405	3 670 405
Effets de modifications comptables									
<b>solde au 31/12/2013</b>	<b>13 300 000</b>	<b>1 330 000</b>	<b>4 719 500</b>	<b>6 600 000</b>	<b>5 292 006</b>	<b>1 000 130</b>	<b>187 311</b>	<b>3 670 405</b>	<b>36 099 353</b>



**SOCIETE « ASSURANCES SALIM »**  
**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

**Messieurs les Actionnaires,**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « ASSURANCES SALIM » tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

**I. Rapport sur les états financiers**

Nous avons audité les états financiers de la société « Assurances SALIM » arrêtés au 31 Décembre 2013 et faisant apparaître un total bilan de 165 418 203 dinars, un résultat net de l'exercice de 3 670 405 dinars, un résultat technique non vie bénéficiaire de 1 058 866 dinars et un résultat technique vie bénéficiaire de 4 191 905 dinars.

**1. Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

**2. Responsabilité des commissaires aux comptes**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. A l'exception des points évoqués ci-après, nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

### **3. Opinion sur les états financiers**

A notre avis, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « ASSURANCES SALIM » ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **4. Paragraphe d'observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants:

- La société « ASSURANCES SALIM » a constaté la provision mathématique sur le contrat assurance groupe décès en garantie des prêts immobiliers DHAMEN, conclu avec la « Banque de l'Habitat », en se référant à la nouvelle fiche technique déposée le 29 Janvier 2010. La nouvelle fiche utilise une base individuelle contrat par contrat, et en retenant la règle de la mutualisation entre assurés étant donné que le tarif est uniforme quelque soit la tranche d'âge, ainsi que les bases techniques prévus par l'arrêté du 05 Janvier 2009. En 2010, la société a conclu un traité de réassurance en quote-part au titre du produit « DHAMEN ».
- La participation de la société « ASSURANCES SALIM » dans SOTACIB s'élève au 31 Décembre 2013 à 6 048 Mille Dinars dont 4 195 Mille Dinars sur fonds gérés. Cette relation connaît des difficultés et a affiché des pertes importantes au cours des exercices 2010, 2011 et 2012. En 2013, l'évaluation de cette participation a été effectuée compte tenu des perspectives d'activité et de rentabilité futures prévues dans le business plan de la société pour la période 2014-2020.

## **II. Rapport sur les vérifications spécifiques**

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94 – 117 du 14 Novembre 1994 telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné le système de contrôle interne et les procédures administratives et comptables en vigueur à la date de notre intervention. Sur la base des travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons également procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous n'avons pas d'observations à formuler sur le respect de la société « ASSURANCES SALIM » de la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières.

Il est à signaler, en outre, que les actifs admis en représentation des provisions techniques ne sont pas gérés selon le principe de cantonnement tel que prévu par l'article 30 de l'Arrêté du Ministre des Finances du 27 Février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation. Nous ne sommes, donc, pas en mesure de nous prononcer sur le respect par la société « ASSURANCES SALIM » des conditions de représentation des provisions techniques telles que prévues par l'article 31 de l'Arrêté sus-indiqué.

Nous devons, aussi, noter que la société « ASSURANCES SALIM » détient, à la date du 31 Décembre 2013, une participation de 0,32% du capital de la « Banque de l'Habitat », elle-même détenant 21,86% du capital de la société « ASSURANCES SALIM ». Cette situation est contraire aux dispositions de l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales, qui stipule qu'une société par action ne peut pas posséder d'actions d'une autre société par actions si celle-ci détient une fraction de son capital supérieure à 10 %.

**Tunis le 26 Mai 2014**

**P/ GAC – CPA International**

Mr Chiheb GHANMI

**P/ CMC – DFK International**

Mr Chérif BEN ZINA

**SOCIETE « ASSURANCES SALIM »**  
**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013.**

En application des dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que nous avons été avisés des opérations suivantes entrant dans le champ d'application des articles précités :

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 200 du code des sociétés commerciales, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## **A. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice :**

La direction générale de votre société nous a tenu informés des conventions suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2013 :

### **1 .Personne concernée: « MODERN LEASING »: Administrateur :**

- 1.1** La société « ASSURANCES SALIM » a souscrit le 14 Septembre 2013 à un billet de trésorerie de 2 000 000 DT émis par la société « MODERN LEASING» à échoir dans 180 jours et qui est rémunéré à un taux annuel fixe de 6,95 %. Le taux de commission de placement hors taxes effectivement appliqué en faveur de la société «MODERN LEASING» s'élève à 0,01% sur le montant du billet de trésorerie.

Le montant des produits financiers constatés en 2013 s'élève à 40 848 DT.

- 1.2** La société « ASSURANCES SALIM » a souscrit le 18 Février 2013 à un emprunt obligataire de 1 000 000 DT émis par la « MODERN LEASING » pour une durée de 7ans dont 2 années de franchise et un taux de rendement égal 6.5%.

Le montant des produits constatés en 2013 s'élève à 56 274 DT.

### **2. Personne concernée: « SIFIB-BH » : Administrateur :**

- 2.1** Le renouvellement respectivement le 26 Mars 2013 et le 22 Septembre 2013 du contrat de liquidité de l'action MODERN LEASING pour un montant de 26 612 DT et la somme de 16 151 titres pour une durée de six mois.

### **3. Personne concernée: « Banque de l'habitat » : Administrateur :**

- 3.1** La société « ASSURANCES SALIM » a souscrit le 20 Mai 2013 à un emprunt obligataire de 1 620 000 DT émis par la « BANQUE DE L'HABITAT » pour une durée de 7ans et un taux de rendement égal TMM +1.8 %.

Le montant des produits constatés en 2013 s'élève à 63 650 DT.

- 3.2** La société « ASSURANCES SALIM » a souscrit le 20 Mai 2013 à un emprunt obligataire de 1 500 000 DT émis par la « BANQUE DE L'HABITAT » pour une durée de 7ans et un taux de rendement égal 6.8 %.

Le montant des produits constatés en 2013 s'élève à 62 396 DT.

**B. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice :**

Par ailleurs, en application de l'article 200 du code des sociétés commerciales, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

**1. Personne concernée: la « BANQUE DE L'HABITAT »: Administrateur :**

**1.1** La « BANQUE DE L'HABITAT», a souscrit au cours de l'exercice 2013, à des polices d'assurance auprès de la société « ASSURANCES SALIM » :

<b>Polices</b>	<b>Montants HT</b>
Assurance groupe	6 687 282
Automobile	98 449
Engineering	24 804
Assurances risques divers	267 369
Assurances Incendie	126 626

**1.2** La société « ASSURANCES SALIM » loue à la « BANQUE DE L'HABITAT » l'immeuble K du complexe immobilier « Espace Tunis » à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2005 pour le local abritant l'agence située au rez de chaussée et du 1<sup>er</sup> Juillet 2005 pour les autres parties de l'immeuble.

Le produit de la location au titre de l'exercice 2013 s'élève à 324 665 DT HT.

**1.3** La « Banque DE L'HABITAT » accepte la location à usage administratif et commercial du local agence bancaire sis à Tunis, Centre Urbain Nord immeuble Assurances SALIM à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Le produit de la location au titre de l'exercice 2013 s'élève à 33 685 DT HT.

**1.4** La commission au profit de la « BANQUE DE L'HABITAT» relative au contrat DHAMEN fixée à 40% des primes nettes, ainsi que les commissions contrats vie crédits commerciaux s'élèvent à 5 512 850 DT ; et ce conformément à la convention de bancassurance.

**1.5** Les commissions au profit de la « BANQUE DE L'HABITAT», relatives aux contrats « tout risque chantier », « responsabilité civile décennale » et « incendie crédits commerciaux », s'élèvent pour l'exercice 2013 à 27 627 DT.

**1.6** La participation bénéficiaire au profit de la « BANQUE DE L'HABITAT» relative au contrat incendie crédits habitat s'élève pour l'exercice 2013 à 65 424 DT.

## **2. Personne concernée: « MODERN LEASING »: Administrateur :**

**2.1** La société «MODERN LEASING», a souscrit au cours de l'exercice 2013, à des polices d'assurance auprès de la société « ASSURANCES SALIM » :

<b>Polices</b>	<b>Montants HT</b>
Assurance groupe	120 831
Automobile	17 202
Engineering	1 832
Assurances incendie et risques divers	13 111

**2.2** La société « MODERN LEASING » a conclu avec la société « ASSURANCES SALIM » un contrat collectif d'assurance sur la vie « RETRAITE HORIZON+ » à adhésion facultative pour le compte de ses employés.

Ce contrat permet aux adhérents :

- la constitution d'un complément de retraite sous forme de capital ou rente viagère par des versements périodiques ou libres.
- le remboursement de l'épargne constituée en cas de décès aux bénéficiaires désignés.

Au terme de ce contrat « ASSURANCES SALIM » percevra une prime annuelle hors taxes de 58 471 DT.

**2.3** La société « ASSURANCES SALIM » a souscrit le 13 Avril 2012 à un billet de trésorerie de 1 500 000 DT émis par la société « MODERN LEASING» à échoir dans 365 jours et qui est rémunéré à un taux annuel fixe de 6 %. Le taux de commission de placement hors taxes effectivement appliqué en faveur de la société «MODERN LEASING» s'élève à 0,01% sur le montant du billet de trésorerie.

**2.4** La société « ASSURANCES SALIM » a souscrit le 14 Septembre 2012 à un billet de trésorerie de 2 000 000 DT émis par la société « MODERN LEASING» à échoir dans 365 jours et qui est rémunéré à un taux annuel fixe de 6.3 %. Le taux de commission de placement hors taxes effectivement appliqué en faveur de la société «MODERN LEASING» s'élève à 0,01% sur le montant du billet de trésorerie

Le montant des produits financiers constaté en 2013 s'élève à 106 239 DT.

**2.5** En vertu d'un contrat de location conclu en date 04 Janvier 2010 la société «MODERN LEASING» a pris en location auprès de société« ASSURANCES SALIM » un local à usage administratif et commercial.

Le bail susvisé est conclu pour un loyer annuel hors taxes de 201 921 DT payable trimestriellement d'avance et prévoit une augmentation annuelle cumulative de 5% à compter du 1<sup>er</sup> Février 2013.

### 3. Personne concernée: la « SIM SICAR »: Administrateur :

**3.1** La société «SIM SICAR», a souscrit au cours de l'exercice 2013, à des polices d'assurance auprès de la société « ASSURANCES SALIM » :

<b>Polices</b>	<b>Montants HT</b>
Assurance groupe	50 802
Automobile	6 927
Assurances incendie et risques divers	959

**3.2** La société « ASSURANCES SALIM » a conclu avec la société « SIM SICAR » (filiale du groupe « BANQUE DE L'HABITAT » huit conventions de gestion de fonds à capital risque pour un montant global de 7 450 000 DT.

La société « SIM SICAR » perçoit, une rémunération annuelle fixe de 1% hors taxes sur ces fonds, une commission de performance de 15% assise sur les dividendes et les plus-values de cession et une commission de placement de 10% sur les intérêts de placements des fonds disponibles.

Les commissions facturées par la société « SIM SICAR» au titre de l'exercice 2013, totalisent un montant de 72 833 HT.

### 4. Personne concernée: la « SIFIB-BH »: Administrateur :

**4.1** La société «SIFIB-BH», a souscrit au cours de l'exercice 2013, à des polices d'assurance auprès de la société « ASSURANCES SALIM » :

<b>Polices</b>	<b>Montants HT</b>
Assurance groupe	37 554
Automobile	1 414
Assurances engineering	215
Assurances incendie et risques divers	306

**4.2** La société « ASSURANCES SALIM » a conclu avec la société « SIFIB-BH » une convention qui porte sur les opérations suivantes :

- Tenir à jour le registre des actionnaires et des transferts relatifs aux actions de la société « ASSURANCES SALIM ».
  - Assurer toutes les opérations traditionnelles se rapportant aux valeurs mobilières (souscription, émission et attribution d'action gratuite) pour le compte de la société « ASSURANCES SALIM »
  - Préparer la liste nominative des actionnaires pour la tenue des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires.
  - Fournir tous les documents et les informations nécessaires aux Commissaires aux Comptes de la société « ASSURANCES SALIM ».
- Les services accomplis par la société « SIFIB-BH » au titre de l'exercice 2013, ont été facturés pour un montant de 20 349 DT HT.

**4.3** En vertu d'un contrat de location conclu en date 01/02/2010, la société SIFIB a pris en location auprès de la société « ASSURANCES SALIM » un local à usage administratif. Le bail susvisé est



conclu pour un loyer annuel hors taxes de 68 023 DT payable trimestriellement d'avance et prévoit une augmentation annuelle de 5% à compter du 1<sup>er</sup> Février 2013.

**C. Les obligations et les engagements pris par la société envers son directeur général et ses administrateurs:**

Les obligations et engagements de la société ASSURANCES SALIM envers ses dirigeants tels que visés article 200 (nouveau) II§5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

**C1. Operations réalisées aux rémunérations des dirigeants**

LIBELLE	Du 01/01/2013 Au 06/08/2013	Du 06/08/2013 Au 31/12/2013	
	Directeur Général	Directeur délégué	Directeur délégué
-Rémunération brute salaires et primes	60 128	24 957	20 040
- Prime d'intéressement servie en 2013	11 327	-	-
- Avantages en nature	8 690	3 744	6 604
-Jetons de présence	1 750	1 600	1 600
TOTAL(1)	<b>81 895</b>	<b>30 301</b>	<b>28 245</b>
TOTAL(2)	<b>140 441</b>		

**C2.** Les jetons de présence servis par la société aux membres du conseil d'administration et du comité d'audit s'élève au 31 Décembre 2013 à 75 000 DT.

**C3.** Une indemnité mensuelle servis au président du conseil d'administration conformément à la décision du conseil d'administration tenu le 17 Novembre 2011 s'élève 300 DT net par mois à partir de Juillet 2011.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

**Tunis le 26 Mai 2014**

**P/ GAC – CPA International**

Mr Chiheb GHANMI

**P/ CMC – DFK International**

Mr Chérif BEN ZINA

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

#### **MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE « MIP »**

Siège social : Rue de l'énergie solaire, impasse n°5 -2035, Z.I Charguia I- Tunis

La société MIP publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Néjib MARRAKCHI

# BILAN

<i>ACTIFS</i>	<i>NOTES</i>	<i>31 décembre 2013</i>	<i>31 décembre 2012</i>
<b><i>ACTIFS NON COURANTS :</i></b>			
<b><i>ACTIFS IMMOBILISES</i></b>			
<i>Immobilisations incorporelles</i>	5	280 275	212 366
<i>Amortissement des immobilisations incorporelles</i>		-189 419	-180 849
		<b>90 857</b>	<b>31 517</b>
<i>Immobilisations corporelles</i>	6	10 560 878	9 466 627
<i>Amortissement des immobilisations corporelles</i>		-3 756 647	-3 144 118
		<b>6 804 232</b>	<b>6 322 509</b>
<i>Immobilisations financières</i>	7	1 571 579	983 157
<b><i>Total des actifs immobilisés</i></b>		<b>8 466 667</b>	<b>7 337 182</b>
<i>Autres actifs non courants</i>	8	554 200	544 719
<b><u><i>Total des actifs non courants</i></u></b>		<b><u>9 020 868</u></b>	<b><u>7 881 902</u></b>
<b><i>ACTIFS COURANTS</i></b>			
<i>Stocks</i>		6 849	8 744
<i>Clients et comptes rattachés</i>	9	3 258 674	3 501 344
<i>Moins: provisions</i>		-152 306	-124 952
		<b>3 106 368</b>	<b>3 376 392</b>
<i>Autres actifs courants</i>	10	1 006 991	589 243
<i>Moins: provisions</i>		0	0
		<b>1 006 991</b>	<b>589 243</b>
<i>Placements et autres actifs financiers</i>	11	6 959	32 359
<i>Moins: provisions</i>		0	0
		<b>6 959</b>	<b>32 359</b>
<i>Liquidités et équivalents de liquidités</i>	12	402 308	476 290
<b><u><i>Total des actifs courants</i></u></b>		<b><u>4 529 475</u></b>	<b><u>4 483 029</u></b>
<b><u><i>TOTAL DES ACTIFS</i></u></b>		<b><u>13 550 343</u></b>	<b><u>12 364 931</u></b>

## BILAN

<i>CAPITAUX PROPRES &amp; PASSIFS</i>	<i>NOTES</i>	<i>31 décembre 2013</i>	<i>31 décembre 2012</i>
<b><i>CAPITAUX PROPRES</i></b>			
<i>Capital social</i>		3 250 000	350 000
<i>Réserves légales</i>		35 000	35 000
<i>Réserves spéciales d'investissement</i>		245 000	900 000
<b><i>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</i></b>		<b><u>3 530 000</u></b>	<b><u>1 285 000</u></b>
<i>Résultat de l'exercice</i>		-231 559	480 566
<b><u><i>Total capitaux propres avant affectation</i></u></b>	<b>13</b>	<b><u>3 298 441</u></b>	<b><u>1 765 566</u></b>
<b><i>PASSIFS</i></b>			
	<b>14</b>		
<i>Provisions pour risques</i>		40 000	40 000
<i>Emprunts à plus d'un an</i>		2 747 762	3 292 471
<i>Cautions reçues</i>		1 800	1 800
<b><i>Total des passifs non courants</i></b>		<b><u>2 789 562</u></b>	<b><u>3 334 271</u></b>
<b><i>PASSIFS COURANTS</i></b>			
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	<b>15</b>	2 327 727	2 055 134
<i>Autres passifs courants</i>	<b>16</b>	1 426 677	1 191 185
<i>Concours bancaires et autres passifs financiers</i>	<b>17</b>	3 707 935	4 018 775
<b><i>Total des passifs courants</i></b>		<b><u>7 462 340</u></b>	<b><u>7 265 094</u></b>
<b><u><i>Total des passifs</i></u></b>		<b><u>10 251 901</u></b>	<b><u>10 599 365</u></b>
<b><u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES &amp; PASSIFS</u></b>		<b><u>13 550 343</u></b>	<b><u>12 364 931</u></b>

## ETAT DE RESULTAT

<i>DESIGNATION</i>	<i>NOTES</i>	<i>31 décembre 2013</i>	<i>31 décembre 2012</i>
<b><i>PRODUITS D'EXPLOITATION</i></b>			
<i>Prestations de services et ventes</i>		7 672 418	8 402 701
<i>Autres produits d'exploitation</i>		118 786	147 117
<i>Productions immobilisées</i>		107 408	0
<b><u><i>Total des produits d'exploitation</i></u></b>	<b>18</b>	<b><u>7 898 612</u></b>	<b><u>8 549 817</u></b>
<b><i>CHARGES D'EXPLOITATION</i></b>			
<i>Variation des stocks</i>		1 896	14 066
<i>Achats des espaces publicitaires, des emplacements, de services et de fournitures</i>		4 097 826	3 856 000
<i>Charges de personnel</i>		1 324 381	1 344 296
<i>Dotations aux amortissements et aux provisions</i>		994 017	701 292
<i>Autres charges d'exploitation</i>	<b>19</b>	1 085 891	1 554 335
<b><u><i>Total des charges d'exploitation</i></u></b>		<b><u>7 504 010</u></b>	<b><u>7 469 988</u></b>
<b><i>RESULTAT D'EXPLOITATION</i></b>		<b><u>394 602</u></b>	<b><u>1 079 829</u></b>
<i>Charges financières nettes</i>	<b>20</b>	642 119	467 906
<i>Autres gains ordinaires</i>		82 428	17 354
<i>Autres pertes ordinaires</i>		50 540	28 020
<b><i>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</i></b>		<b><u>-215 630</u></b>	<b><u>601 256</u></b>
<i>Impôts sur les bénéfices</i>		15 929	120 690
<b><i>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</i></b>		<b><u>-231 559</u></b>	<b><u>480 566</u></b>
<i>Éléments extraordinaires</i>		0	0
<b><u><i>RESULTAT NET</i></u></b>		<b><u>-231 559</u></b>	<b><u>480 566</u></b>

## ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

	NOTES	31 décembre 2013	31 décembre 2012
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</u></b>			
<b>RESULTAT NET</b>		<b><u>-231 559</u></b>	<b><u>480 566</u></b>
<i>Ajustements pour:</i>			
- <i>Amortissements et provisions</i>		994 017	701 292
- <i>Variations des:</i>			
<i>Stocks:</i>		1 896	14 066
<i>Créances:</i>	21	242 669	-129 484
<i>Autres actifs:</i>	22	-392 347	279 369
<i>Fournisseurs &amp; autres dettes:</i>	23	510 723	416 179
- <i>Plus ou moins values de cession:</i>		-32 673	12 446
- <i>Reprise sur provision</i>		-17 400	-61 239
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</b>		<b>1 075 326</b>	<b>1 713 194</b>
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u></b>			
<i>Décaissements affectés à l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles</i>		-1 323 511	-3 138 380
<i>Encaissements provenant de la cession des immobilisations corporelles et incorporelles</i>		66 800	35 300
<i>Décaissements affectés à l'acquisition des immobilisations financières</i>		-597 423	-462 400
<i>Encaissements provenant de la cession des immobilisations financières</i>		9 000	23 894
<i>Décaissements affectés aux autres actifs non courants</i>		-210 423	0
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</b>		<b>-2 055 556</b>	<b>-3 541 587</b>
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</u></b>			
<i>Encaissement suite à l'augmentation du capital</i>		2 000 000	0
<i>Dividendes et autres distributions</i>		-235 566	-522 967
<i>Encaissements provenant des emprunts</i>		2 178 360	4 804 349
<i>Remboursements des emprunts</i>		-2 921 645	-2 377 484
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>		<b>1 021 150</b>	<b>1 903 898</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>		<b><u>40 920</u></b>	<b><u>75 505</u></b>
<b>TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE</b>		<b><u>-408 805</u></b>	<b><u>-484 310</u></b>
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>24</b>	<b><u>-367 885</u></b>	<b><u>-408 805</u></b>

# NOTES AUX ETATS FINANCIERS

## NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

### 1-1/ Constitution

La société MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE « MIP » est une société qui a été constituée le 10 mars 2004 sous la forme d'une SARL suivant acte sous seing privé.

Elle a été transformée en société anonyme suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire du 11 octobre 2012.

Le capital social de la société s'élève au 31 décembre 2013 à 3 250 000 DT et se divise en 3 250 000 actions de 1 DT chacune réparties entre les actionnaires comme suit :

<u>Actionnaires</u>	<u>Montant de la participation</u>	<u>Participation en pourcentage</u>
Mohamed Hedi CHERIHA	1 622 452	49,922%
Mehdi CHERIHA	1 625 000	50,000%
Sabri CHERIHA	936	0,029%
Ahmed Amen Allah CHERIHA	936	0,029%
Sarah CHERIHA	468	0,014%
« DISMATIC »	104	0,003%
« MED COM »	104	0,003%
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>3 250 000</u></b>	<b><u>100,000%</u></b>

### 1-2/ Objet social

La société a pour objet la publicité commerciale.

Et plus généralement, toute opération commerciale, industrielle, financière, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.

### 1-3/ Siège social

Le siège social est fixé à la Rue de l'énergie solaire, Impasse N° 5 la Charguia I Tunisie.

## NOTE 2 : PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de l'exercice 2013 sont établis conformément aux dispositions du nouveau système comptable promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996.

Ces états financiers comprennent :

- Le bilan ;
- L'état de résultat ;
- L'état des flux de trésorerie ;
- Et les notes aux états financiers.

La méthode de présentation retenue des produits et des charges est celle autorisée.

Au niveau de l'état des flux de trésorerie, les flux liés aux activités d'exploitation sont présentés en utilisant la méthode autorisée. Cette méthode consiste à présenter ces flux en corrigeant le résultat de l'exercice pour tenir compte des opérations n'ayant pas un caractère monétaire, de tout report ou régularisation d'encaissements ou de décaissements passés ou futurs et des éléments de produits ou de charges associés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

### **NOTE 3 : CONVENTIONS COMPTABLES**

Les conventions prévues par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité, sont respectées.

### **NOTE 4 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE**

Aucun évènement significatif n'est survenu entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration.

### **NOTE 5 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

La valeur brute des immobilisations incorporelles s'élève au 31 décembre 2013 à 280 275 DT contre 212 366 DT à la clôture de l'exercice précédent, soit une augmentation de 67 909 DT représentant les acquisitions de l'exercice 2013.

Ces immobilisations incorporelles se justifient comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
Concession de marque	260	260	0
Logiciels	135 141	67 232	67 909
Fonds commercial	32 500	32 500	0
Droit d'usage	112 374	112 374	0
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>280 275</b>	<b>212 366</b>	<b>67 909</b>

Les immobilisations incorporelles sont amorties aux taux suivants:

<i>Immobilisations</i>	<i>Type d'amortissement</i>	<i>Taux</i>
Concession de marque	linéaire	33%
Logiciels	linéaire	33%
Fonds commercial	linéaire	5%
Droit d'usage	linéaire	33%

#### **5-1/ LOGICIELS**

La valeur brute des logiciels s'élève au 31 décembre 2013 à 135 141 DT contre 67 232 DT à la clôture de l'exercice précédent, soit une augmentation de 67 909 DT représentant les charges salariales capitalisées relatives au développement du logiciel d'affichage.

### **NOTE 6 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES**



La valeur brute des immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2013 à 10 560 878 DT contre 9 466 627 DT à la clôture de l'exercice précédent, soit une augmentation de 1 094 252 DT.

Les immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
Terrain	1 196	1 196	0
Aménagement terrain	25 321	25 321	0
Constructions	1 885	1 885	0
Matériel et outillage industriel	422 182	422 182	0
Agencements & installations techniques	272 582	258 222	14 360
Matériel de transport	528 481	688 314	-159 833
Matériel informatique & M.M.B	480 817	467 976	12 840
Panneaux publicitaires	2 991 183	2 562 511	428 672
Panneaux à statut juridique particulier	4 089 499	3 665 299	424 200
Matériel de transport à statut juridique particulier	358 724	358 724	0
Immobilisations en cours corporelles	1 389 008	1 014 997	374 011
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>10 560 878</b>	<b>9 466 627</b>	<b>1 094 252</b>

Ces immobilisations sont amorties de la manière suivante :

<i>Immobilisations</i>	<i>Type d'amortissement</i>	<i>Taux</i>
Aménagement terrain	Linéaire	10%
Constructions	Linéaire	5%
Matériel et outillage industriel	Linéaire	15%
Agencements & installations techniques	Linéaire	15%
Matériel de transport	Linéaire	20%
Matériel informatique & M.M.B	Linéaire	20%
Panneaux publicitaires	Linéaire	6,67%
Panneaux à statut juridique particulier	Linéaire	6,66%
Matériel de transport à statut juridique particulier	Linéaire	33,00%

Les immobilisations dont la valeur d'acquisition ne dépasse pas 200 DT, sont amorties intégralement au cours de leur année d'acquisition.

Un tableau récapitulatif des immobilisations est présenté en annexes.

## **NOTE 7 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

La valeur des immobilisations financières s'élève au 31 décembre 2013 à 1 571 579 DT contre 983 157 DT au 31 décembre 2012.

Cette rubrique se détaille comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
Titres de participation	1 524 593	927 171	597 423
Dépôts et cautionnements	46 986	55 986	-9 000
<b>Total des immobilisations financières</b>	<b>1 571 579</b>	<b>983 157</b>	<b>588 423</b>

### 7-1/ Titres de participation

La valeur des titres de participation s'élève au 31 décembre 2013 à 1 524 593 DT détaillée comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
Participation MIME	1 100 000	750 000	350 000
Participation MIP MALI	34 593	32 171	2 423
Participation MIP PRINT	145 000	145 000	0
Participation MIME ENERGY	245 000	0	245 000
<b>Total titres de participation</b>	<b>1 524 593</b>	<b>927 171</b>	<b>597 423</b>

Les titres de participation sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition. A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués à leur valeur d'usage. Les plus-values dégagées ne sont pas constatées alors que les moins-values potentielles font l'objet de provisions pour dépréciation.

Les pourcentages de contrôle aux seins des diverses sociétés se présentent comme suit :

<u>Participation</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>% de contrôle</u>	<u>Provision constatée</u>
"MIME"	1 100 000	99,998%	0
"MIME ENERGY"	245 000	98,000%	0
"MIP MALI"	34 593	80,000%	0
"MIP PRINT"	145 000	96,667%	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 524 593</b>		

### 7-1-1/Participation MIME

La société « MIP » a renforcé sa participation au capital de la société « MIME » par l'acquisition de 9 998 parts sociales à la valeur globale de trois cent cinquante mille dinars (350 000 DT).

Le pourcentage de contrôle a passé de 88,235% à 99,998%.

### 7-1-2/Participation MIME ENERGY

La société « MIP » a participé au capital de la société « MIME ENERGY » pour la somme de deux cent quarante cinq mille dinars (245 000 DT) en numéraires.

Le pourcentage de contrôle est de 98%.

### 7-2/ DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS

La valeur des dépôts et des cautionnements s'élève au 31 décembre 2013 à 46 986 DT détaillée comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
Dépôts et cautionnements "SNCFT"	25 751	25 751	0
Cautionnement Ministère/communication	10 000	10 000	0
Cautionnements divers	11 235	20 235	-9 000
<b>Total des dépôts et cautionnements</b>	<b>46 986</b>	<b>55 986</b>	<b>-9 000</b>

## **NOTE 8 : AUTRES ACTIFS NON COURANTS**

Les « Autres actifs non courants » s'élèvent au 31 décembre 2013 à 554 200 DT contre 544 719 DT au 31 décembre 2012.

Ils se détaillent comme suit :

NATURE	VALEUR BRUTE AU 31/12/2012	ACQUISITION 2013	VALEUR BRUTE AU 31/12/2013	RESORPTION ANTERIEURE	RESORPTION 2013	VCN AU 31/12/2012	VCN AU 31/12/2013
Charges à répartir	247 542	85 125	332 667	0	82 280	247 542	250 387
Frais préliminaires	356 995	125 298	482 293	59 818	118 661	297 177	303 813
<b>TOTAL</b>	<b>604 537</b>	<b>210 423</b>	<b>814 960</b>	<b>59 818</b>	<b>200 941</b>	<b>544 719</b>	<b>554 200</b>

### 8-1/Frais Préliminaires

Les « Frais préliminaires » s'élèvent au 31 décembre 2013 à 303 813 DT qui se détaillent comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
Site " Les annonces.tn "	178 515	297 177	-118 661
Site "Automag .tn"	125 298	0	125 298
<b>Total</b>	<b>303 813</b>	<b>297 177</b>	<b>6 636</b>

### 8-2/Charges à répartir

Les « Charges à répartir » s'élèvent au 31 décembre 2013 à 250 387 DT et se détaillent comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2013</u>
Frais d'installation et de maintenance des abris bus	165 262
Frais d'introduction en bourse	85 125
<b>Total</b>	<b>250 387</b>

## **NOTE 9: CLIENTS ET COMPTES RATTACHES**

Les créances totalisent au 31 décembre 2013 un montant de 3 258 674 DT contre 3 501 344 DT au 31 décembre 2012, soit une variation négative de 242 669 DT détaillée comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
Clients locaux	2 414 100	3 104 706	-690 606
Clients effets à recevoir	401 490	25 603	375 886
Clients effets impayés	209 728	121 160	88 568
Clients douteux	152 306	124 952	27 354
Clients produits non encore facturés	81 051	124 923	-43 872
<b>Total</b>	<b>3 258 674</b>	<b>3 501 344</b>	<b>-242 669</b>

### 9-1/ Parties liées

Le détail des transactions intervenues au cours de l'exercice 2013 entre la société « MIP » et les parties liées se présente comme suit :

<i>Partie liée</i>	<i>Pourcentage de contrôle</i>	<i>31/12/2012</i>	<i>Facturation</i>	<i>Encaissements</i>	<i>Solde au 31/12/2013</i>
"MIME"	99,998%	336 953	340 920	440 501	237 372
"DISMATIC"	Dirigeants communs	73 187	65 291	1 699	136 779
"MIP PRINT"	96,667%	103 404	326 233	398 933	30 704
"MIPA"	Dirigeants communs	228 102	61 321	0	289 423
"MEDCOM"	Dirigeants communs	35 855	0	0	35 855
<b>Total</b>		<b>777 500</b>	<b>793 766</b>	<b>841 134</b>	<b>730 132</b>

## **NOTE 10 : AUTRES ACTIFS COURANTS**

Les « Autres actifs courants » totalisent 1 006 991 DT au 31 décembre 2013 contre 589 243 DT à la clôture de l'exercice 2012, soit une variation positive de 417 748 DT détaillée comme suit :

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2013</i>	<i>31/12/2012</i>	<i>Variation</i>
Fournisseurs avances et acomptes	129 720	151 419	-21 700
Personnel et comptes rattachés	3 000	5 653	-2 653
Etat crédit d'impôt sur les sociétés	316 549	144 760	171 789
Opération particulière avec l'Etat	160 834	96 383	64 451
Sociétés du groupe et parties liées	291 396	122 132	169 264
Débiteurs divers	14 744	0	14 744
Charges constatées d'avance	90 749	68 896	21 853
<b>Total</b>	<b>1 006 991</b>	<b>589 243</b>	<b>417 748</b>

### 10-1/Opération particulière avec l'Etat

La société a fait l'objet au cours de l'exercice 2009 d'un contrôle fiscal approfondi portant sur :

<i>Impôts</i>	<i>Période concernée par le contrôle</i>
- Impôt sur les sociétés	du 01/03/2004 au 31/12/2007
- Acomptes provisionnels	du 01/01/2006 au 31/12/2007
- T.V.A	du 01/01/2005 au 31/12/2007
- Retenue à la source	du 01/01/2005 au 31/12/2007
- T F P / FOPROLOS	du 01/01/2005 au 31/12/2007
- T C L	du 01/01/2005 au 31/12/2007

Ce contrôle s'est dénoué par une taxation d'office d'un montant de Deux cent onze mille huit cent vingt cinq dinars. La société s'est opposée à cette taxation. Elle a perdu le procès en première instance.

La société a signé une reconnaissance de dette au titre de ce redressement afin de bénéficier de la dernière amnistie fiscale notamment en matière d'abattement des pénalités de retard.

Le montant payé à ce titre au 31 décembre 2013 s'élève à 160 834 DT.

### 10-2/ Sociétés du groupe et parties liées

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2013 à 291 396 DT et correspond au solde des opérations réalisées par la société « MIP » avec les sociétés du groupe et les parties liées. Ce

compte se détaille comme suit :

<i>Société</i>	<i>Pourcentage de contrôle</i>	<i>Solde au 31/12/2013</i>	<i>Solde au 31/12/2012</i>	<i>Variation</i>
"MIME"	99,998%	12 574	32 528	-19 953
"DISMATIC"	Dirigeants communs	43 727	52 324	-8 597
"MIP MALI"	80,00%	37 280	37 280	0
"MIPA"	Dirigeants communs	37	0	37
"MIP PRINT"	96,667%	49 962	0	49 962
"MIME ENERGY"	Dirigeants communs	9 193	0	9 193
"TOUTA"	Dirigeants communs	138 621	0	138 621
<b>Total</b>		<b>291 396</b>	<b>122 132</b>	<b>169 264</b>

## **NOTE 11 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS**

Les placements et les autres actifs financiers consistent en des placements dont l'intention de détention est égale ou inférieure à douze mois.

Ces placements sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Une provision est constatée lorsque ce coût est inférieur à leur valeur de marché déterminée à la clôture de l'exercice.

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2013 un solde s'élevant à 6 959 DT contre 32 359 DT à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation négative de 25 400 DT qui se détaille comme suit :

<i>Partie liée</i>	<i>Pourcentage de contrôle</i>	<i>31/12/2012</i>	<i>Intérêts / compte courant</i>	<i>Encaissements</i>	<i>Solde au 31/12/2013</i>
"MIME"	99,998%	28 322	1 429	28 322	1 429
"DISMATIC"	Dirigeants communs	4 037	2 187	4 037	2 187
"MIP PRINT"	96,667%	0	1 146	0	1 146
"MIME ENERGIE"	98,000%	0	212	0	212
"MEDCOM"	Dirigeants communs	0	2	0	2
"TOUTA"	Dirigeants communs	0	1 983	0	1 983
<b>Total</b>		<b>32 359</b>	<b>6 959</b>	<b>32 359</b>	<b>6 959</b>

## **NOTE 12 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES**

Cette rubrique totalise 402 308 DT au 31 décembre 2013 contre 476 290 DT au 31 décembre 2012, soit une variation négative de 73 982 DT détaillée comme suit :

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2013</i>	<i>31/12/2012</i>	<i>Variation</i>
Chèques en caisse	179 071	466 995	-287 923
Chèques impayés	217 337	0	217 337
Caisses	5 899	6 180	-281
Blocage de fonds	0	3 116	-3 116
<b>Total</b>	<b>402 308</b>	<b>476 290</b>	<b>-73 982</b>

## **NOTE 13 : CAPITAUX PROPRES**

Les capitaux propres avant affectation totalisent 3 298 441 DT au 31 décembre 2013 contre 1 765 566 DT au 31 décembre 2012, soit une variation positive de 1 532 876 DT qui s'analyse ainsi :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
Capital social	3 250 000	350 000	2 900 000
Réserves légales	35 000	35 000	0
Réserves spéciales d'investissement	245 000	900 000	-655 000
Résultat de l'exercice	-231 559	480 566	-712 124
<b>Total</b>	<b>3 298 441</b>	<b>1 765 566</b>	<b>1 532 876</b>

### 13/1 Mouvements des capitaux propres

Les capitaux propres sont passés de 350 000 DT au 31/12/2012 à 3 250 000 DT au 31/12/2013. Cette variation est détaillée dans le tableau suivant :

Libellé	Capital social	Primes d'émissions	Réserves légales	Réserve spéciale d'investissement	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<b>Total des capitaux propres au 31/12/2011</b>	<b>350 000</b>		<b>25 000</b>	<b>450 000</b>		<b>982 967</b>	<b>1 807 967</b>
Affectation assemblée générale 2012			10 000	450 000	522 967	-982 967	0
Dividendes distribués sen 2012					-522 967		-522 967
Résultat au 31/12/2012						480 566	480 566
Augmentation du capital en 2012							0
<b>Total des capitaux propres au 31/12/2012</b>	<b>350 000</b>		<b>35 000</b>	<b>900 000</b>		<b>480 566</b>	<b>1 765 566</b>
Affectation assemblée générale 2013				245 000	235 566	-480 566	0
Dividendes distribués en 2013					-235 566		-235 566
Résultat au 31/12/2013						-231 559	-231 559
Augmentation du capital en 2013	2 900 000			-900 000			2 000 000
<b>Total des capitaux propres au 31/12/2013</b>	<b>3 250 000</b>		<b>35 000</b>	<b>245 000</b>		<b>-231 559</b>	<b>3 298 441</b>

### NOTE 14 : PASSIFS NON COURANTS

Les passifs non courants totalisent 2 789 562 DT au 31 décembre 2013 contre 3 334 271 DT à la clôture de l'exercice précédent soit une variation négative de 544 710 DT détaillée comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
Provisions pour risques	40 000	40 000	0
Emprunts à plus d'un an	2 747 762	3 292 471	-544 710
Cautions reçues	1 800	1 800	0
<b>Total</b>	<b>2 789 562</b>	<b>3 334 271</b>	<b>-544 710</b>

### 14-1/Emprunts à plus d'un an

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2013 un solde s'élevant à 2 747 762 DT contre 3 292 471 DT à la clôture de l'exercice 2012, soit une variation négative de 544 710 DT justifiée comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
Emprunts bancaires	1 532 678	1 486 477	46 200
Crédits leasing	1 215 084	1 805 994	-590 910
<b>Total</b>	<b>2 747 762</b>	<b>3 292 471</b>	<b>-544 710</b>

### 14-1-1/ Crédits bancaires

Les crédits bancaires s'élèvent au 31 décembre 2013 à 1 532 678 DT détaillés comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
Emprunt AB. 1 150 000 DT	0	132 365	-132 365
Emprunt AB. 120 000 DT	0	35 732	-35 732
Emprunt B.T.K. 990 688 DT	0	4	-4
Emprunt B.T.K. 327 900 DT	0	57 556	-57 556
Emprunt Q.N.B. 300 000 DT	171 429	214 286	-42 857
Emprunt Q.N.B.1 150 000 DT	766 667	958 333	-191 667
Emprunt AB. 200 000 DT	0	88 201	-88 201
Emprunt AB. 550 000 DT	466 011	0	466 011
Emprunt Q.N.B. 150 000 DT	128 571	0	128 571
<b>Total</b>	<b>1 532 678</b>	<b>1 486 477</b>	<b>46 200</b>

#### 14-1-2/ Note sur les emprunts à long terme et à court terme

	Durée en mois	Taux	PL -Solde au 1/1/2013			Nouveaux crédits 2013	Remboursement 2013	PL-Solde au 31/12/13		
			Long Terme	Court terme	Total 1			Long Terme	Court terme	Total 2
Emprunt AB 1 150 000 DT:	48	6,47%	132 365	272 820	405 185		251 182	0	154 003	154 003
Emprunt AB 120 000 DT:	60	6,63%	35 732	24 897	60 630		51 413	0	0	35 732
Emprunt BTK 990 688 DT:	48	7,62%	4	275 190	275 194		275 194	0	0	0
Emprunt BTK 327 900 DT:	60	6,36%	57 556	74 771	132 327		74 406	0	57 922	57 922
Emprunt QNB 300 000 DT:	48	5,34%	214 286	53 571	267 857		21 429	171 429	75 000	246 429
Emprunt QNB 1 150 000 DT:	84	5,34%	958 333	191 667	1 150 000		0	766 667	383 333	1 150 000
Emprunt AB 200 000 DT:	24	6,63%	88 201	102 908	191 110		103 802	0	88 201	88 201
Emprunt QNB 150 000 DT :	84	7,23%	0	0	0	150 000	0	128 571	21 429	150 000
Emprunt AB 550 000 DT :	60	7,75%	0	0	0	550 000	21 108	466 011	83 989	550 000
<b>Total</b>			<b>1 486 477</b>	<b>995 825</b>	<b>2 482 303</b>	<b>700 000</b>	<b>798 533</b>	<b>1 532 678</b>	<b>863 877</b>	<b>2 432 287</b>

#### 14-1-3/ Crédits leasings

Les crédits leasing s'élèvent au 31 décembre 2013 à 1 215 084 DT détaillées comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
Crédit leasing/HL CT81930	0	20	-20
Crédit leasing/TL CT62216	0	2 158	-2 158
Crédit leasing/TL CT66053	0	25 959	-25 959
Crédit leasing/AL CT 225380	0	8 963	-8 963
Crédit leasing/TL CT°66623	0	56 886	-56 886
Crédit leasing/HL CT129410	0	64 706	-64 706
Crédit leasing/AL CT226630	0	22 832	-22 832
Crédit leasing/HL CT 132140	3 309	22 259	-18 950
Crédit leasing/ HL CT 136070	2 441	11 728	-9 287
Crédit leasing /HL CT 138850	3 600	13 859	-10 259
Crédit leasing /TL CT 100882	50 991	114 402	-63 412
Crédit leasing /TL CT 101944	60 037	127 007	-66 970
Crédit leasing/ CT103218	69 019	127 648	-58 629
Crédit leasing/ CT 103152	5 812	10 061	-4 249
Crédit leasing/ CT 104626	52 970	89 161	-36 191
Crédit leasing/ CT 104963	17 204	28 261	-11 057
Crédit leasing/ CT 106055	88 269	141 182	-52 914
Crédit leasing/ CT 106423	237 974	365 442	-127 468
Crédit leasing/ CT 105267	25 394	37 670	-12 276
Crédit leasing/ CT 107467	119 378	176 679	-57 302
Crédit leasing/ CT 107079	228 732	344 195	-115 463
Crédit leasing/ CT 107081	10 077	14 914	-4 837
Crédit leasing/ CT 719-2013	239 878	0	239 878
<b>Total</b>	<b>1 215 084</b>	<b>1 805 994</b>	<b>-590 910</b>

#### 14-2/ Note sur la présentation des cautions reçues :

Selon les dispositions de la norme comptable NC 1, les cautions reçues doivent être présentées parmi les passifs non courants de la société dans un compte spécifié à cet effet intitulé « 167- Dépôts & cautionnements reçus ».

Ce compte totalise au 31/12/2013 un solde de 1 800 DT et concerne une caution sur un loyer annuel d'un immeuble propriété de la société.

#### **NOTE 15 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES**

Les « Fournisseurs et comptes rattachés » présentent au 31 décembre 2013 un total de 2 327 727 DT contre 2 055 134 DT à la date de clôture de l'exercice précédent, soit une variation positive de 272 593 DT détaillée comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
Fournisseurs d'exploitation	2 065 044	1 974 706	90 338
Fournisseurs d'exploitation Effets à payer	178 683	80 428	98 255
Fournisseurs factures non parvenues	84 000	0	84 000
<b>Total</b>	<b>2 327 727</b>	<b>2 055 134</b>	<b>272 593</b>

#### 15-1/ Parties liées

Le détail des transactions intervenues au cours de l'exercice 2013 entre la société « MIP » et les parties liées est présenté ainsi :

<i>Partie liée</i>	<u>Pourcentage de contrôle</u>	<u>Solde au 31/12/2012</u>	<u>Achats</u>	<u>Règlements</u>	<u>Solde au 31/12/2013</u>
"MIME"	99,998%	0	608 682	608 682	0
"DISMATIC"	Dirigeants communs	0	492	0	492
"MIP PRINT"	96,667%	515 073	1 605 920	2 120 993	0
"MEDCOM"	Dirigeants communs	24 775	232 276	257 052	0
<b>Total</b>		<b>539 848</b>	<b>2 447 370</b>	<b>2 986 726</b>	<b>492</b>

#### **NOTE 16 : AUTRES PASSIFS COURANTS**

Les « Autres passifs courants » totalisent 1 426 677 DT au 31 décembre 2013 contre 1 191 185 DT à la clôture de l'exercice précédent soit une variation positive de 235 492 DT détaillée comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
Clients avances et acomptes	14 088	9 135	4 953
Personnel et comptes rattachés	119 349	119 479	-130
État impôts et taxes	690 383	277 337	413 046
Comptes courants des actionnaires	42 352	191 365	-149 014
Créditeurs divers	14 165	37 256	-23 091
CNSS	53 143	55 378	-2 235
Compte d'attente	21 183	27 255	-6 072
Charges à payer	42 352	30 483	11 869
Produits constatés d'avance	429 663	443 498	-13 835
<b>Total</b>	<b>1 426 677</b>	<b>1 191 185</b>	<b>235 492</b>



### 16-1/ État impôts et taxes

Les dettes envers l'Etat s'élèvent au 31 décembre 2013 à 690 383 DT et s'analysent comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
Retenues à la source	193 292	179 157	14 135
État TFP/FOPROLOS	7 324	7 424	-100
État TCL	5 401	6 006	-606
TVA à payer	256 140	48 815	207 325
État acomptes provisionnels	0	35 284	-35 284
Droit de timbre	75	9	66
Reconnaissances de dettes	227 511	0	227 511
Autres	641	641	0
<b>Total</b>	<b>690 383</b>	<b>277 337</b>	<b>413 046</b>

### 16-2/ Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élèvent au 31 décembre 2013 à 429 663 DT et représentent les loyers des espaces publicitaires facturés en 2013 et relatifs à 2014.

## **NOTE 17 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS**

Les « Concours bancaires et les autres passifs financiers » s'élèvent au 31 décembre 2013 à 3 707 935 DT contre 4 018 775 DT à la fin de l'exercice précédent soit une variation négative de 310 840 DT détaillée comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
Échéances à moins d'un an sur DLMT	2 894 908	3 093 482	-198 575
Intérêts courus	42 835	40 198	2 637
Découvert B.T.K	59 040	358 746	-299 706
Découvert Amen Bank	321 207	306 688	14 519
Découvert Q.N.B	319 945	219 660	100 285
Chèques à décaisser	70 000	0	70 000
<b>Total</b>	<b>3 707 935</b>	<b>4 018 775</b>	<b>-310 840</b>

### 17-1/ Échéances à moins d'un an sur DLMT

Les échéances à moins d'un an des différents crédits s'élèvent au 31 décembre 2013 à 2 894 908 DT contre 3 093 482 DT à la fin de l'exercice 2012. Elles s'analysent comme suit:

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
Échéances à moins d'un an /Emprunts bancaires	863 877	995 825	-131 948
Crédit de gestion	210 000	0	210 000
Crédits leasing	892 031	890 971	1 060
Créances BTK	929 000	258 019	99 819
Créances AB	0	829 181	-258 019
Créances QNB	0	119 486	-119 486
<b>Total</b>	<b>2 894 908</b>	<b>3 093 482</b>	<b>-198 575</b>

17-1-1/ Échéances à moins d'un an des crédits bancaires

Les échéances à moins d'un an des crédits bancaire s'élèvent au 31 décembre 2013 à 863 877 DT contre 955 825 DT à la fin de l'exercice 2012. Elles s'analysent comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
Emprunt AB 1.150.000	154 003	272 820	-118 817
Emprunt AB120000	0	24 897	-24 897
Emprunt B.T.K. 990688	0	275 190	-275 190
Emprunt B.T.K. 327900	57 922	74 771	-16 850
Emprunt Q.N.B 300.000	75 000	53 571	21 429
Emprunt Q.N.B 1.150.000	383 333	191 667	191 667
Emprunt AB 200000	88 201	102 908	-14 707
Emprunt AB 550000	83 989	0	83 989
Emprunt Q.N.B 150000	21 429	0	21 429
<b>Total</b>	<b>863 877</b>	<b>995 825</b>	<b>-131 948</b>

17-1-2/ Échéances à moins d'un an des emprunts leasing:

Les échéances à moins d'un an des emprunts leasing s'élèvent au 31 décembre 2013 à 892 031 DT contre 890 971 DT à la fin de l'exercice 2012. Elles s'analysent comme suit:

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
Crédit leasing/TL CT61268	0	41 878	-41 878
Crédit leasing/HL CT81930	0	30 825	-30 825
Crédit leasing/TL CT62216	2 157	24 728	-22 571
Crédit leasing/TL CT66053	25 958	32 143	-6 185
Crédit leasing/AL CT 225380	8 962	9 997	-1 035
Crédit leasing/TL CT°66623	56 885	63 169	-6 283
Crédit leasing/HL CT129410	64 705	65 709	-1 004
Crédit leasing/AL CT226630	22 831	25 469	-2 637
Crédit leasing/HL CT 132140	18 950	17 498	1 452
Crédit leasing/ HL CT 136070	9 287	8 575	712
Crédit leasing /HL CT 138850	10 259	9 498	761
Crédit leasing /TL CT 101944	66 970	61 838	5 133
Crédit leasing /TL CT 100882	63 412	58 552	4 860

Crédit leasing/ CT103218	58 629	54 136	4 493
Crédit leasing/ CT 103152	4 249	3 924	326
Crédit leasing/ CT 104626	36 191	33 417	2 774
Crédit leasing/ CT 104963	11 057	10 235	823
Crédit leasing/ CT 106055	52 914	48 616	4 297
Crédit leasing/ CT 106423	127 468	117 116	10 352
Crédit leasing/ CT 105267	12 276	11 279	997
Crédit leasing/ CT 107467	57 302	52 387	4 914
Crédit leasing/ CT 107079	115 463	105 561	9 902
Crédit leasing/ CT 107081	4 837	4 422	415
Crédit leasing/ CT 719-2013	61 268	0	61 268
<b>Total</b>	<b>892 031</b>	<b>890 971</b>	<b>1 060</b>

## **NOTE 18 : REVENUS**

Les revenus, qui totalisent au 31 décembre 2013 un montant de 7 898 612 DT contre 8 549 817 DT à la fin de l'exercice 2012, se détaillent comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
Ventes et services	7 672 418	8 402 701	-730 283
Autres produits d'exploitation	118 786	147 117	-28 330
Productions immobilisées	107 408	0	107 408
<b>Total</b>	<b>7 898 612</b>	<b>8 549 817</b>	<b>-651 205</b>

## **NOTE 19 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

Les « Autres charges d'exploitation » s'élèvent au 31 décembre 2013 à 1 085 891 DT contre 1 554 335 DT au 31 décembre 2012, soit une diminution de 468 444 DT qui se détaille comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
Achats non stockés	265 974	304 513	-38 539
Services extérieurs	366 144	440 457	-74 314
Autres services extérieurs	358 119	721 869	-363 749
Impôts et taxes	95 654	87 496	8 158
<b>Total</b>	<b>1 085 891</b>	<b>1 554 335</b>	<b>-468 444</b>

### 19-1/ Services extérieurs

Les services extérieurs s'élèvent au 31 décembre 2013 à 366 144 DT contre 440 457 DT au 31 décembre 2012, soit une diminution de 74 314 DT qui se détaille comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
Loyer siège	123 750	183 259	-59 509
Loyers divers	88 098	33 809	54 289
Entretien et réparation	103 574	157 771	-54 197
Primes d'assurance	48 821	56 829	-8 008
Etudes et services extérieurs	1 901	8 789	-6 888
<b>Total</b>	<b>366 144</b>	<b>440 457</b>	<b>-74 314</b>

## 19-2/ Autres services extérieurs

Les autres services extérieurs s'élèvent à 358 119 DT au 31 décembre 2013 contre 721 869 DT au 31 décembre 2012, soit une diminution de 363 749 DT qui se détaille comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
Honoraires	58 985	140 836	-81 852
Publicités et relations publiques	141 527	385 314	-243 788
Dons et subventions	1 680	2 520	-840
Frais de déplacement	54 158	88 073	-33 914
Frais de missions	22 301	27 043	-4 742
Frais postaux et de télécommunication	47 570	53 995	-6 425
Services bancaires	31 899	24 087	7 812
<b>Total</b>	<b>358 119</b>	<b>721 869</b>	<b>-363 749</b>

## NOTE 20 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les « Charges financières nettes » s'élèvent au 31 décembre 2013 à 642 119 DT contre 467 906 DT au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 174 213 DT qui se détaille comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
Intérêts sur découverts bancaires	178 673	88 817	89 856
Agios /escomptes bancaires	99 334	114 042	-14 708
Intérêts sur emprunts	127 448	145 404	-17 956
Agios /crédits leasing	243 777	161 035	82 741
Pertes de changes	423	48	375
Produits financiers	-7 536	-41 440	33 904
<b>Total</b>	<b>642 119</b>	<b>467 906</b>	<b>174 213</b>

## NOTE 21 : VARIATION DES CREANCES

La variation des créances s'élève à 242 669 DT et se détaille comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>AU 31/12/2013</u>	<u>AU 31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
(-) Créances	3 258 674	3 501 344	242 669
<i>Ajustement pour :</i>			
(+) Caution reçue	1 800	1 800	0
<b>Total</b>	<b>3 260 474</b>	<b>3 503 144</b>	<b>242 669</b>

## NOTE 22 : VARIATION DES AUTRES ACTIFS COURANTS

La variation des autres actifs courants s'élève à (392 347) DT et se détaille comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>AU 31/12/2013</u>	<u>AU 31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
(-) Autres actifs courants	1 006 991	589 243	-417 748
(-) Intérêts courus	6 959	32 359	25 401
<b>Total</b>	<b>1 013 950</b>	<b>621 603</b>	<b>-392 347</b>

## **NOTE 23 : VARIATION DES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES**

La variation des fournisseurs et des autres dettes s'élève à 510 723 DT et se détaille comme suit :

<i>Rubriques</i>	<u>AU 31/12/2013</u>	<u>AU 31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
(+) Fournisseurs et comptes rattachés	2 327 727	2 055 134	272 593
(+) Autres passifs courants	1 426 677	1 191 185	235 492
<i>Ajustement pour :</i>			
(+) Intérêts courus	30 926	40 198	-9 272
(+) Intérêts échus et non payés	11 909	0	11 909
<b>Total</b>	<b>3 797 240</b>	<b>3 286 517</b>	<b>510 723</b>

## **NOTE 24 : NOTE SUR LE RAPPROCHEMENT DES MONTANTS DES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES**

Le montant de la trésorerie et équivalent de trésorerie totalise un solde négatif de 367 885 DT au 31/12/2013 contre un solde négatif de 408 805 DT au 31/12/2012 détaillé comme suit :

<i>Libellé</i>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Chèques à encaisser	179 071	454 470
Chèques impayés	217 337	12 524
A.B (107176)	-321 207	-306 688
B.T.K (050965)	-59 040	-358 746
Q.N.B (106080)	-319 945	-219 660
Caisse	5 899	6 180
Blocage et déblocage de fonds	0	3 116
Chèques à décaisser B.T.K	-70 000	0
<b>Total</b>	<b>-367 885</b>	<b>-408 805</b>

## **NOTE 25 : TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR NATURE AUX CHARGES PAR DESTINATION**

<b>Rubriques</b>	<b>Coût des ventes</b>	<b>Frais de distribution</b>	<b>Frais d'administration</b>	<b>Autres charges</b>	<b>Total</b>
Achats consommés	4 099 722				4 099 722
Charges financières nettes	251 836		151 102	246 717	649 656
Impôts sur les sociétés				15 929	15 929
Autres pertes ordinaires				50 540	50 540
Charges de personnel	534 217		790 164		1 324 381
Dotations aux amortissements	417 692		164 303	367 268	949 263
Autres charges d'exploitation	143 415	140 761	353 364	448 351	1 085 891
Dotations aux provisions	44 754				44 754
<b>Total</b>	<b>5 491 636</b>	<b>140 761</b>	<b>1 458 932</b>	<b>1 128 805</b>	<b>8 220 135</b>

## **NOTE 26 : ENGAGEMENTS SUR CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT**

<b><u>Rubriques</u></b>	<b><u>AU 31/12/2013</u></b> <b><u>paiements minimaux</u></b> <b><u>HT</u></b>	<b><u>AU 31/12/2013</u></b> <b><u>valeur actualisée des</u></b> <b><u>paiements HT</u></b>
Moins d'un an	1 026 870	892 031
Plus d'un an et moins de 5 ans	1 305 025	1 211 678
Plus de 5 ans	0	0
<b><i>Total des paiements minimaux futurs au titre de la location</i></b>	<b>2 331 895</b>	<b>2 103 709</b>
<b><i>Moins les montants représentant des charges financières</i></b>	<b>-228 186</b>	
<b><i>Valeurs actualisées des paiements minimaux futurs</i></b>		<b>2 103 709</b>

# NOTE 27 : SOLDE INTERMEDIAIRE DE GESTION

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION  
(exprimé en dinars)

PRODUITS	2013		2012		CHARGES	2013		2012		SOLDES	
	2013	2012	2013	2012		2013	2012	2013	2012		
Revenus	7 672 418	8 402 701			Coût des matières consommées	4 099 722	3 870 066				
Autres produits d'exploitation	118 786	147 117			Achats consommés	4 099 722	3 870 066			7 672 418	8 549 817
Production immobilisée	107 408	0			Autres charges externes	990 238	1 466 839				
Production	7 898 612	8 549 817			Sous total	990 238	1 466 839			3 798 890	4 679 751
Marge commerciale	3 798 890	4 679 751			Impôts et taxes	95 653	87 496				
Sous total	3 798 890	4 679 751			Charges de personnel	1 324 381	1 344 296				
Valeur ajoutée brute	2 808 652	3 212 912			Sous total	1 420 034	1 431 791			2 808 652	3 212 912
Sous total	2 808 652	3 212 912									
Excédent brut d'exploitation	1 388 618	1 781 121			Charges financières	649 656	509 346				
Autres gains ordinaires	82 428	17 354			Dotation aux amortissements et provisions	994 017	701 292				
Produits financiers	7 537	41 440			Autres pertes ordinaires	50 540	28 020				
					Impôt sur les bénéfices	15 929	120 690				
Sous total	1 478 583	1 839 914			Sous total	1 710 142	1 359 349				
Résultat positif des activités ordinaires	- 231 559	480 566			Résultat négatif des activités ordinaires						
Effet positif des modifications comptable					Effet négatif des modifications comptables						
					Résultat des activités ordinaires						
					Résultat net de l'exercice						
					Résultat net après modifications comptables						
										- 231 559	480 566
										- 231 559	480 566

## **NOTE 28 : ENGAGEMENTS HORS BILAN**

### **28-1/ Emprunt AMEN BANK**

Pour sûreté, garantie et conservation de remboursement du montant du prêt en principal de la créance de l'AMEN BANK, soit la somme de UN MILLION CENTS CINQUANTE MILLE DINARS (1 150 000 DT), ainsi que les intérêts conventionnels, indemnités, frais accessoires : la société « MIP » affecte spécialement au profit de l'AMEN BANK, qui accepte :

- 1- Un nantissement de matériel roulant sur des véhicules;
- 2- Un nantissement de matériel de premier rang, sur un matériel exploité par la société emprunteuse dans son activité et implanté dans divers emplacements, sis à Tunis, 1 Rue 8612, impasse N°5, Zone industrielle de la Charguia :

### **28-2/ Emprunt BTK**

Pour sûreté, garantie et conservation de remboursement du montant du prêt en principal de la créance de la BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE, soit la somme de TROIS CENT VINGT SEPT MILLE NEUF CENT DINARS (327 900 DT), ainsi que les intérêts conventionnels, indemnités, frais accessoires : la société « MIP » affecte spécialement au profit de la BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE, qui accepte :

1- Un nantissement de rang utile sur l'ensemble, sans aucune exception ni réserve, des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce sis au numéro 1 rue 8612 impasse numéro 5 zone industrielle Charguia 1, comprenant notamment:

- L'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés.
- Le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité ledit fonds ainsi que le débiteur ne serait pas propriétaire des lieux.
- La totalité du matériel fixe, mobile et roulant, outillage, ustensiles et installation, du mobilier commercial et de tous accessoires servant à l'exploitation du fonds ainsi que toute marchandise, matière première et outillage acquis et à acquérir qui pourraient se trouver dans ledit fonds lors de la réalisation éventuelle du gage.

2- Un nantissement de premier rang, sur un ensemble de matériel roulant.

### **28-3/ Emprunt BTK**

Pour sûreté, garantie et conservation de remboursement du montant du prêt en principal de la créance de la BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE, soit la somme de NEUF CENT QUATRE VINGT DIX MILLE SIX CENT QUATRE VINGT SEPT DINARS 824 millimes (990 687,824 DT), ainsi que les intérêts conventionnels, indemnités, frais accessoires : la société « MIP » affecte spécialement au profit de la BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE, qui accepte :

- 1- Un nantissement de rang utile sur l'ensemble, sans aucune exception ni réserve, des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce sis au numéro 1 rue 8612 impasse numéro 5 zone industrielle charguia 1, comprenant notamment:
  - L'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés.



- Le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité ledit fonds ainsi que le débiteur ne serait pas propriétaire des lieux.
  - La totalité du matériel fixe, mobile et roulant, outillage, ustensiles et installation, du mobilier commercial et de tous accessoires servant à l'exploitation du fonds ainsi que toute marchandise, matière première et outillage acquis et à acquérir qui pourraient se trouver dans ledit fonds lors de la réalisation éventuelle du gage.
- 2- Un nantissement de premier rang, sur un ensemble de matériel roulant.

#### 28-4/ Emprunt QNB

Pour sûreté, garantie et conservation de remboursement du montant du prêt en principal de la créance de QATAR NATIONAL BANK, soit la somme d'UN MILLION CENT CINQUANTE MILLE DINARS (1 150 000 DT), ainsi que les intérêts conventionnels, indemnités, frais accessoires. La société « MIP » affecte spécialement au profit de la QATAR NATIONAL BANK, qui accepte :

- 1- Une hypothèque immobilière de 1<sup>er</sup> rang sur terrain d'une superficie approximative de 2 170 m<sup>2</sup> sis à la Z.I de soliman, représentant le lot n° 9.
- 2- Des cautions personnelles et solidaires de Mr Mohamed Hédi CHERIHA et Mr Mehdi CHERIHA qui déclarent se porter cautions personnelles et solidaires de l'emprunteuse et ce jusqu'à parfait paiement.

#### 28-5/ Emprunt QNB

Pour sûreté, garantie et conservation de remboursement du montant du prêt en principal de la créance de QATAR NATIONAL BANK, soit la somme de TROIS CENT MILLE DINARS (300 000 DT), ainsi que les intérêts conventionnels, indemnités, frais accessoires. La société « MIP » affecte spécialement au profit de la QATAR NATIONAL BANK, qui accepte :

- 1- Une hypothèque immobilière de 1<sup>er</sup> rang d'une superficie approximative de 2 170 m<sup>2</sup> sis à la Z.I de soliman, représentant le lot n° 9.
- 2- Des cautions personnelles et solidaires de Mr Mohamed Hédi CHERIHA et Mr Mehdi CHERIHA qui déclarent se porter cautions personnelles et solidaires de l'emprunteuse et ce jusqu'à parfait paiement.

#### 28-6/ Emprunt AMEN BANK

Pour sûreté, garantie et conservation de remboursement du montant du prêt en principal de la créance de l'AMEN BANK, soit la somme de DEUX CENTS MILLE DINARS (200 000 DT), ainsi que les intérêts conventionnels, indemnités, frais accessoires : la société « MIP » affecte spécialement au profit de l'AMEN BANK, qui accepte des cautions personnelles et solidaires de Mr Mohamed Hédi CHERIHA et Mr Mehdi CHERIHA qui déclarent se porter cautions personnelles et solidaires de l'emprunteuse et ce jusqu'à parfait paiement.

### 28-7/ Emprunt AMEN BANK

Pour sûreté, garantie et conservation de remboursement du montant du prêt en principal de la créance de l'AMEN BANK, soit la somme de CINQ CENT CINQUANTE MILLE DINARS (550 000 DT), ainsi que les intérêts conventionnels, indemnités, frais accessoires la société « MIP » affecte spécialement au profit de l'AMEN BANK, qui accepte :

1- Une hypothèque immobilière de 2<sup>er</sup> rang d'une superficie approximative de 1 890 m<sup>2</sup> sis à la Z.I de soliman, représentant le lot n° 9 dont la propriété revenant à la société MIMÉ.

2- Une hypothèque immobilière de 2<sup>er</sup> rang d'une superficie approximative de 2 170 m<sup>2</sup> sis à la Z.I de soliman, représentant le lot n° 9 dont la propriété revenant à la société MIP.

### 28-8/ Emprunt QNB

Pour sûreté, garantie et conservation de remboursement du montant du prêt en principal de la créance de QATAR NATIONAL BANK, soit la somme de CENT CINQUANTE MILLE DINARS (150 000 DT), ainsi que les intérêts conventionnels, indemnités, frais accessoires. La société « MIP » affecte spécialement au profit de la QATAR NATIONAL BANK, qui accepte une hypothèque immobilière de 1<sup>er</sup> rang d'une superficie approximative de 2 170 m<sup>2</sup> sis à la Z.I de soliman, représentant le lot n° 9 dont la propriété revenant à la société MIP.

### 28-9/ Crédits de gestion BTK

Pour sûreté, garantie et conservation du remboursement et du paiement de toutes les sommes générées par des opérations généralement quelconque et notamment de compte courant, d'effets de commerce souscrits, acceptés ou endossés par l'emprunteuse, Aval et caution pouvant être dues par l'emprunteur à la BTK à quelque titre et sous quelque dénomination que ce soit, à concurrence d'un montant en principal de UN MILLION HUIT CENT CINQUANTE MILLE DINARS (1 850 000 DT), la société « MIP » affecte spécialement au profit de la BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE, qui accepte :

1- Un nantissement de rang utile sur l'ensemble, sans aucune exception ni réserve, des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce sis au numéro 1 rue 8612 impasse numéro 5 zone industrielle charguia 1, comprenant notamment:

- L'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés.
- Le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité ledit fonds ainsi que le bénéfice de toute prorogation et des droits de renouvellement qui pourraient être attachés audit fonds, ceci au cas où le débiteur ne serait pas propriétaire des lieux.
- La totalité du matériel fixe, mobile et roulant, outillage, ustensiles et installation, du mobilier commercial et de tous accessoires servant à l'exploitation du fonds ainsi que toute marchandise, matière première et outillage acquis et à acquérir qui pourraient se trouver dans ledit fonds lors de la réalisation éventuelle du gage.

### 28-10/ Crédits de gestion QNB

Pour sûreté, garantie et conservation du remboursement et du paiement de toutes sommes générées par des opérations généralement quelconque et notamment de compte courant, d'effets de commerce souscrits, acceptés ou endossés par l'emprunteuse, Aval et caution, ouverture d'accréditif que la société doit ou pourrait devoir à la QNB à hauteur d'un montant de HUIT CENT CINQUANTE MILLE DINARS (850 000 DT)

1- Un nantissement de rang utile sur l'ensemble, sans aucune exception ni réserve, des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce sis au numéro 1 rue 8612 impasse numéro 5 zone industrielle Charguia 1, comprenant notamment:

- L'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés.
- Le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité ledit fonds ainsi que le bénéfice de toute prorogation et des droits de renouvellement qui pourraient être attachés audit fonds, ceci au cas où le débiteur ne serait pas propriétaire des lieux.
- La totalité du matériel fixe, mobile et roulant, outillage, ustensiles et installation, du mobilier commercial et de tous accessoires servant à l'exploitation du fonds ainsi que toute marchandise, matière première et outillage acquis et à acquérir qui pourraient se trouver dans ledit fonds lors de la réalisation éventuelle du gage.

### 28-11/ Cautions reçues

- La société « MIME » a donné une caution solidaire et hypothécaire au profit de la banque « QNB » et ce pour garantir un crédit leasing contracté par la société « MIP » et relatif à l'acquisition de cent abris bus. Ce crédit s'élève à 424 200 Dinars hors TVA.
- La société « MIME » a donné une caution hypothécaire de 2ème rang portant sur le lot n°18 sis à la zone industrielle Soliman objet du titre foncier n° 503012 Tunis; au profit de l'AMEN BANK, et ce pour garantir un crédit contracté par la société « MIP ». Ce crédit s'élève à 550 000 Dinars.
- Monsieur Mehdi CHERIHA a donné son aval à la société « MIP » pour tous les crédits de leasing dont l'encours en principal s'élève au 31 décembre 2013 à 2 107 114 Dinars hors TVA.
- La société a obtenu des cautions personnelles et solidaires de Monsieur « Mohamed Hédi CHERIHA ». Ces cautions se rattachent aux crédits suivants :
  - Crédit QNB : montant 1 150 000 Dinars.
  - Crédit QNB : montant 300 000 Dinars.
  - Crédit QNB : montant 150 000 Dinars.
  - Crédit BTK : montant 1 850 000 Dinars.
  - Crédit QNB : montant 850 000 Dinars.
- La société a obtenu des cautions personnelles et solidaires de Monsieur « Mehdi CHERIHA ». Ces cautions se rattachent aux crédits suivants :
  - Crédit QNB: montant 1 150 000 Dinars.
  - Crédit QNB: montant 300 000 Dinars.
  - Crédit AB : montant 200 000 Dinars.
  - Crédit QNB : montant 150 000 Dinars.
  - Crédit BTK : montant 1 850 000 Dinars.
  - Crédit QNB : montant 850 000 Dinars.

**TABEAU RECAPITULATIF DES IMMOBILISATIONS AU 31/12/2013**

DESIGNATION	Valeurs brutes			Amortissements			VCN		
	Au 1/1/13	Acquisition	Cession Reclassement	Au 31/12/2013	Au 1/1/13	Dotation 13		Régularisation	Au 31/12/2013
<b>Immobilisations incorporelles</b>									
Concession de marque	260	0	0	260	202	58	0	260	0
Logiciels	67 232	67 909	0	135 141	56 774	6 890	0	63 665	71 476
Fonds commercial	32 500	0	0	32 500	11 499	1 621	0	13 120	19 380
					112 374	0	0	112 374	0
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>212 366</b>	<b>67 909</b>	<b>0</b>	<b>280 275</b>	<b>180 849</b>	<b>8 569</b>	<b>0</b>	<b>189 419</b>	<b>90 857</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>									
Terrain	1 196	0	0	1 196	0	0	0	0	1 196
Aménagement terrain rades	25 321	0	0	25 321	5 050	1 263	0	6 313	19 008
Construction	1 885	0	0	1 885	404	94	0	498	1 388
Matériel et outillage industriel	422 182	0	0	422 182	194 998	63 097	0	258 094	164 088
Agencements & installations techniques	258 222	14 360	0	272 582	138 196	35 560	0	173 755	98 827
Matériel de transport	688 314	1 518	161 350	528 481	460 819	128 030	127 223	461 626	66 855
Matériels informatiques & M.M.B	467 976	12 840	0	480 817	321 744	72 828	0	394 572	86 245
Panneaux publicitaires	2 562 511	428 672	0	2 991 183	1 089 804	114 586	0	1 204 390	1 786 793
Panneaux à statut juridique particulier	1 701 553	0	0	1 701 553	524 734	87 574	0	612 308	1 089 245
Abris bus à statut juridique particulier	1 963 745	424 200	0	2 387 946	190 257	144 062	0	334 319	2 053 627
Matériel de transport à statut juridique particulier	358 724	0	0	358 724	218 112	92 660	0	310 772	47 952
Immobilisations en cours	1 014 997	374 011	0	1 389 008	0	0	0	0	1 389 008
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>9 466 627</b>	<b>1 255 602</b>	<b>161 350</b>	<b>10 560 878</b>	<b>3 144 118</b>	<b>739 751</b>	<b>127 223</b>	<b>3 756 646</b>	<b>6 804 232</b>
<b>Autres actifs non courants</b>									
Charges à répartir	247 542	85 125	0	332 667	0	82 280	0	82 280	250 387
Frais Préliminaires	356 995	125 298	0	482 293	59 818	118 661	0	178 480	303 813
<b>Total des autres actifs non courants</b>	<b>604 537</b>	<b>210 423</b>	<b>0</b>	<b>814 960</b>	<b>59 818</b>	<b>200 942</b>	<b>0</b>	<b>260 760</b>	<b>554 200</b>
<b>Total général</b>	<b>10 283 530</b>	<b>1 533 934</b>	<b>161 350</b>	<b>11 656 114</b>	<b>3 384 785</b>	<b>949 263</b>	<b>127 223</b>	<b>4 206 825</b>	<b>7 449 288</b>

# RAPPORT GENERAL

Exercice clos le 31 décembre 2013

*Messieurs,*

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire du 25 juin 2012, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE « MIP » arrêtés au 31 décembre 2013, comprenant le bilan, l'état de résultat, le tableau des flux de trésorerie et les notes aux états financiers. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 3 298 441 Dinars, y compris le résultat déficitaire de l'exercice qui s'élève à 231 559 Dinars.

## ***I- Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :***

Les organes de gouvernance sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

## ***II- Responsabilité de l'auditeur :***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

- La société a fait l'objet au cours de l'exercice 2009 d'un contrôle fiscal approfondi qui

s'est dénoué par une taxation d'office d'un montant de deux cent onze mille huit cent vingt cinq dinars. La société s'est opposée à cette taxation mais l'affaire a été perdue en première instance.

Aucune provision n'a été constatée au titre de ce redressement.

- La société a procédé à la date du 25 juin 2013 à l'augmentation du capital par incorporation de la réserve spéciale d'investissement. Cette opération risque d'entraîner la déchéance des dégrèvements fiscaux déjà obtenus et s'élevant à deux cent soixante dix mille dinars.

Aucune provision n'a été constatée au titre de ce risque.

### **III- *Opinion avec réserve:***

A notre avis et sous réserves des observations ci-dessus mentionnées, les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la société MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE « MIP » au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour la situation arrêtée à cette date, conformément aux normes comptables tunisiennes.

### **IV- *Vérifications et informations spécifiques :***

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance, avec les états financiers, des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

### **V- *Tenue des valeurs mobilières***

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Société eu égard à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 15 mai 2014

**Néjib MARRAKCHI**

# RAPPORT SPECIAL

Exercice clos le 31 décembre 2013

Messieurs,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Votre conseil d'administration nous a avisés des conventions suivantes :

## *A- Conventions et opérations se rapportant aux sociétés du groupe*

### **A-1-Transactions commerciales avec les sociétés du groupe et les administrateurs**

#### **1-1 Transactions commerciales avec la société « MIME » :**

- Sous- location à la société « MIME » des locaux à usage de siège social, d'usine et de dépôt pour un montant annuel, toutes taxes comprises, de 28 214 Dinars au titre de l'exercice 2013 ;
- Ventes à la société « MIME » pour un montant de 6 079 Dinars – TTC.
- Facturation à la société « MIME » de la mise à disposition des véhicules pour un montant de 93 258 Dinars – TTC ;
- Facturation à la société « MIME » de la mise à disposition de personnel pour un montant de 183 348 Dinars – TTC ;
- Achats auprès de la société « MIME » pour un montant de 587 734 Dinars-TTC ;
- Achats non encore facturés auprès de la société « MIME » pour un montant de 84 000 Dinars hors taxes ;
- La société « MIME » a facturé à la société « MIP » la mise à disposition des véhicules pour un montant de 20 948 Dinars – TTC ;

#### **1-2 Transactions commerciales avec la société « MIP PRINT »:**

- Sous-location à la société « MIP PRINT » du local à usage de siège social et usine sis à la rue de l'Energie solaire, impasse N° 5 la Charguia I Tunis pour un montant annuel, toutes taxes comprises, de 28 325 Dinars au titre de l'exercice 2013 ;
- Facturation à la société « MIP PRINT » de la mise à disposition des véhicules pour un montant de 110 277 Dinars – TTC ;

- Facturation à la société « MIP PRINT » de la mise à disposition du personnel pour un montant de 187 631 Dinars – TTC ;
- Achats auprès de la société « MIP PRINT » pour un montant de 1 605 920 Dinars - TTC ;

### **1-3 Transactions commerciales avec la société « DISMATIC » :**

- Sous-location à la société « DISMATIC » du local à usage de siège social et usine sis à la Rue de l’Energie solaire, impasse N° 5 la Charguia I Tunis pour un montant annuel, toutes taxes comprises, de 18 299 Dinars au titre de l’exercice 2013 ;
- Facturation à la société « DISMATIC » de la mise à disposition des véhicules pour un montant de 32 976 Dinars – TTC ;
- Facturation à la société « DISMATIC » d’habillage de véhicules pour un montant de 9 735 Dinars – TTC ;
- Achats auprès de la société « DISMATIC » pour un montant de 492 Dinars-TTC ;

### **1-4 Transactions commerciales avec la société « MED COM » :**

- Achats auprès de la société « MED COM » de fournitures de bureau et de supports publicitaires pour un montant de 232 276 Dinars- TTC;

### **1-5 Transactions commerciales avec la société « MIPA » :**

- Location de matériel à la société « MIPA » pour un montant de 61 321 Dinars – TTC ;

### **A-2- Comptes courants productifs d’intérêts :**

#### **2-1 Société « MIME » :**

- Compte courant débiteur de la société « MIME » pour un montant de 12 574 Dinars. Ce compte est rémunéré aux taux de 8%. Les intérêts de l’année s’élèvent à 1 429 Dinars HT.  
Les intérêts relatifs aux années antérieures à 2013 ont été facturés au cours de cet exercice pour un montant de 30 021 Dinars TTC.

#### **2-2 Société « MIP PRINT »:**

- Compte courant débiteur de la société « MIP PRINT » pour un montant de 49 962 Dinars. Ce compte est rémunéré aux taux de 8%. Les intérêts de l’année s’élèvent à 1 146 Dinars HT.

#### **2-3 Société « DISMATIC » :**

- Compte courant débiteur de la société « DISMATIC » pour un montant de 43 727 Dinars. Ce compte est rémunéré aux taux de 8%. Les intérêts de l’année s’élèvent à 2 187 Dinars HT.  
Les intérêts relatifs aux années antérieures à 2013 ont été facturés au cours de cet exercice pour un montant de 4 280 Dinars TTC.



#### **2-4 Société « MEDCOM » :**

- Constatation des intérêts du compte courant de la société « MEDCOM » pour un montant de 2 Dinars HT.

#### **2-5 Société « MIPA » :**

- Compte courant débiteur de la société « MIPA » pour un montant de 37 Dinars. Ce compte est rémunéré aux taux de 8%.

#### **2-6 Société « MIME ENERGY »:**

- Compte courant débiteur de la société « MIME ENERGY » pour un montant de 9 193 Dinars ; ce compte est rémunéré aux taux de 8%. Les intérêts de l'année s'élèvent à 212 Dinars HT.

#### **2-7 Société « TOUTA » :**

- Compte courant débiteur de la société « TOUTA » pour un montant de 138 621 Dinars. Ce compte est rémunéré aux taux de 8%. Les intérêts de l'année s'élèvent à 1 983 Dinars HT.

#### **A-3- Comptes courants non productifs d'intérêts:**

- Compte courant débiteur de la société « MIP MALI » pour un montant de 37 280 Dinars.
- Compte courant créditeur « Mr Mehdi CHERIHA » pour un montant de 21 076 Dinars.
- Compte courant créditeur « Mr Mohamed Hédi CHERIHA » pour un montant de 21 094 Dinars.
- Compte courant créditeur « Autres actionnaires » pour un montant de 182 Dinars.

#### **A-4-Cautions reçues:**

- La société « MIME » a donné une caution solidaire et hypothécaire au profit de la banque « QNB » et ce pour garantir un crédit leasing contracté par la société « MIP » et relatif à l'acquisition de cent abris bus. Ce crédit s'élève à 424 200 Dinars hors TVA.
- La société « MIME » a donné une caution hypothécaire de 2ème rang portant sur le lot n°18 sis à la zone industrielle Soliman objet du titre foncier n° 503012 Tunis; au profit de l'AMEN BANK, et ce pour garantir un crédit contracté par la société « MIP ». Ce crédit s'élève à 550 000 Dinars.
- Monsieur Mehdi CHERIHA a donné son aval à la société « MIP » pour tous les crédits de leasing dont l'encours en principal s'élève au 31 décembre 2013 à 2 107 114 Dinars hors TVA.
- La société a obtenu des cautions personnelles et solidaires de Monsieur « Mohamed Hédi CHERIHA ». Ces cautions se rattachent aux crédits suivants :

- Crédit QNB : montant 1 150 000 Dinars.
- Crédit QNB : montant 300 000 Dinars.
- Crédit QNB : montant 150 000 Dinars.
- Crédit BTK : montant 1 850 000 Dinars.
- Crédit QNB : montant 850 000 Dinars.

- La société a obtenu des cautions personnelles et solidaires de Monsieur « Mehdi CHERIHA ». Ces cautions se rattachent aux crédits suivants :
  - Crédit QNB: montant 1 150 000 Dinars.
  - Crédit QNB: montant 300 000 Dinars.
  - Crédit AB : montant 200 000 Dinars.
  - Crédit QNB : montant 150 000 Dinars.
  - Crédit BTK : montant 1 850 000 Dinars.
  - Crédit QNB : montant 850 000 Dinars.

#### **A-5-Acquisition des titres auprès des actionnaires :**

- La société « MIP » a acquis auprès Monsieur « Mehdi CHERIHA » 4 999 parts sociales de la société « MIME» pour 175 000 Dinars.
- La société « MIP » a acquis auprès de Monsieur « Mohamed Hédi CHERIHA» 4 999 parts sociales de la société « MIME» pour 175 000 Dinars.

#### ***B- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants***

Les obligations et engagements de la société « MIP » envers le Président Directeur Général, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2013 se présentent comme suit :

	<i>Charges de l'exercice</i>	<i>Passifs au 31/12/2013</i>
Salaire brut annuel	429 011 DT	922 DT
Charges sociales légales	763 DT	128 DT
<b>TOTAL</b>	<b>429 774 DT</b>	<b>1 050 DT</b>

Toutes ces conventions ont été entérinées par le conseil d'administration réuni le 2 mai 2014.

Par ailleurs, nos investigations n'ont pas relevé d'autres conventions rentrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 15 mai 2014

**Néjib MARRAKCHI**

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS

#### BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS - BTE-

Siège social : 5 bis, rue Mohamed Badra Tunis

La Banque de Tunisie et des Émirats – BTE- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Ahmed BELAIFA et Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

#### Bilan arrêté au 31 Décembre 2013

(Unité : en millier de dinars)

<b>A C T I F</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	1	17 388	6 813
Créances sur les établissements bancaires & financiers	2	199 301	119 155
Créances sur la clientèle (*)	3	512 271	493 496
Portefeuille d'investissement	4	68 883	61 740
Valeurs immobilisées	5	14 277	13 621
Autres actifs	6	9 695	11 457
<b>TOTAL ACTIF (*)</b>		<b>821 815</b>	<b>706 282</b>
<b>P A S S I F</b>			
Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	7	32 450	52 037
Dépôt & avoirs de la clientèle	8	489 440	341 672
Emprunts & ressources spéciales	9	148 259	164 380
Autres passifs	10	12 897	9 674
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>683 046</b>	<b>567 763</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital		90 000	90 000
Réserves		53 232	52 507
Actions propres		-840	-840
Résultats reportés (*)		-5 893	-4 521
Résultat de la période (*)		2 270	1 373
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES (*)</b>	<b>11</b>	<b>138 769</b>	<b>138 519</b>
<b>TOTAL PASSIF &amp; CAPITAUX PROPRES (*)</b>		<b>821 815</b>	<b>706 282</b>

(\*) Les données comparatives ont été retraitées suite aux modifications comptables (cf. note 3.6.3)

**Etat des engagements hors bilan**  
**Arrêté au 31 décembre 2013**  
**(Unité : en milliers de dinars)**

	Notes	31/12/2013	31/12/2012
<b>PASSIFS EVENTUELS</b>			
Cautions, avals et autres garanties données	12	54 511	62 539
Crédits documentaires		24 608	27 552
<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>		<b>79 119</b>	<b>90 091</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			
Engagements de financement donnés		87 448	29 180
Engagements sur titres		0	250
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>87 448</b>	<b>29 430</b>
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>			
Engagements de financement reçus	13	5 282	5 282
Garanties reçues	14	349 301	349 522
<b>TOTAL ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>354 583</b>	<b>354 804</b>

**Etat de résultat arrêté au 31 Décembre 2013**  
(Unité : en milliers de dinars)

	Notes	Exercice 2013	Exercice 2012
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>			
Intérêts et revenus assimilés	15	34 023	31 972
Commissions		8 710	6 819
Gains sur opérations de change		2 262	1 664
Revenus du portefeuille d'investissement	16	2 844	1 811
<b>Total produits d'exploitation bancaire</b>		<b>47 839</b>	<b>42 266</b>
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>			
Intérêts encourus et charges assimilées	17	-19 443	-16 890
Commissions encourues		-363	-347
<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>		<b>-19 806</b>	<b>-17 237</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>28 033</b>	<b>25 029</b>
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif (*)	18	-7 705	-7 374
Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	19	-861	-380
Autres produits d'exploitation		48	275
Frais de personnel	20	-10 902	-10 300
Charges générales d'exploitation		-5 016	-4 543
Dotations aux amortissements sur immobilisations		-1 458	-1 176
Dotations aux résorptions des non valeurs		-157	-157
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (*)</b>		<b>1 982</b>	<b>1 374</b>
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		383	139
Impôts sur les sociétés		-95	-140
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (*)</b>		<b>2 270</b>	<b>1 373</b>
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE (*)</b>		<b>2 270</b>	<b>1 373</b>
Effets des modifications comptables		-6 737	-6 515
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES (*)</b>		<b>-4 467</b>	<b>-5 142</b>
<b>Résultat par action (DT) (*)</b>	21	<b>0.020</b>	<b>-0.236</b>

(\*) Les données comparatives ont été retraitées suite aux modifications comptables (cf. note 3.6.3)

**Etat de flux de trésorerie**  
**Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2013**  
**(Unité : en milliers de Dinars)**

	Notes	Exercice 2013	Exercice 2012
<b>ACTIVITE D'EXPLOITATION</b>			
Produits d'exploitation bancaires encaissés		47 947	44 257
Charges d'exploitation bancaires décaissées		-20 479	-17 209
Dépôts/retrait auprès d'autres établissements bancaires		0	-196
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		16 807	-19 601
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		118 457	127 133
Sommes versées aux Personnel et C. Divers		-12 212	-15 750
Autres flux d'exploitation		137	-39 141
Impôts sur les sociétés		-126	-275
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>		<b>150 531</b>	<b>118 420</b>
<b>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>			
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		773	525
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		-7 757	-8 273
Acquisitions/cessions sur immobilisations		-1 734	-2 883
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement</b>		<b>-8 718</b>	<b>-10 631</b>
<b>ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>			
Emission d'emprunts / Remboursement d'emprunts		-10 250	24 530
Augmentation/diminution ressources spéciales		-8 068	-15 229
Dividendes versés		-1 716	-1 717
<b>Flux de trésorerie net affecté/provenant des activités de financement</b>		<b>-20 034</b>	<b>-7 584</b>
Incidence des variations de valeurs sur les liquidités et équivalents de liquidités			
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		121 779	115 373
<b>Liquidités et équivalents en début de période</b>		<b>63 893</b>	<b>-51 480</b>
<b>Liquidités et équivalents en fin de période</b>	<b>22</b>	<b>185 672</b>	<b>63 893</b>

**Notes aux états financiers annuels au 31 Décembre 2013**  
**(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)**

**Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers**

Les états financiers de la BTE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et aux normes comptables bancaires NC 21/25 du 25 mars 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaires N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents ainsi que la circulaire n° 2013-21 du 30 décembre 2013.

## **1- Bases de mesures**

Les états financiers de la BTE sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Ainsi, les actifs de la banque ne sont grevés d'aucune marge de réévaluation.

## **2- Principes comptables pertinents appliqués**

### **3.1. Comptabilisation des prêts M.L.T et revenus y afférents**

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloqués de fonds pour la valeur nominale.

La commission d'étude ou de gestion est prise en compte en totalité parmi le résultat à l'issue du premier déblocage.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par la banque sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée de régularisation et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts postcomptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

La banque n'incorpore dans ses produits les intérêts impayés ou réservés ayant fait l'objet d'arrangement, de rééchelonnement ou de consolidation quelque soit la classification des engagements auxquels ils sont rattachés. Seule la partie effectivement encaissée est incorporée au résultat de l'exercice, au sens de la circulaire BCT N° 91-24. Les intérêts courus ou échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les actifs incertains (classe 2), les actifs préoccupants (classe 3) ou parmi les actifs compromis (classe 4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

### **3.2. Comptabilisation des prêts C.T et revenus y afférents**

Les crédits C.T sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont engagés, et transférés au bilan sur la base d'utilisation. Les intérêts sont pris en compte à mesure qu'ils sont courus.

### **3.3. Comptabilisation des biens donnés en leasing**

Les biens donnés en leasing sont enregistrés à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition hors TVA et portés au poste créances sur la clientèle. Ils sont assimilés aux crédits selon l'approche économique et non patrimoniale.

La valeur résiduelle des biens donnés en leasing est enregistrée en hors bilan dans la rubrique des engagements donnés.

### **3.4. Comptabilisation du portefeuille-titres et revenus y afférents**

Le portefeuille-titres détenu par la banque est constitué en totalité par des titres d'investissement. Ces titres sont détenus avec l'intention de les céder dans un horizon moyen et long terme. Sont classés parmi les titres de participation :

- Les titres dont la possession durable est estimée stratégique à l'activité de la banque ;

- Les titres représentant des participations-financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

### **3.5. Comptabilisation des ressources et charges y afférentes**

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.6. Evaluation des risques et couverture des engagements**

#### **3.6.1 Provisions individuelles**

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes de division couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24 qui prévoit les classes de risques suivantes :

- Classe 0 : Actifs courants ;
- Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier ;
- Classe 2 : Actifs incertains ;
- Classe 3 : Actifs préoccupants ;
- Classe 4 : Actifs compromis.

Le taux de provisionnement retenu correspond au taux minimal par classe de risque appliqué au risque couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués sont les suivants :

- Actifs incertains (classe 2) : 20 %
- Actifs préoccupants (classe 3) : 50 %
- Actifs compromis (classe 4) : 100 %

#### **3.6.2 Provision collective**

Les établissements de crédit doivent constituer par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Pour l'évaluation du montant de ces provisions, la banque a eu recours à la méthodologie référentielle édictée par la BCT à cet effet.

A ce titre, la BTE a estimé la provision conformément à la méthodologie référentielle édictée par la BCT. Les provisions constituées par la banque à fin 2013, s'élèvent à 3 020 KDT.

#### **3.6.3 Provisions additionnelles et changement de méthode comptable :**

En date du 30 décembre 2013, la BCT a publié la circulaire N°2013-21 imposant aux banques de constituer des provisions additionnelles pour la couverture des risques nets encourus sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 à 7 ans ;
- 100% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

Ladite circulaire stipule que les provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans au 31 décembre 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013. De ce fait, les données de l'exercice 2012 ont été retraitées comme suit :



## 1- Rubriques retraitées du Bilan au 31 décembre 2012 :

	2012 publié	Retraitements	2012 retraité
AC3- Créances sur la clientèle	500 233	-6 737	493 496
<b>TOTAL ACTIF</b>	713 019	-6 737	706 282
CP3 - Résultats reportés	1 159	-5 680	-4 521
CP4 - Résultat de l'exercice	2 430	-1 057	1 373
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	145 256	-6 737	138 519
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>	713 019	-6 737	706 282

## 2- Rubriques retraitées de l'état de résultat au 31 décembre 2012 :

	2012 publié	Retraitements	2012 retraité
PR 5 \ CH 4 - Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	-6 317	-1 057	-7 374
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	2 431	-1 057	1 374
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>	2 430	-1 057	1 373
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>	2 430	-1 057	1 373
<b>RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>	1 595	-6 737	- 5 142

Le montant de la dotation aux provisions additionnelles au titre de l'exercice clos au 31/12/2013 s'élève à 3.580 KDT

### 3.6.4 Provision sur participations

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente. Les dépréciations éventuelles dégagées et revêtant un caractère durable sont couvertes par des provisions.

### 3.7. Opérations en devises

Les transactions réalisées par la banque en monnaies étrangères sont traitées conformément à la norme comptable relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires NC23.

Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité tenue selon le système dit en partie double permet la détermination périodique de la position de change.

A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence.

### 3.8. Immobilisations et autres actifs non courants

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Immeuble d'exploitation	: 2,5 %
- Mobilier de bureaux	: 20 %
- Matériel de bureaux	: 10 %
- Matériel de transport	: 20 %
- A. A. et installations	: 10 %
- Matériel informatique	: 15 %
- Logiciel	: 33 %

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur trois ans.

### 3- Notes explicatives (Les chiffres sont exprimés en KDT: milliers de Dinars)

#### 4.1 Actifs

##### **Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Libelles	31/12/2013	31/12/2012
Caisse agences dinars	1 874	2 372
Caisse agences devises	1 147	589
Caisse IBS	280	670
Banque Centrale de Tunisie en dinars	5 184	1 016
Banque Centrale de Tunisie en devises	8 903	2 166
<b>TOTAL</b>	<b>17 388</b>	<b>6 813</b>

##### **Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers**

Au 31 décembre 2013, les créances sur les établissements bancaires et financiers ont évolué comme suit :

Libelles	31/12/2013	31/12/2012
Prêts au jour le jour et à terme aux banques	2 000	3 000
Comptes rattachés	1	0
Prêts en devises BCT	25 672	46 648
Prêts interbancaires en devises	2 939	9 827
Prêts swap en devises	2 261	0
Avoirs chez les correspondants locaux	59	60
Avoirs chez les correspondants étrangers	155 580	35 957
Créances sur les établissements financiers	10 789	23 663
<b>TOTAL</b>	<b>199 301</b>	<b>119 155</b>

##### **Note 3 : Créances sur la clientèle**

Au 31 décembre 2013, les créances sur la clientèle ont évolué comme suit :

Libelles	31/12/2013	31/12/2012
Concours CT (1)	120 482	105 028
Concours M.L.T. (2)	394 437	382 409
Leasing (3)	28 732	24 843
Comptes débiteurs de la clientèle	29 466	30 935
Valeurs en recouvrement	-916	1 402
<b>Total brut</b>	<b>572 201</b>	<b>544 617</b>
Agios réserves	(14 892)	(13 010)
Provisions individuelles (*)	(42 018)	(35 411)
Provisions collectives	(3 020)	(2 700)
<b>Total net</b>	<b>512 271</b>	<b>493 496</b>

(\*) Les données comparatives ont été retraitées suite aux modifications comptables (cf. note 3.6.3)

(1)-Les prêts à court terme et les comptes rattachés se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Encours non échus	116 396	97 910
Avance sur dépôt à terme	638	305
Intérêts et Commissions impayés	54	45
Principal impayé	4 107	7 534
Intérêts et commissions perçus d'avance	-727	-780
Intérêts et commissions à recevoir	14	14
<b>Total</b>	<b>120 482</b>	<b>105 028</b>

(2)- Les prêts à moyen et long termes et comptes rattachés se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Encours non échu	366 223	362 404
Principal échu	658	523
Intérêts et commissions échus	158	300
Principal impayé	20 473	13 634
Intérêts et commissions impayés	4 820	2 543
Intérêts à recevoir	3 966	5 401
Avance en comptes courants	187	187
Intérêts perçus d'avance	-2 048	-2 593
Frais de protêt	0	10
<b>Total</b>	<b>394 437</b>	<b>382 409</b>

(3)-Les engagements sous forme de leasing se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Encours	28 299	23 966
Principal impayé	271	613
Intérêts impayés	28	53
Intérêts courus	72	83
Autres créances	62	128
<b>Total</b>	<b>28 732</b>	<b>24 843</b>

La répartition des engagements entre actifs classés et actifs non classés se présente comme suit :

Nature de l'engagement	Actifs non classés		Actifs classés		Total	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Concours MLT	318 151	315 663	76 286	66 746	394 437	382 409
Concours CT	109 096	96 610	11 386	8 418	120 482	105 028
Leasing	27 207	24 199	1 525	644	28 732	24 843
Comptes courants débiteurs	23 859	25 681	5 607	5 254	29 466	30 935
<b>TOTAL Brut</b>	<b>478 313</b>	<b>462 153</b>	<b>94 804</b>	<b>81 062</b>	<b>573 117</b>	<b>543 215</b>
Valeurs en recouvrement					-916	1 402
<b>TOTAL Brut</b>					<b>572 201</b>	<b>544 617</b>

Le total des engagements sur la clientèle se répartit par secteur d'activité comme suit :

Nature de l'engagement	Entreprises				Particuliers	Valeurs en recouvrement	TOTAL
	Agriculture	Industrie	Services	Tourisme			
Concours MLT	11 802	89 224	82 202	99 930	111 279		394 437
Concours CT	1 934	39 672	77 671	94	1 111		120 482
Leasing	101	8 009	20 146	476	0		28 732
Comptes courants débiteurs	907	7 091	18 203	545	2 720		29 466
Valeurs en recouvrement						-916	-916
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>14 744</b>	<b>143 966</b>	<b>198 222</b>	<b>101 045</b>	<b>115 110</b>	<b>-916</b>	<b>572 201</b>

#### **Note 4 : Portefeuille-titres d'investissement**

L'évolution du poste titres de participation se présente comme suit :

Libelles	31/12/2013	31/12/2012
Titres cotés	7 288	7 288
Titres non cotés	17 992	21 761
Fonds gérés BTE SICAR	24 104	22 307
Titres de Placement	20 359	10 708
Créances rattachées	2 110	1 842
<b>TOTAL Brut</b>	<b>71 853</b>	<b>63 906</b>
Provisions	2 970	2 166
<b>TOTAL Net</b>	<b>68 883</b>	<b>61 740</b>

#### **Note 5 : Valeurs Immobilisées**

L'évolution du poste valeurs immobilisées se présente comme suit :

Libellé	Valeur Brute 2012	Acquisitions -cessions	Valeur Brute 2013	Amortissements 2012	Dotations/ Reprises	Valeur Nette 2013
Terrain	4 002	0	4 002	0	0	4 002
Constructions	5 253	0	5 253	1 195	130	3 928
Mobilier & Matériel de Bureaux	1 152	114	1 266	646	138	482
Matériel Informatique	3 540	941	4 481	2 098	504	1 879
Matériel de Transport	335	0	335	280	32	23
A, A & Installations	6 286	1 057	7 343	2 728	652	3 963
<b>Total</b>	<b>20 568</b>	<b>2 112</b>	<b>22 680</b>	<b>6 947</b>	<b>1 456</b>	<b>14 277</b>

**Note 6 : Autres postes d'actif**

Au 31 décembre 2013, les autres postes d'actif ont évolué comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Personnel	434	383
Comité d'entreprise	3 074	2 500
Etat et collectivités locales	1 110	1 458
Autres débiteurs	9	1 798
Créances prises en charge par l'Etat	5 068	5 318
<b>Total</b>	<b>9 695</b>	<b>11 457</b>

**4.2 Passifs****Note 7 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires & financiers**

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libelles	31/12/2013	31/12/2012
Emprunts et refinancement en devises BCT	18 000	38 000
Emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire	2 226	409
Emprunts et refinancement en dinars du marché interbancaire	11 000	13 000
Avoirs des correspondants étrangers	334	131
Créances rattachées	130	123
Dépôts des établissements financiers spécialisés	760	374
<b>TOTAL</b>	<b>32 450</b>	<b>52 037</b>

**Note 8 : Dépôts et avoirs de la clientèle**

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Dépôts à terme en dinars	78 027	37 290
Dépôts à terme en devises	7 626	33 974
Comptes courants personnes physiques	18 462	14 832
Comptes courants personnes morales	45 092	46 342
Comptes d'épargne	32 699	30 203
Comptes professionnels en devises	3 890	7 978
Dépôts en dinars convertibles	1 942	5 335
Certificats de dépôt	52 500	57 000
Comptes prestataires de service en devises	429	283
Comptes négoce international	33	272
Personnes non résidentes	184 354	89 699
Autres sommes dues à la clientèle	64 386	18 464
<b>TOTAL</b>	<b>489 440</b>	<b>341 672</b>

**Note 9 : Emprunts et ressources spéciales**

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Encours emprunts extérieurs	28 207	33 933
Frais financiers/Emprunts extérieurs	602	1 090
Encours Emprunts obligataires	115 750	126 000
Frais financiers/Emprunts obligataires	3 700	3 357
<b>Total</b>	<b>148 259</b>	<b>164 380</b>

Les emprunts extérieurs ont évolué comme suit :

Libellé	Encours 31/12/2013	Encours 31/12/2012
Ligne Capital Risque	65	65
Banque Européenne d'Investissement 2	4 392	5 356
Ligne Bird 34.8 M€	2 467	-
Ligne Italienne Partenariat (63 M)	58	80
Banque Africaine de Développement 4	19 335	25 779
Ligne Italienne 60 milliards de lires	47	95
Ligne PME/EMIT	1 843	2 558
<b>TOTAL</b>	<b>28 207</b>	<b>33 933</b>

**Note 10 : Autres passifs**

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Organismes sociaux	1 204	953
Personnel	3 294	2 584
Etat et collectivités locales	1 027	700
Autres créditeurs	4 518	2 002
Valeurs exigibles après encaissement (1)	2 854	3 435
<b>Total</b>	<b>12 897</b>	<b>9 674</b>

(1) les valeurs exigibles après encaissement présentent le solde net entre les valeurs remises par les clients pour encaissement et les valeurs exigibles après encaissement.

#### 4.3. Capitaux propres

##### **Note 11 : Capitaux propres**

	Capital social	Actions propres	Réserves légales	Réserves à régime spécial	Fonds social	Réserves pour risques bancaires	Autres réserves	Dividendes ADP rachetés	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	TOTAL
<b>Soldes au 31/12/2012</b>	<b>90 000</b>	<b>-840</b>	<b>7 104</b>	<b>22 344</b>	<b>3 392</b>	<b>6 867</b>	<b>12 800</b>	<b>668</b>	<b>491</b>	<b>2 430</b>	<b>145 256</b>
Affectation réserves légales			146							-146	-
Affectation réserves à régime spécial											
Opérations/fonds social					179					-400	<b>-221</b>
Distributions bénéfiques										-1 716	<b>-1 716</b>
Distributions bénéfiques ADP rachetées										-83	<b>-83</b>
Résultats reportés									-315	315	
Affectation autres réserves							-2 000			2 000	
réserves pour réinvestissements exonérés							2 400			-2 400	
Résultats de l'exercice 2013										2 270	<b>2 270</b>
<b>Soldes au 31/12/2013</b>	<b>90 000</b>	<b>-840</b>	<b>7 250</b>	<b>22 344</b>	<b>3 571</b>	<b>6 867</b>	<b>13 200</b>	<b>668</b>	<b>176</b>	<b>2 270</b>	<b>145 506</b>
<b>Modifications comptables (*)</b>									<b>-6 737</b>		<b>-6 737</b>
<b>Soldes au 31/12/2013</b>	<b>90 000</b>	<b>-840</b>	<b>7 250</b>	<b>22 344</b>	<b>3 571</b>	<b>6 867</b>	<b>13 200</b>	<b>668</b>	<b>-6 561</b>	<b>2 270</b>	<b>138 769</b>

(\*) Modifications comptables conformément à la circulaire n°2013-21 (Cf. note 3.6.3)

Les mouvements sur le fond social au titre de 2013 se détaillent comme suit:

Libelles	Montant
Solde au 01/01/2013	3 392
Intérêts	94
Affectation du résultat de 2012	400
Autres opérations	-315
<b>TOTAL Net</b>	<b>3 571</b>

#### **4.4 ENGAGEMENTS HORS BILAN**

##### **Note 12 : Cautions, Avals et autres garanties données**

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Cautions en faveur de la clientèle	47 902	54 255
Valeur résiduelle et acceptation à payer Leasing	158	474
Cautions en faveur des établissements bancaires	6 451	7 810
<b>Total</b>	<b>54 511</b>	<b>62 539</b>

##### **Note 13 : Engagements de financement reçus**

Au 31 décembre 2013, les engagements de financement reçus s'élèvent à 5.282 mille dinars.

##### **Note 14 : Garanties reçues**

Les garanties reçues sous forme d'hypothèques ou de nantissement s'élèvent à 349.301 mille dinars.

#### **4.5 ETAT DE RESULTAT**

##### **Note 15 : Intérêts et revenus assimilés**



Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Opérations de trésorerie et Interbancaire	474	544
Intérêts sur les prêts	31 187	29 618
Revenus Leasing	2 105	1 579
Commissions sur engagements	190	145
Commissions sur avals et cautions	67	86
<b>Total</b>	<b>34 023</b>	<b>31 972</b>

**Note 16 : Revenus du portefeuille d'investissement**

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Dividendes	737	708
Revenus portefeuille Titres	1 823	1 090
Plus-values sur Titres	284	13
<b>Total</b>	<b>2 844</b>	<b>1 811</b>

**Note 17 : Intérêts encourus et charges assimilées**

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Opérations de trésorerie et Interbancaire	1 715	3 415
Intérêts sur Emprunts extérieurs	1 271	1 518
Commissions sur Emprunts extérieurs	500	645
Charges sur Emprunts obligataires	7 074	6 565
Intérêts sur dépôts	8 883	4 747
<b>Total</b>	<b>19 443</b>	<b>16 890</b>

**Note 18 : Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan & passif**

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Reprise des provisions sur prêts	2 435	2 263
Pertes courues sur Intérêts	-620	-25
Dotations aux provisions Intérêts	0	-621
Dotations aux provisions individuelles (*)	-8 814	-8 682
Dotations aux provisions collectives	-320	-113
Dotations aux provisions hors bilan	-419	-163
Pertes courus sur principal prêts	33	-33
<b>Total</b>	<b>-7 705</b>	<b>-7 374</b>

(\*) Les données comparatives ont été retraitées suite aux modifications comptables (cf. note 3.6.3)

**Note 19 : Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement**

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Dotations aux provisions sur titres	-804	-313
Pertes courues sur titres	-19	-9
Moins-value dépréciation titres BTA	-19	-27
Amortissement primes d'acquisition BTA	-19	-31
<b>Total</b>	<b>-861</b>	<b>-380</b>

**Note 20 : Charges du personnel**

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Traitements et salaires	8 297	7 828
Avantages complémentaires	503	441
Charges sociales	1 939	1 631
Autres charges du personnel	101	160
Congés payés	62	240
<b>Total</b>	<b>10 902</b>	<b>10 300</b>

**Note 21 : Résultat par action**

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice 2013 se présentent comme suit :

Libelles	31/12/2013	31/12/2012
Résultat net (*)	2 270	1 373
Parts attribuables aux ADP	-1 800	-1 800
Sommes affectées au fond social	-400	-400
Résultat net attribuable aux actions ordinaires	70	-827
Nombre moyen d'actions ordinaires	3 500 000	3 500 000
<b>Résultat par action (en DT) (*)</b>	<b>0,020</b>	<b>-0,236</b>

(\*) Les données comparatives ont été retraitées suite aux modifications comptables (cf. note 3.6.3)

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

**4.6 ETAT DE FLUX DE TRESORERIE****Note 22 : Liquidités et équivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2013 un solde de 185 672 mille dinars contre 63 893 mille dinars au 31 décembre 2012 :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Caisse agences dinars	1 874	2 372
Caisse agences devises	1 427	1 258
Banque Centrale de Tunisie en dinars	5 184	1 016

Banque Centrale de Tunisie en devises	8 903	2 166
Prêts au jour le jour et à terme aux banques	2 000	3 000
Prêts en devises BCT	25 672	46 648
Prêts interbancaires en devises	5 199	9 827
Avoirs chez les correspondants locaux	59	59
Avoirs chez les correspondants étrangers	155 580	35 957
Emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire	-20 226	-38 410
<b>Total</b>	<b>185 672</b>	<b>63 893</b>

### **Note 23 : Transactions avec les parties liées**

Les transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2013 se présentent comme suit :

1- Courant l'exercice 2013, la BTE a perçu auprès de la BTE SICAR (société dans laquelle la Banque détient 75% du capital) des dividendes pour un montant de 203 KDT.

2- La BTE a confié à la BTE SICAR, filiale de la banque, divers montants sous forme de fonds gérés. Ces montants ont totalisé jusqu'au 31 décembre 2013 la somme de 21.854 KDT. En contre partie de ces fonds gérés, la BTE a perçu en 2013 des intérêts de placements pour un montant de 505 KDT ainsi que des plus-values sur rétrocession pour un montant de 146 KDT. Par ailleurs, la banque a versé à la BTE SICAR une commission de gestion de l'ordre de 293 KDT.

3- Courant l'exercice 2013, la BTE a perçu auprès de la société d'investissement à capital variable : Tuniso Emiratie SICAV des dividendes pour un montant de 45 KDT.

4- En date du 31 Janvier 2007, La BTE et la TES ont conclu une convention de dépositaire au terme de laquelle la BTE assure la mission de dépositaire des titres et des fonds appartenant à cette SICAV. En contre partie de ses services, la BTE perçoit une rémunération de 1 KDT HTVA qui sera réglé à terme échu.

Par ailleurs, cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 05 Janvier 2009 ayant modifié la rémunération à percevoir par la banque. En effet, la rémunération du dépositaire a été portée à 5 KDT TTC qui sera réglé par la TES annuellement et à terme échu.

Cet avenant a été autorisé par le Conseil d'Administration réuni le 16 Décembre 2009.

5- En date du 06/01/2010, la BTE et la TES ont conclu une convention de distribution. En contre partie de cette prestation de service, la BTE perçoit de la TES une commission de distribution de 0.4% toutes taxes comprises par an calculée sur la base de l'actif net de la TES. Le calcul de ces frais se fera au jour le jour et viendra en déduction de l'actif net de la SICAV. Cette commission sera réglée et servie trimestriellement par la TES à terme échu sur présentation de facture.

Les commissions perçues par la BTE à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2013 à 231 KDT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration réuni le 16 décembre 2009.

6- Une convention de location portant sur un bureau de 30 m<sup>2</sup> situé dans les locaux de la banque a été signée entre la BTE et la TES. Le loyer annuel est de 1,5 KDT. Cette location est consentie et acceptée pour une durée de trois ans commençant le 1<sup>er</sup> Novembre 2006 et renouvelable par tacite reconduction.

7- La TES SICAV bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions sont récapitulés dans le tableau suivant :

En DT

Échelle d'intérêts	Taux de rémunération	Intérêts	Frais de tenue de compte	Retenue à la source	Solde des agios
1er trimestre 2013	TMM	7 964	0	1 593	6 371
2ème trimestre 2013	TMM	6 344	0	1 269	5 062
3ème trimestre 2013	TMM	6 635	0	1 327	5 308
4ème trimestre 2013	TMM	4 038	0	807	3 230
<b>Total</b>		<b>24 981</b>	<b>0</b>	<b>4 996</b>	<b>19 971</b>

8- La BTE a signé en 2004 avec la Société « Jerba Aghir », dans laquelle elle détient 43,62% du capital, un protocole d'accord portant mise en place d'un nouvel échéancier pour le remboursement des échéances impayées d'un montant global de 1 451 KDT et relatives à l'emprunt obligataire de 3 250 KDT avalisé par la BTE. L'échéancier s'étend du 01-03-2005 au 01-12-2013. Il ressort de cet échéancier un taux d'intérêt annuel égal au taux moyen mensuel du marché monétaire majoré de 3%.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 avril 2004.

Au 31/12/2013, les engagements de la société Jerba Aghir se détaillent comme suit :

Engagement	Montant
Encours MLT	130
Principal impayé MLT	1 836
Intérêts et commissions impayés	288
<b>Total</b>	<b>2 254</b>

9- La BTE a signé en novembre 2004 avec « la Société Nouvelle des Villages de Vacances – SNVV », dans laquelle elle détient 87,43% du capital, un protocole d'accord modifiant le taux d'intérêt relatif à l'échéancier de rééchelonnement signé en septembre 2003 et portant sur des échéances en principal dues par cette dernière au titre des crédits qu'elle a obtenus auprès de la BTE pour 4 481 KDT. Le taux d'intérêt annuel a été porté de 6,75% au taux moyen mensuel du marché monétaire majoré de 2,2%. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 avril 2004.

Au cours de l'exercice 2009, La BTE a signé avec « la Société Nouvelle des Villages de Vacances – SNVV », un contrat de crédit d'un montant de deux millions de dinars portant intérêt égal au taux du TMM majoré de 1,5% ; ce crédit est remboursable sur sept années dont deux années de grâce.

Au 31/12/2013, les engagements de la Société Nouvelle des Villages de Vacances – SNVV se détaillent comme suit :

Engagement	Montant
Encours Prêts MLT	1 375
Principal impayé	4 131
Intérêts & commissions impayés	265
Intérêts à recevoir	65
Intérêts perçus d'avance	-4
<b>Total</b>	<b>5 832</b>

10- La BTE a confié en 2003 à la société «Rapid Recouvrement», dans laquelle elle détient 99,73% de capital, un mandat de recouvrement pour son compte portant sur certaines créances. En rémunération de ses services, le mandataire percevra une commission calculée selon le barème annexé à la convention conclue entre les deux parties. Cette convention a été autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2004.

Par ailleurs, il y a lieu de signaler qu'au 31 Décembre 2013, un montant de 1 494 KDT figure au niveau de l'actif du bilan de la BTE. Ce montant correspond à des dividendes à recevoir.

11- La rémunération de la Directrice Générale est fixée par arrêté du ministre des finances en date du 15 Décembre 2010. Elle englobe outre le salaire et les indemnités la mise à disposition d'une voiture de fonction avec prise en charge des frais d'utilité. Cette rémunération s'est élevée au titre de l'exercice 2013 à un montant brut de 84 KDT et 13 KDT de charges patronales.

12- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 Juin 2013. Ces jetons de présence se sont élevés pour l'exercice 2013 à un montant brut de 45 KDT. En outre, les administrateurs siégeant au niveau du comité permanent d'audit interne, du comité des risques et du comité exécutif du crédit, ont bénéficié de rémunérations brutes au titre de l'exercice 2013 de 86 KDT.

**RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

***Mesdames, Messieurs les Actionnaires  
De la Banque de Tunisie et des Emirats***

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 27 Juin 2012, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers de la Banque de Tunisie et des Emirats « BTE » pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 821.815 KDT et un bénéfice net de 2.270 KDT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque de Tunisie et des Emirats, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2013, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

La direction de la banque est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

***Responsabilité de l'auditeur***

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### *Opinion*

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Banque de Tunisie et des Emirats au 31 décembre 2013 ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### *Paragraphe d'observation*

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers n° 3.6.3 « Modifications comptables » décrivant, qu'en application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales prévues par ladite circulaire.

En application des dispositions de cette circulaire, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de la banque au titre de l'exercice 2013.

Cette nouvelle obligation a été qualifiée comme un changement de méthode comptable et appliquée d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2012 ont été retraitées en proforma pour les besoins de la comparabilité.

Ainsi, au 31/12/2013, les provisions additionnelles constituées conformément à la nouvelle circulaire totalisent un montant de 10.317 KDT dont 6.737 KDT imputés sur les capitaux propres d'ouverture. L'effet net de ladite méthode sur l'exercice 2013 s'est traduit par la constatation d'une dotation aux provisions de 3.580 KDT.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

#### *Vérifications spécifiques*

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle que exprimée ci-dessus.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur.

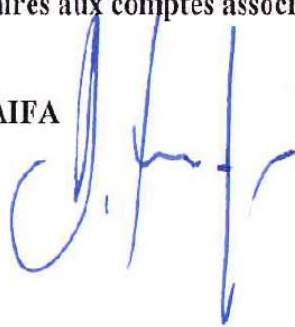
Tunis, le 15 mai 2014

**Les Commissaires aux Comptes**

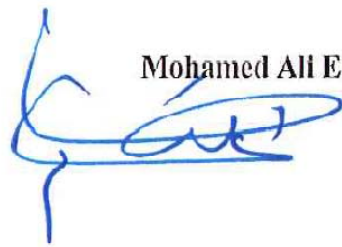
**Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F**

**ECC MAZARS**

**Ahmed BELAIFA**



**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**





**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

*Mesdames, Messieurs les Actionnaires  
de la Banque de Tunisie et des Emirats BTE*

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre banque et en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006, l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**A. Conventions et opérations nouvellement réalisées**

Votre conseil d'administration nous a tenus informés de l'opération suivante :

La BTE a confié à la BTE SICAR (société dans laquelle la Banque détient 75% du capital), la gestion sous forme des fonds à capital risque, d'un montant de 2,400 KDT. Ce fond géré servira au moins à hauteur de 75% à la souscription des actions ou parts sociales émises par les entreprises implantées dans des zones de développement prévues par les articles 23 et 34 du code des incitations aux investissements.

Les concours du fonds géré seront octroyés aux projets sélectionnés par la BTE SICAR d'un commun accord avec la banque. Pour les ressources non affectées en participation et/ou en placement sur le marché financier, la BTE SICAR devra les utiliser dans des emplois sûrs aux conditions de marché.

En vertu de cette convention, la BTE SICAR perçoit une commission de gestion de 1,5% du montant de ces fonds et une commission égale à 20% des plus-values des participations. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 17 décembre 2013.

## **B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

1- La BTE a confié à la BTE SICAR, filiale de la banque, divers montants sous forme de fonds gérés. Ces montants ont totalisé jusqu'au 31 décembre 2013 la somme de 21.854 KDT. En contre partie de ces fonds gérés, la BTE a perçu en 2013 des intérêts de placements pour un montant de 505 KDT ainsi que des plus-values sur rétrocession pour un montant de 146 KDT. Par ailleurs, la banque a versé à la BTE SICAR une commission de gestion de l'ordre de 293 KDT.

2- En date du 31 Janvier 2007, La BTE et la Tuniso Emiratie SICAV TES ont conclu une convention de dépositaire au terme de laquelle la BTE assure la mission de dépositaire des titres et des fonds appartenant à cette SICAV. En contre partie de ses services, la BTE perçoit une rémunération de 1 KDT HTVA qui sera réglé à terme échu.

Par ailleurs, cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 05 Janvier 2009 ayant modifié la rémunération à percevoir par la banque. En effet, la rémunération du dépositaire a été portée à 5 KDT TTC qui sera réglé par la TES annuellement et à terme échu.

Cet avenant a été autorisé par le Conseil d'Administration réuni le 16 Décembre 2009.

3- En date du 06/01/2010, la BTE et la TES ont conclu une convention de distribution. En contre partie de cette prestation de service, la BTE perçoit de la TES une commission de distribution de 0.4% toutes taxes comprises par an calculée sur la base de l'actif net de la TES. Le calcul de ces frais se fera au jour le jour et viendra en déduction de l'actif net de la SICAV. Cette commission sera réglée et servie trimestriellement par la TES à terme échu sur présentation de facture.

Les commissions perçues par la BTE à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2013 à 231 KDT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration réuni le 16 décembre 2009.

4- Une convention de location portant sur un bureau de 30m<sup>2</sup> situé dans les locaux de la banque a été signée entre la BTE et la TES. Le loyer annuel a été fixé à 1,5 KDT. Cette location est consentie et acceptée pour une durée de trois ans commençant le 1<sup>er</sup> Novembre 2006 et renouvelable par tacite reconduction.

5- La TES bénéficie de conditions préférentielles de rémunération de son compte courant créditeur. Les agios créditeurs résultant de ces conditions sont récapitulés dans le tableau suivant :

En DT

Échelle d'intérêts	Taux de rémunération	Intérêts	Frais de tenue de compte	Retenue à la source	Solde des agios
1er trimestre 2013	TMM	7 964	-	1 593	6 371
2ème trimestre 2013	TMM	6 344	-	1 269	5 062
3ème trimestre 2013	TMM	6 635	-	1 327	5 308
4ème trimestre 2013	TMM	4 038	-	807	3 230
<b>Total</b>		<b>24 981</b>	<b>-</b>	<b>4 996</b>	<b>19 971</b>

6- La BTE a signé en 2004 avec la Société « Jerba Aghir », dans laquelle elle détient 43,62% du capital, un protocole d'accord portant mise en place d'un nouvel échéancier pour le remboursement des échéances impayées d'un montant global de 1 451 KDT et relatives à l'emprunt obligataire de 3 250 KDT avalisé par la BTE. L'échéancier s'étend du 01-03-2005 au 01-12-2013. Il ressort de cet échéancier un taux d'intérêt annuel égal au taux moyen mensuel du marché monétaire majoré de 3%. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 avril 2004.

7- La BTE a signé en novembre 2004 avec « la Société Nouvelle des Villages de Vacances – SNVV », dans laquelle elle détient 87,43% du capital, un protocole d'accord modifiant le taux d'intérêt relatif à l'échéancier de rééchelonnement signé en septembre 2003 et portant sur des échéances en principal dues par cette dernière au titre des crédits qu'elle a obtenu auprès de la BTE pour 4 481 KDT. Le taux d'intérêt annuel a été porté de 6,75% au taux moyen mensuel du marché monétaire majoré de 2,2%. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 avril 2004.

Au cours de l'exercice 2009, La BTE a signé avec « la Société Nouvelle des Villages de Vacances – SNVV », un contrat de crédit d'un montant de deux millions de dinars portant intérêt égal au taux du TMM majoré de 1,5% ; ce crédit est remboursable sur sept années dont deux années de grâce.

### C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II 5 du code des sociétés commerciales se présentent comme suit :

- La rémunération de la Directrice Générale est fixée par arrêté du ministre des finances en date du 15 Décembre 2010. Elle englobe outre le salaire et les indemnités la mise à disposition d'une voiture de fonction avec prise en charge des frais d'utilité. Cette rémunération s'est élevée au titre de l'exercice 2013 à un montant brut de 84 KDT et 13 KDT de charges patronales.
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 Juin 2013. Ces jetons de présence se sont élevés pour l'exercice 2013 à un montant brut de 45 KDT. En outre, les administrateurs siégeant au niveau du comité permanent d'audit interne, du comité des risques et du comité exécutif du crédit, ont bénéficié de rémunérations brutes au titre de l'exercice 2013 de 86 KDT.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi

n°2001-65 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 2 Mai 2006, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 15 mai 2014

**Les Commissaires aux Comptes**

**Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F**

**ECC MAZARS**

**Ahmed BELAIFA**



**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**



# **FINACORP OBLIGATAIRE SICAV**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2014**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

#### **ARRETES AU 31 MARS 2014**

En exécution de la mission de Commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de votre société et en application des dispositions de l'article 8 de la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers ci-joints de FINACorp Obligataire SICAV arrêtés au 31 Mars 2014 qui font apparaître un actif net de 6.562.382 D pour un capital social de 6.260.500 D et une valeur liquidative égale à 104<sup>d</sup>,822 par action.

Ces états financiers trimestriels relèvent de la responsabilité de la Direction de la Société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur la composition de l'actif au 31 Mars 2014 sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers trimestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

#### **Conclusion :**

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de FINACorp Obligataire SICAV ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation de la Société arrêtée au 31 Mars 2014.

#### **Observations post-conclusion :**

Suite à cet examen, nous estimons utile de vous faire part des points suivants :

- Les actifs de la société employés en valeurs mobilières (Emprunts Obligataires, BTA et Actions SICAV) représentent 82,93 % de l'actif arrêté à la date du 31/03/2014. Cette proportion est au dessus du seuil maximum fixé à 80% par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif.

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI**

**F.M.B.Z. KPMG TUNISIE**

## BILAN

LIBELLE	NOTE	Au 31/03/2014	Au 31/03/2013	Au 31/12/2013
<b><u>ACTIFS</u></b>				
<b>PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>AC1</b>	<b>5 465 111</b>	<b>5 221 267</b>	<b>5 092 834</b>
a- Actions et valeurs assimilées		312 394	299 910	309 824
b- Obligations		3 816 018	3 584 658	3 405 506
c- Emprunts d'état		1 336 698	1 336 698	1 377 504
<b>PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>	<b>AC2</b>	<b>1 124 947</b>	<b>862 803</b>	<b>1 956 724</b>
a- Placements monétaires		498 529	0	998 144
b- Disponibilités		626 418	862 803	958 580
<b>Créances d'exploitations</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Autres actifs</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>6 590 057</b>	<b>6 084 069</b>	<b>7 049 559</b>
<b><u>PASSIFS</u></b>		<b><u>27 676</u></b>	<b><u>26 968</u></b>	<b><u>25 159</u></b>
Opérateurs créditeurs	<b>PA1</b>	20 876	20 202	19 572
Autres créditeurs divers	<b>PA2</b>	6 800	6 766	5 587
<b><u>ACTIF NET</u></b>		<b><u>6 562 382</u></b>	<b><u>6 057 102</u></b>	<b><u>7 024 399</u></b>
<b>Capital</b>	<b>CP1</b>	<b>6 291 474</b>	<b>5 816 635</b>	<b>6 788 850</b>
<b>Sommes distribuables</b>		<b>270 908</b>	<b>240 467</b>	<b>235 549</b>
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		218 206	192 012	61
b- Résultat distribuable de la période		54 508	50 658	209 100
c- Régul. Résultat distribuables de la période		-1 806	-2 204	26 388
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS</b>		<b>6 590 057</b>	<b>6 084 069</b>	<b>7 049 559</b>

## ETAT DE RESULTAT

<b>LIBELLE</b>	<b>NOTE</b>	<b>Période du 01.01.14 au 31.03.14</b>	<b>Période du 01.01.13 au 31.03.13</b>	<b>Période du 01.01.13 au 31.12.13</b>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>PR1</b>	<b>55 066</b>	<b>54 724</b>	<b>228 173</b>
a- Dividendes		0	0	9 459
b- Revenus des obligations		41 711	41 369	164 553
c- Revenus des autres valeurs		0	0	0
d- Revenus des emprunts d'état		13 355	13 355	54 160
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>PR2</b>	<b>13 568</b>	<b>9 365</b>	<b>34 915</b>
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>68 634</b>	<b>64 090</b>	<b>263 088</b>
Charges de gestion des placements	<b>CH 1</b>	-11 301	-10 627	-42 680
<b>REVENUS NETS DES PLACEMENTS</b>		<b>57 333</b>	<b>53 463</b>	<b>220 408</b>
Autres produits		96	0	0
Autres charges	<b>CH 2</b>	-2 921	-2 805	-11 308
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>54 508</b>	<b>50 658</b>	<b>209 100</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		-1 806	-2 204	26 388
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>52 703</b>	<b>48 454</b>	<b>235 488</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		1 806	2 204	-26 388
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		2 569	-242	-1 167
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0	2 709	2 709
Frais de négociation		0	0	0
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>57 078</b>	<b>53 125</b>	<b>210 641</b>

## VARIATION DE L'ACTIF NET

LIBELLE		Période du 01.01.14 au 31.03.14	Période du 01.01.13 au 31.03.13	Période du 01.01.13 au 31.12.13
<b><u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>		<b><u>57 078</u></b>	<b><u>53 125</u></b>	<b><u>210 641</u></b>
a- Résultat d'exploitation		54 508	50 658	209 100
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		2 569	-242	-1 167
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0	2 709	2 709
d- Frais de négociation de titres		0	0	0
<b><u>Distributions de dividendes</u></b>		<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>-177 539</u></b>
<b><u>Transactions sur le capital</u></b>		<b><u>-519 095</u></b>	<b><u>-703 788</u></b>	<b><u>283 531</u></b>
<b>a- Souscriptions</b>		<b>2 497 615</b>	<b>2 628 642</b>	<b>11 809 922</b>
- Capital		2 392 400	2 519 000	11 413 400
- Régularisation des sommes non distribuables		11 361	11 715	47 908
- Régularisation des sommes distribuables		93 854	97 927	348 615
<b>b- Rachats</b>		<b>3 016 710</b>	<b>3 332 430</b>	<b>11 526 391</b>
- Capital		2 890 000	3 195 100	11 120 300
- Régularisation des sommes non distribuables		13 707	14 774	47 026
- Régularisation des sommes distribuables		113 003	122 556	359 065
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>		<b>-462 017</b>	<b>-650 663</b>	<b>316 634</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>				
a- Début de période		7 024 399	6 707 765	6 707 765
b- Fin de période		6 562 382	6 057 102	7 024 399
<b><u>NOMBRE D'ACTIONS</u></b>				
a- Début de période		67 581	64 650	64 650
b- Fin de période		62 605	57 889	67 581
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>		<b>104,822</b>	<b>104,633</b>	<b>103,940</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>		<b>3,441%</b>	<b>3,441%</b>	<b>3,374%</b>



## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

**Arrêtées au 31/03/2014**

*(Unité en Dinars Tunisiens)*

### **NOTE 1: REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **NOTE 2 : PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2014, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilés**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à la valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au coût moyen pondéré constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

#### **3- 3 Evaluation des obligations et placements monétaires**

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### **3- 4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de sortie des placements est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré.

#### **3- 5 Unité monétaire**

A signaler que les états financiers trimestriels de FINACorp Obligataire SICAV sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

#### 4 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

##### **AC1 : Note sur le Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2014 à 5.465.111 D et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/03/2014	% de l'Actif	% de l'Actif Net
<b>BTA</b>		<b>1 333 582</b>	<b>1 336 698</b>	<b>20,3%</b>	<b>20,4%</b>
BTA 5.25% MARS2016	1 080	1 122 782	1 125 392	17,1%	17,1%
BTA 5.5% MARS2019	200	210 800	211 306	3,2%	3,2%
<b>Obligations</b>		<b>3 746 198</b>	<b>3 816 018</b>	<b>57,9%</b>	<b>58,1%</b>
AB 2008	3 000	225 000	235 874	3,6%	3,6%
AB 2009 SUB	1 150	84 318	86 161	1,3%	1,3%
AB SUB 2012	3 500	315 000	323 096	4,9%	4,9%
AIL 2012-1	500	40 000	41 689	0,6%	0,6%
ATL 2009/2	1 000	60 000	61 298	0,9%	0,9%
ATL 2009/3	500	10 000	10 103	0,2%	0,2%
ATL 2010/1	2 500	100 000	102 704	1,6%	1,6%
ATL 2010/2	1 000	80 000	80 887	1,2%	1,2%
ATL 2013/2	300	30 000	30 649	0,5%	0,5%
ATL 2014-1	3 000	300 000	300 720	4,6%	4,6%
BTE 2010	3 500	297 500	304 976	4,6%	4,6%
CIL 2009/3	2 000	40 000	40 285	0,6%	0,6%
CIL 2010/1	2 000	80 000	82 255	1,2%	1,3%
CIL 2010/2	1 000	40 000	40 702	0,6%	0,6%
EO SERVI-2012 6.9%	1 000	80 000	80 121	1,2%	1,2%
HL 2009/1	1 600	32 000	32 956	0,5%	0,5%
HL 2010/1	1 600	64 000	66 114	1,0%	1,0%
STB 2010/1	3 000	219 960	220 190	3,3%	3,4%
TJL 2011	1 000	60 000	60 616	0,9%	0,9%
ALEAS 2009 SUB	3 000	300 000	302 387	4,6%	4,6%
TLS 2009 SUB	1 600	32 000	32 745	0,5%	0,5%
TLS 2010/2	2 000	80 000	81 272	1,2%	1,2%
TLS 2013/1	1 500	150 000	154 291	2,3%	2,4%
TLS 2014/1	3 000	300 000	301 933	4,6%	4,6%
UBCI 2013	1 000	100 000	104 546	1,6%	1,6%
UIB 2009/1	2 500	200 000	206 616	3,1%	3,1%
UIB 2011/2	1 000	71 420	71 983	1,1%	1,1%
UIB 2012/1	3 500	315 000	318 579	4,8%	4,9%
UNIFACTOR 2010	1 000	40 000	40 270	0,6%	0,6%
<b>OPCVM</b>		<b>310 750</b>	<b>312 394</b>	<b>4,7%</b>	<b>4,8%</b>
IOS SICAV	2 900	310 750	312 394	4,7%	4,8%
<b>Total</b>		<b>5 390 530</b>	<b>5 465 111</b>	<b>82,9%</b>	<b>83,3%</b>

**AC2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités**

Les placements monétaires et les disponibilités se détaillent comparativement comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31-03-2014</b>	<b>Solde au 31-03-2013</b>
<b>Placements monétaires</b>		
Certificat de dépôt 30J 27-12-2013 ATJ	498 304	0
Intérêts sur certificat de dépôt	225	0
<b>Total</b>	<b>498 529</b>	<b>0</b>
<b>Disponibilités</b>		
Avoir en banque	598 694	631 472
Sommes à l'encaissement	518 027	500 017
Sommes à régler	-498 618	-272 289
Intérêts sur DAV	8 315	3 603
<b>Total</b>	<b>626 418</b>	<b>862 803</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 124 947</b>	<b>862 803</b>

**Note sur les passifs :**

<b>Libellé</b>	<b>Solde au 31-03-2014</b>	<b>Solde au 31-03-2013</b>
<b>PA1 : Opérateurs Créditeurs</b>		
Frais de gestionnaires	9 953	9 279
Frais de dépositaire	10 923	10 923
<b>Total</b>	<b>20 876</b>	<b>20 202</b>
<b>PA2 : Autres créditeurs Divers</b>		
Autres Opérateurs créditeurs	6 233	6 233
Autres Créditeurs (CMF)	567	533
<b>Total</b>	<b>6 800</b>	<b>6 766</b>

**PR1 : Note sur les revenus du Portefeuille- titres**

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent à 55.066 D pour la période allant du 01-01-2014 au 31-03-2014 contre 54.724 D pour la même période une année auparavant. Ces revenus se détaillent comme suit :

REVENUS	Du 01-01-2014 Au 31-03-2014	Du 01-01-2013 Au 31-03-2013
<b>Dividendes des OPCVM</b>	0 000	0 000
<b>Revenus des Obligations</b>		
<i>Intérêts</i>	41 711	41 369
<b>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier (BTA)</b>		
<i>Intérêts</i>	13 355	13 355
<b>TOTAL</b>	<b>55 066</b>	<b>54 724</b>

**PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires**

Le revenu des placements monétaires ont atteint un total de 13.568 D pour la période allant du 01-01-2014 au 31-03-2014 contre 9.365 D pour le premier trimestre de l'année précédente. Ces revenus se détaillent comme suit :

LIBELLE	Du 01-01-2014 Au 31-03-2014	Du 01-01-2013 Au 31-03-2013
<b>Intérêts sur les placements monétaires</b>	6 569	6 743
<b>intérêts sur compte de dépôt</b>	6 999	2 622
<b>TOTAL</b>	<b>13 568</b>	<b>9 365</b>

**Note sur les charges de gestion :**

Libellé	Du 01-01-2014 Au 31-03-2014	Du 01-01-2013 Au 31-03-2013
<b>CH1 : Charges de gestion des placements</b>		
<i>Rémunération du gestionnaire</i>	9 846	9 172
<i>Rémunération du dépositaire</i>	1 455	1 455
<b>Total</b>	<b>11 301</b>	<b>10 627</b>
<b>CH2 : Autres Charges</b>		
<i>Rémunération du CAC</i>	1 233	1 233
<i>Redevance CMF</i>	1 669	1 555
<i>Charges diverses</i>	19	17
<b>Total</b>	<b>2 921</b>	<b>2 805</b>

**CP1 : Note sur le capital**

<b>Capital au 31-12-2013</b>	
* Montant en nominal	<b>6 758 100</b>
* Nombre de Titres	67 581
* Nombre d'actionnaires	<b>203</b>
<b>Souscription réalisées</b>	
* Montant en nominal	<b>2 392 400</b>
* Nombre de titres émis	23 924
<b>Rachats effectués</b>	
* Montant en nominal	<b>2 890 000</b>
* Nombre de titres rachetés	28 900
<b>Capital au 31-03-2014</b>	
* Montant en nominal	<b>6 260 500</b>
* Nombre de Titres	62 605
* Nombre d'actionnaires	<b>158</b>

**NOTE SUR LE MOUVEMENT DU CAPITAL ET DE L'ACTIF NET**

Libellé	Mouvement sur le	Mouvement sur l'Actif
	capital	Net
<b>Capital Début de période au 31-12-2013</b>	<b>6 788 850</b>	<b>6 788 850</b>
<i>Souscription de la période</i>	2 392 400	2 392 400
<i>Rachat de la Période</i>	-2 890 000	-2 890 000
<b>Autres Mouvements</b>	<b>224</b>	<b>271 132</b>
<i>Variation de plus ou moins-value latentes</i>	2 569	2 569
<i>Plus ou moins-value réalisées</i>	0	0
<i>Régularisation Sommes ND</i>	-2 346	-2 346
<i>Sommes distribuables</i>		270 908
<b>Montant de période au 31-03-2014</b>	<b>6 291 474</b>	<b>6 562 382</b>

## **5 - AUTRES INFORMATIONS**

### **5- 1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion de FINACorp Obligataire SICAV est confiée à la société « FINACorp ». Celui-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.5 % HT l'an calculée sur la base de l'actif net.

Les honoraires de « FINACorp » au 31/03/2014 s'élèvent à 9.846 DT.

### **5- 2 Rémunération du dépositaire**

La banque ATB assure les fonctions de dépositaire pour la société FINACorp Obligataire SICAV elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services la rémunération du dépositaire au 31/03/2014 s'élève à 1.455 DT.

### **5- 3 Rémunération du distributeur**

La FINACorp S.A rétrocédera en faveur de l'ATB une commission de placement en contre partie du service de distributeur calculée sur la base d'un taux égal à 0,25% sur le volume net quotidien des transactions au prorata temporis.

### **5- 4 Prise en charge par FINACorp des charges hors exploitation**

La société « FINACorp » prend en charge les charges de gestion suivantes en lieu et place de la FINACorp Obligataire SICAV tels que :

- La charge de la TCL
- Les dépenses publicitaires et de publication
- Paiement des jetons de présence s'il y a lieu

# GENERALE OBLIG SICAV

## SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2014

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2014

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 20 avril 2012 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «GENERALE-OBLIG SICAV» pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D :14.510.423, un actif net D : 14.465.020, et un bénéfice de la période de D : 151.589.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «GENERALE-OBLIG SICAV» comprenant le bilan au 31 Mars 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

#### ***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

1- La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### ***Responsabilité de l'auditeur***

2- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

***Opinion***

- 3- A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société «GENERALE- OBLIG SICAV», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2014, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.
- 4- Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les emplois en titres émis par l'«ATB» représentent à la clôture de la période 13,11% de l'actif net, se situant ainsi au dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 25 avril 2014

**Le Commissaire Aux Comptes :**

**FINOR**

**Mustapha MEDHIOUB**



**BILAN ARRETE AU 31 MARS 2014**

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/03/2014</b>	<b>31/03/2013</b>	<b>31/12/2013</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>10 727 685,423</u>	<u>12 803 072,772</u>	<u>10 961 773,321</u>
Obligations et valeurs assimilées		9 993 348,810	11 945 953,175	10 229 025,129
Titres des Organismes de Placement Collectif		734 336,613	857 119,597	732 748,192
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>3 767 424,210</u>	<u>3 515 067,916</u>	<u>4 187 895,469</u>
Placements monétaires	6	2 095 430,081	1 497 080,416	3 094 444,311
Disponibilités		1 671 994,129	2 017 987,500	1 093 451,158
<b>Créances d'exploitation</b>	8	<u>15 313,756</u>	<u>15 906,194</u>	<u>8 248,523</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><b>14 510 423,389</b></u>	<u><b>16 334 046,882</b></u>	<u><b>15 157 917,313</b></u>
<b>PASSIF</b>				
<b>Opérateurs créditeurs</b>	9	28 733,830	30 770,895	25 473,482
<b>Autres créditeurs divers</b>	10	16 669,067	16 625,800	13 260,098
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><b>45 402,897</b></u>	<u><b>47 396,695</b></u>	<u><b>38 733,580</b></u>
<b>ACTIF NET</b>				
<b>Capital</b>	13	13 827 267,698	15 614 443,730	14 579 782,427
<b>Sommes distribuables</b>				
Sommes distribuables de l'exercice clos		510 787,651	539 537,318	38,480
Sommes distribuables de l'exercice en cours		126 965,143	132 669,139	539 362,826
<b>ACTIF NET</b>		<u><b>14 465 020,492</b></u>	<u><b>16 286 650,187</b></u>	<u><b>15 119 183,733</b></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><b>14 510 423,389</b></u>	<u><b>16 334 046,882</b></u>	<u><b>15 157 917,313</b></u>

## ETAT DE RESULTAT

	<i>Note</i>	<i>du 01/01/2014 au 31/03/2014</i>	<i>du 01/01/2013 au 31/03/2013</i>	<i>Année 2013</i>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	5	122 724,034	141 999,852	578 242,260
Revenus des obligations et valeurs assimilées		122 057,612	141 203,083	551 943,899
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		666,422	796,769	26 298,361
<b>Revenus des placements monétaires</b>	7	35 743,438	16 326,281	68 108,770
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		158 467,472	158 326,133	646 351,030
<b>Charges de gestion des placements</b>	11	(22 833,830)	(24 870,895)	(95 113,124)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		135 633,642	133 455,238	551 237,906
<b>Autres charges</b>	12	(6 248,816)	(1 973,003)	(9 190,328)
<b>Autres produits</b>		238,906	0,500	3,701
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		129 623,732	131 482,735	542 051,279
Régularisation du résultat d'exploitation		(2 658,589)	1 186,404	(2 688,453)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		126 965,143	132 669,139	539 362,826
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 658,589	(1 186,404)	2 688,453
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		15 080,500	-	19 587,662
Variation plus ou moins values potentielles sur titres		5 182,930	5 346,506	571,837
Frais de négociation		1 701,815	-	(1 701,815)
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		<b>151 588,977</b>	<b>136 829,241</b>	<b>560 508,963</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	<i>du 01/01/2014 au 31/03/2014</i>	<i>du 01/01/2013 au 31/03/2013</i>	<i>Année 2013</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</b>				
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		151 588,977	136 829,241	560 508,963
Résultat d'exploitation		129 623,732	131 482,735	542 051,279
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		5 182,930	5 346,506	571,837
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		15 080,500	-	19 587,662
Frais de négociation de titres		1 701,815	-	(1 701,815)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES		-	-	(508 672,850)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL		(805 752,218)	(332 417,667)	(1 414 890,993)
<b>Souscriptions</b>				
- Capital		4 870 890,236	6 927 228,401	24 989 004,932
- Régularisation des sommes non distribuables		5 959,510	1 267,132	4 756,027
- Régularisation des sommes distribuables		205 630,435	269 880,504	804 416,747
<b>Rachats</b>				
- Capital		(5 644 306,624)	(7 249 706,045)	(26 362 610,074)
- Régularisation des sommes non distribuables		(7 023,096)	(1 246,918)	(1 380,796)
- Régularisation des sommes distribuables		(236 902,679)	(279 840,741)	(849 077,829)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>		<b>(654 163,241)</b>	<b>(195 588,426)</b>	<b>(1 363 054,880)</b>
<b>ACTIF NET</b>				
En début de période		15 119 183,733	16 482 238,613	16 482 238,613
En fin de période		14 465 020,492	16 286 650,187	15 119 183,733
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>				
En début de période		148 208	162 192	162 192
En fin de période		140 346	158 909	148 208
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>		<b>103,067</b>	<b>102,490</b>	<b>102,013</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>		<b>1,03%</b>	<b>0,85%</b>	<b>3,73%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 Mars 2014

### **NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La GENERALE-OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 07 juillet 2000 à l'initiative de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 10 Janvier 2000.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, GENERALE-OBLIG SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la GENERALE-OBILG SICAV est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », le dépositaire étant l'ATB.

### **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2014, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **3.2- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées**

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### 3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### 3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

#### **Note 4: Portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2014 à D : 10.727.685,423 , s'analysant ainsi :

Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2014	% actif net
<b><u>Obligations des sociétés et valeurs assimilés</u></b>		<b>9 777 244,500</b>	<b>9 993 348,810</b>	<b>69,09%</b>
<b>Obligations des sociétés</b>		<b>7 623 984,500</b>	<b>7 789 408,081</b>	<b>53,85%</b>
EO AIL 2011/1	1 000	60 000,000	62 555,836	0,43%
EO AIL 2012/1	3 000	240 000,000	250 131,288	1,73%
EO AMEN BANK 2006 (TMM+1%)	3 000	90 000,000	90 695,038	0,63%
EO SUB AMEN BANK 2012	6 667	600 030,000	615 259,663	4,25%
EO SUB AMEN BANK 2009 A	3 000	219 960,000	224 768,266	1,55%
EO SUB AMEN BANK 2009 B	3 000	219 960,000	224 841,492	1,55%
EO SUB AMEN BANK 2010-1(TMM+ 0,85%)	3 000	239 970,000	246 168,610	1,70%
EO ATB 2007/1 (TMM+2%)	5 000	380 000,000	397 310,617	2,75%
EO ATL 2010-1(TMM+ 0,75%)	1 500	60 000,000	61 679,020	0,43%
EO ATL 2010-2(TMM+ 1%)	3 600	288 000,000	291 300,313	2,01%
EO ATL 2011	2 000	200 000,000	201 287,671	1,39%
EO ATL 2012-1	1 000	80 000,000	83 288,986	0,58%
EO ATL 2012-1	800	64 000,000	66 631,189	0,46%
EO ATL 2013-2	1 000	100 000,000	102 161,973	0,71%
EO ATL 2013-2	500	50 000,000	51 080,986	0,35%
EO TJR LEASING 2011-1	2 000	120 000,000	121 230,904	0,84%
EO TJR LEASING 2010-1	5 000	200 000,000	204 932,533	1,42%
EO TJR LEASING 2012-2	2 000	160 000,000	162 297,688	1,12%
EO SUB Attijari Leasing 2009	2 000	200 000,000	201 591,233	1,39%
EO SUB Attijari Leasing 2009 (TMM+ 1%)	2 000	200 000,000	201 644,178	1,39%

E.SUB BH 2007/1	1 500	30 000,000	30 444,851	0,21%
EO BTK 2009	1 000	73 314,500	73 614,082	0,51%
EO BTK 2012-1 CAT B	2 000	171 430,000	174 672,985	1,21%
EO CIL SUB 2008	4 000	400 000,000	404 830,685	2,80%
EO CIL 2009/1	2 000	40 000,000	41 229,589	0,29%
EO CIL 2011/1	2 000	80 000,000	80 433,973	0,56%
EO CIL 2011/1(TMM+0,75%)	1 000	40 000,000	40 214,343	0,28%
EO CIL 2011/1(TMM+0,75%)	2 000	80 000,000	80 428,686	0,56%
EO CIL 2011/1	500	20 000,000	20 108,493	0,14%
EO CIL 2011/1(TMM+0,75%)	1 000	40 000,000	40 213,782	0,28%
EO CIL 2012/1 FIXE	4 000	240 000,000	240 063,123	1,66%
EO HL 2009/1 (Taux fixe 5,75%)	2 000	40 000,000	41 194,740	0,28%
EO HL 2009/1 (TMM+ 1,5%)	3 000	60 000,000	61 927,063	0,43%
EO HL 2009/2	5 000	100 000,000	102 266,302	0,71%
EO HL 2010/2	2 000	80 000,000	81 204,077	0,56%
EO HL 2012/1	1 000	80 000,000	82 189,589	0,57%
EO HL 2012/1	1 000	80 000,000	82 189,589	0,57%
EO HL 2013/1	2 000	200 000,000	209 648,658	1,45%
EO HL 2013/2	750	75 000,000	75 378,740	0,52%
EO HL 2013/2	750	75 000,000	75 378,740	0,52%
EO PANOBOIS 2007	500	20 000,000	21 014,356	0,15%
EO SUB TL 2009 (TMM+ 1,25%)	3 000	60 000,000	61 466,833	0,42%
EO TL 2010/2 (Taux fixe 5,375%)	2 000	80 000,000	81 272,329	0,56%
EO TL 2011/1 (Taux fixe 5,75%)	2 000	120 000,000	124 461,369	0,86%
EO TL 2011/2	1 000	60 000,000	61 204,998	0,42%
EO TL 2012/2	1 000	80 000,000	80 839,540	0,56%
EO TL 2011/3	2 000	120 000,000	120 953,950	0,84%
EO TL 2012-1	2 500	200 000,000	208 276,384	1,44%
EO SUB TL 2013 /2 CAT A	1 000	100 000,000	100 886,027	0,70%
EO UIB 2009/1	2 000	146 640,000	151 200,705	1,05%
EO UIB 2011/1 CAT B	2 500	225 000,000	231 772,931	1,60%
EO UIB 2011/2	4 000	285 680,000	287 933,506	1,99%
EO BTE 2011	1 000	100 000,000	100 668,785	0,70%
EO EL WIFAK 2013	1 000	100 000,000	105 077,479	0,73%
EO UNIFACTOR 2013	1 500	150 000,000	153 889,315	1,06%
<b>Bons du trésor assimilables</b>		<b>2 153 260,000</b>	<b>2 203 940,729</b>	<b>15,24%</b>
BTA 5,5 02/2020	700	676 130,000	680 180,411	4,70%
BTA 6,75 07/2017	500	496 850,000	516 378,767	3,57%
BTA 7,50 04/2014	400	414 320,000	424 895,806	2,94%
BTA 7,50 04/2014	150	155 370,000	159 337,360	1,10%
BTA 7,50 04/2014	300	310 950,000	318 698,521	2,20%
BTA 8,25 07/2014	100	99 640,000	104 449,864	0,72%
<b>Titres des Organismes de Placement Collectif</b>		<b>718 061,974</b>	<b>734 336,613</b>	<b>5,08%</b>
<b>Titres des OPCVM</b>		<b>664 098,374</b>	<b>680 054,088</b>	<b>4,70%</b>
FINA O SICAV	1 610	168 271,001	168 745,710	1,17%
SICAV ENTREPRISE	1 062	108 445,932	112 137,642	0,78%
AXIS TRESORIE	34	3 659,329	3 664,656	0,03%
FCP SALAMETT CAP	2 500	27 069,552	32 895,000	0,23%
FCP SALAMETT PLUS	2 500	25 147,500	26 530,000	0,18%
FCP HELION	500	50 990,500	52 248,500	0,36%
MAXULA INVEST	1 915	200 163,460	201 844,830	1,40%

SANADET SICAV	750	80 351,100	81 987,750	0,57%
<b>Fonds commun de créances</b>		<b>53 963,600</b>	<b>54 282,525</b>	<b>0,38%</b>
FCC BIAT P2	100	53 963,600	54 282,525	0,38%
<b>TOTAL</b>		<b>10 495 306,474</b>	<b>10 727 685,423</b>	<b>74,16%</b>
<b>Pourcentage par rapport à l'Actif</b>				<b>73,93%</b>

#### Note 5: Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 122.724,034 pour la période allant du 01.01 au 31.03.2014, contre D : 141.999,852 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	<b>Trimestre 1 2014</b>	<b>Trimestre 1 2013</b>
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	93 601,811	100 820,685
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts BTA	28 455,801	40 382,398
<b><u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif</u></b>		
<i>Revenus des Titres OPCVM</i>		
<i>Revenus des parts de Fonds communs de créances</i>		
- intérêts	666,422	796,769
<b>TOTAL</b>	<b>122 724,034</b>	<b>141 999,852</b>

**Note 6: Placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2014 à D : 2.095.430,081 , se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Montant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2014	% Actif net
<b>Certificats de Dépôts</b>	<b>1 500 000,000</b>	<b>1 495 748,450</b>	<b>1 498 511,957</b>	<b>10,36%</b>
ATB au 08/04/2014 à 6,4%	1 500 000,000	1 495 748,450	1 498 511,957	10,36%
<b>Billets de trésorerie</b>	<b>600 000,000</b>	<b>596 374,263</b>	<b>596 918,124</b>	<b>4,13%</b>
UNIFACTOR au 05/05/2014 à 6,85%	600 000,000	596 374,263	596 918,124	4,13%
<b>TOTAL</b>	<b>2 100 000,000</b>	<b>2 092 122,713</b>	<b>2 095 430,081</b>	<b>14,49%</b>
<b>Pourcentage par rapport à l'Actif</b>				<b>14,44%</b>

**Note 7 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01 au 31.03.2014 à D : 35.743,438 , contre D : 16.326,281 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	Trimestre 1 2014	Trimestre 1 2013
Intérêts des billets de trésorerie	12 223,921	770,674
Intérêts des dépôts à vue	7 246,102	9 693,063
Intérêts des certificats de dépôts	16 273,415	5 862,544
<b>TOTAL</b>	<b>35 743,438</b>	<b>16 326,281</b>



### Note 8: Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31/03/2014 à D : 15.313,756 contre D : 15.906,194 au 31/03/2013 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2014</u>	<u>31/03/2013</u>
Intérêts sur dépôts à vue à recevoir	13 897,331	15 906,194
Retenue à la source sur coupons courus à l'achat des obligations	1 416,425	-
<b>Total</b>	<b><u>15 313,756</u></b>	<b><u>15 906,194</u></b>

### Note 9 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/03/2014 à D : 28.733,830 contre D : 30.770,895 au 31/03/2013 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2014</u>	<u>31/03/2013</u>
Rémunération du dépositaire	7 354,795	7 354,795
Rémunération du gestionnaire	21 379,035	23 416,100
<b>Total</b>	<b><u>28 733,830</u></b>	<b><u>30 770,895</u></b>

### Note 10 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31/03/2014 à D : 16.669,067 contre D : 16.625,800 au 31/03/2013 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2014</u>	<u>31/03/2013</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	7 417,720	8 817,471
CMF	1 443,018	-
Autres	7 808,329	7 808,329
<b>Total</b>	<b><u>16 669,067</u></b>	<b><u>16 625,800</u></b>

### Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce compte s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2014 à D : 22.833,830 contre D : 24.870,895 pour la période allant du 01/01 au 31/03/2013; se détaillant ainsi :

	<b>Trimestre 1 2014</b>	<b>Trimestre 1 2013</b>
Commission de gestion de la CGI	21 379,035	23 416,100
Rémunération du dépositaire	1 454,795	1 454,795
<b>Total</b>	<b><u>22 833,830</u></b>	<b><u>24 870,895</u></b>

## Note 12 : Autres charges

Le solde de ce compte s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2014 à D : 6.248,816 contre D : 1.973,003 pour la période allant du 01/01 au 31/03/2013; se détaillant ainsi :

	<b>Trimestre 1 2014</b>	<b>Trimestre 1 2013</b>
Honoraires commissaire aux comptes	1 972,603	1 972,603
CMF	4 275,813	-
Autres	0,400	0,400
	<b>6 248,816</b>	<b>1 973,003</b>

## Note 13 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 01 Janvier au 31 Mars 2014 se détaillent ainsi:

### Capital au 31-12-2013

Montant	14 579 782,427
Nombre de titres	148 208
Nombre d'actionnaires	418

### Souscriptions réalisées

Montant	4 870 890,236
Nombre de titres émis	49 514
Nombre d'actionnaires nouveaux	72

### Rachats effectués

Montant	(5 644 306,624)
Nombre de titres rachetés	(57 376)
Nombre d'actionnaires sortants	(46)

### Autres mouvements

Régularisation des sommes non distribuables, exercice en cours	(1 063,586)
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	5 182,930
Plus ou moins value réalisées sur cession de titres	15 080,500
Frais de négociation	1 701,815

### Capital au 31-03-2014

Montant	13 827 267,698
Nombre de titres	140 346
Nombre d'actionnaires	444